

Bilan d'activités

2017-2019

Maison du Parc – 63880 ST-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Tél. : 04.73.95.57.57

e-mail : info@parc-livradois-forez.org

Site Internet : www.parc-livradois-forez.org

Le dispositif d'évaluation de la Charte du Parc prévoit que tous les trois ans, une analyse partagée de la mise en œuvre de la Charte sera élaborée par le syndicat mixte du Parc, en collaboration étroite avec les conseils régionaux, les conseils départementaux, l'Etat, et les EPCI, dont le regard extérieur est indispensable pour évaluer qualitativement le travail du syndicat mixte du Parc mais surtout pour évaluer leurs propres engagements.

Ce bilan triennal a été réalisé en interne par l'équipe technique du syndicat mixte du Parc entre mars et juin 2020. Il est renseigné pour chacun des 42 objectifs opérationnels de la Charte, selon trois types d'informations :

- Un bilan évaluatif
- Un récapitulatif financier
- Un récapitulatif du temps passé

Le bilan évaluatif a été rédigé par un référent puis le texte a été débattu et amendé collectivement en interne. Il a enfin été relu et « homogénéisé » par la direction.

Le bilan évaluatif comporte 3 parties :

1. Un descriptif sommaire de chacune des actions réalisées par le syndicat mixte du Parc pendant les trois années.
2. Une appréciation technique du niveau de réalisation des objectifs fixés par la Charte et des engagements du Parc pris dans la Charte.
3. Une analyse du niveau de réalisation des engagements pris par nos partenaires tels qu'ils figurent dans la Charte. Cette analyse critique servira de base aux échanges et aux discussions avec les services de l'Etat, du Conseil régional et des conseils départementaux.

Le récapitulatif financier correspond à une extraction analytique (pour chaque objectif opérationnel de la Charte) du Compte Administratif du syndicat mixte du Parc. Il s'agit des dépenses payées et des recettes encaissées sur chacune des trois années. Compte tenu du décalage quasi systématique entre la réalisation d'une dépense et l'encaissement de la recette correspondante de la part des financeurs (qui peut être de plusieurs années), il n'y a pas d'équilibre entre dépenses et recettes sur une année. Par ailleurs, l'auto-financement apporté par le syndicat mixte du Parc n'apparaît pas dans les recettes, ce qui entraîne, de facto, un déséquilibre entre dépenses et recettes.

AXE 1

Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance

Objectif opérationnel 1.1.1 : Mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces

Actions réalisées pendant les trois années

- Afin de faire un point sur la mise en œuvre du **Plan biodiversité**, la **conférence biodiversité** a été réunie en 2017 (17/02) et en 2018 (9/03) ; celle-ci est devenue, à la demande des partenaires du Parc, un rendez-vous annuel d'information et de mise en commun des travaux relatifs à la biodiversité en termes d'études et de suivis, de gestion et de protection, de valorisation et de pédagogie. En 2019, de nombreux échanges avec les partenaires ont eu lieu dans le cadre de l'élaboration du Contrat Vert et Bleu (ateliers, comité de suivi), et la conférence biodiversité a été reportée après la finalisation du CVB.
- **Catalogue et cartographie de la végétation du Parc** : après plus de 5 années d'inventaires de terrain, de saisie et de conception cartographique, le Conservatoire botanique national du Massif central a livré au Parc, en 2018, la cartographie de la végétation de son territoire (système d'information géographique, référentiel des systèmes de végétation présents sur le Parc, cartes imprimées avec pochette et notice de présentation) dans le cadre du programme de Cartographie de la végétation de la France Métropolitaine (CarHAB) initié par le Ministère de la Transition écologique et solidaire en 2011. L'expérimentation de cette méthode sur les 282 700 ha du territoire du Parc a constitué, au plan national, la première concrétisation de ce programme. Cette réalisation améliore considérablement la connaissance de la végétation, des habitats naturels et semi-naturels et de leur répartition, afin les prendre d'avantage en compte dans les politiques territoriales et les projets d'aménagement. Elle permet de mieux comprendre la fonctionnalité des milieux et des écosystèmes et de suivre l'évolution de la biodiversité, de la couverture végétale.
- **Amélioration des connaissances, suivis d'espèces indicatrices de la qualité des milieux, de certains milieux sur les zones d'intérêt écologiques, d'espèces et de milieux de la nature quotidienne** :
 - ✓ Les études réalisées sur des espèces à enjeu, identifiées comme telles dans le Plan biodiversité, au cours des années précédentes (papillons patrimoniaux, odonates, observatoire de la Pie grièche grise, identification des noyaux de population de Sonneur à ventre jaune) ont débouché sur des plans d'actions en faveur de ces espèces dont le bilan figure dans l'objectif opérationnel 1.1.2.
 - ✓ **En revanche, d'autres groupes ou espèces ont fait l'objet de 2017 à 2019 de prospections ou de suivis au titre de la veille naturaliste** que le Parc assure. On peut citer notamment :
 - Le suivi de la nidification du **Faucon pèlerin**, à Thiers et à Job ;
 - Des prospections pour rechercher le **Merle à plastron** sur les Hautes Chaumes du Forez, dans le cadre de l'enquête nationale sur cette espèce, et le **Chat forestier** qui fait l'objet d'une amélioration des connaissances sur le Haut Forez ;
 - Des observations ponctuelles de **Castor d'Europe**, **Campagnol amphibie** et **Vipère péliade**, ou encore pour quelques espèces de flore patrimoniale (découverte de nouvelles stations de crocus blanc, d'Aconit Tue loup et Napel, de Droséra ...).
 - Des prospections pour rechercher certains **lichens patrimoniaux** dans le cadre de l'enquête organisée par la DREAL à l'échelle du Massif central.
 - ✓ **Le programme « Petites chouettes de montagne - Chouette de Tengmalm et Chevêchette d'Europe - et forêts anciennes du Livradois-Forez (PCMFA)**, dans le cadre de l'appel à projet Massif central sur la biodiversité des forêts anciennes, a été réalisé de 2016 à 2018 en lien avec l'opération de cartographie des forêts présumées anciennes du Massif central portée par IPAMAC.
 - ✓ **Dans le cadre des programmes Natura 2000, des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Lac de Malaguet, de nombreux suivis et études ont été réalisés** :

- **Plaine des Varennes** : suivi annuel des populations d'amphibiens d'intérêt communautaire (Sonneur à ventre jaune, Triton crêté) et de l'évolution du site de l'étang de la Molière, études des populations de Sonneur à ventre jaune sur le Bois de la Mûre, suivi du Damier de la Succise et du Cuivré des marais ;
 - **Monts du Forez** : inventaire et cartographie des habitats d'intérêt communautaire, suivis du faucon pèlerin, des chiroptères (nichoirs), suivi du Damier de la Succise par inventaire des nids (Baracuchet et vallée des Reblats), suite de l'expertise préalable à la restauration de la tourbière de la Tuile ;
 - **Complexe minier de la vallée de la Senouire** : suivi estival des sites de reproduction du Petit Rhinolophe, suivi de l'évolution des habitats naturels du site ;
 - **Auzelles et cavité minière de la Pause** : suivi hivernal des cavités à chauves-souris et suivi estival des sites de reproduction ;
 - **Dore et affluents** : suivi des espèces végétales exotiques envahissantes (animation du réseau de référents Ambroisie), Ecrevisses à pattes blanches : suivi de 2 populations sur affluents de la Dore et inventaire sur 4 affluents de la Dore, suivi des populations de Cuivré des marais et de Damier de la Succise, Chauves-souris : suivi des gîtes connus et recherche de nouveaux gîtes, inventaire des espèces de chauves-souris (détection) et caractérisation de l'utilisation des ripisylves par les espèces , étude télémétrique du Murin de Bechstein ;
 - **Rivières à Moule perlière de l'Ance du nord et de l'Arzon** : état des lieux des populations de Moule perlière (phase 1) et identification des variables environnementales régissant la présence de Moule perlière (phase 2) ;
 - **Tourbière de Virennnes** : suivi phytosociologique des habitats d'intérêt communautaire ;
 - **Vallée du Fossat (ENS)** : suivi des chiroptères, de l'ichtyofaune et de l'avifaune remarquable, inventaire des micromammifères remarquables et des coléoptères, inventaire et suivi des papillons et de la flore emblématique, cartographie du réseau hydrographique et des zones humides ;
 - **RNR du Lac de Malaguet** : après la finalisation du plan de gestion 2018-2022, ont été réalisés une étude de la qualité de l'eau, des inventaires des criquets et sauterelles, le suivi d'indicateurs écologiques (gazons amphibies, truite fario dans la Borne, oiseaux, libellules, milieux tourbeux) et de la flore exotique envahissante ainsi qu'une étude topographique et hydrologique sur la piste en pouzzolane.
- ✓ **Diagnostiques sur sites « orphelins »** : les chargés de mission du Parc ont réalisé des diagnostics de terrain pour produire des notes d'enjeux, sur plusieurs sites naturels à la demande des communes (vallée de la Credogne, lac de Bansat, site de bord de Dore à Noalhat...).
- **Réseaux d'observation, mutualisation des données naturalistes** : toutes ces études et suivis alimentent la base de données du Parc, SICEN (puis Géonature à partir de 2020), mais aussi, pour les espèces patrimoniales, les bases de données faune de la LPO et la base de données flore/fonge du CBNMC. Ce dispositif permet d'alimenter l'atlas des richesses naturelles qui est mis à disposition de tous sur le site internet du Parc, et permet également la mutualisation des données avec certains partenaires (MNHN, CEN, CBNMC, ...). Par ailleurs, les listes d'espèces présentes sur le territoire du Parc ont été mises à jour en 2018 – 2019.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les objectifs de la Charte sont atteints pour l'essentiel.

Le Plan Biodiversité du Parc est utilisé comme une référence servant de guide pour le choix des études, des suivis à réaliser et comme un support fédérateur pour les organismes intervenant sur la connaissance de la biodiversité en Livradois-Forez.

L'outil CarHAB est désormais essentiel pour la compréhension et la prise en compte de la fonctionnalité des végétations et des écosystèmes tels que les zones humides.

Les études et suivis d'espèces sont réalisés essentiellement dans le cadre des programmes du type Plans Régionaux d'Actions en faveur d'espèces bénéficiant par ailleurs de PNA (Plans Nationaux d'Actions), mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000, plans de gestion des ENS et RNR ou en réponse à un appel à projet (Massif central par exemple).

Le stockage, la mutualisation et le partage des données naturalistes sont opérationnels grâce à SICEN /GEONATURE, outils « SINP compatibles ».

Des travaux de fins d'étude sont confiés chaque année à des stagiaires. L'élaboration de la cartographie de la végétation et des habitats du Parc en cohérence avec le programme national CarHAB a impliqué plusieurs chercheurs (laboratoire ISTHME de l'université de St-Etienne notamment).

La mobilisation des habitants et des réseaux est engagée, notamment dans le cadre de l'observatoire participatif de la biodiversité (voir 413).

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Les communes et les EPCI utilisent les outils de connaissance et d'aide à la décision (notamment l'atlas des richesses naturelles) dans certains contextes : documents d'urbanisme, protocole, voirie forestière ; ils participent en petit nombre à la conférence biodiversité et sollicitent l'équipe technique du Parc en tant que de besoin (pour des notes d'enjeu notamment).

Contribution du Conseil régional, des Conseils départementaux et de l'Etat afin de répondre aux objectifs de connaissance et de préservation du patrimoine naturel :

- Financements par les CR Auvergne, CD 43 et 63 du catalogue et de la cartographie de la végétation et des habitats du PNRLF en complément du FEDER Auvergne.
- Financement des études et suivis : CR Auvergne, CD 43 et 63, AELB et FEDER Auvergne, sauf pour l'étude des petites chouettes de montagne et des forêts anciennes et pour l'observatoire de la PGG financés par le FEDER Massif central.
- Etat : financement du programme Natura 2000 aux côtés de l'Union Européenne et d'autres études.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
1.1.1	2017	38 257,30 €	26 171,27 €
	2018	115 023,84 €	38 468,68 €
	2019	49 990,00 €	53 305,62 €
	TOTAL	203 271,14 €	239 354,29 €

Objectif opérationnel 1.1.2 : Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables

Actions réalisées pendant les trois années

Zones d'intérêt écologique (Plan de Parc)

- Le premier plan de gestion de la **Réserve Naturelle Régionale (RNR) du lac de Malaguet** en Haute-Loire (54 ha, Monlet, Félines et Sembadel) et créée fin 2014, a été élaboré par le Parc (gestionnaire) et validé en 2017, pour une durée de 5 ans. Le gestionnaire est chargé de l'animation locale (réunion du comité consultatif de gestion), de l'aménagement et de la signalétique du site pour une meilleure ouverture au public, du suivi scientifique, de la surveillance, de la sensibilisation des usagers, du suivi administratif et financier. La période 2017-2019 a été marquée par l'inauguration du sentier de découverte de la RNR, la mise en place d'un panneau d'accueil à l'entrée du site, l'animation de visites naturalistes, l'organisation de chantiers (restauration plage, tressage berge de la Borne, arrachage Spirée et Genêt), la création d'un dépliant accompagnant le sentier de découverte.
- Suite aux inventaires naturalistes réalisés auparavant, le Parc a rédigé un plan de gestion pour le **site à serpentines de Saint-Préjet-Armandon** (site prioritaire au Plan Biodiversité du Parc et dans le schéma des ENS de la Haute-Loire), en concertation avec la commune et le Département de la Haute-Loire qui devrait, sur cette base, labelliser ce site en Espace Naturel Sensible. Une convention et un parc de pâturage pour des ânes ont été mis en place. La réussite de ce projet a reposé sur une concertation étroite avec les différents partenaires (commune, RTE, lycée, propriétaires privés, habitants de la commune) et des animations régulières sur le site.
- Mise en œuvre du plan de gestion du **site communal de la Garde sur la commune de Frugières-le-Pin** en Haute-Loire : le Parc a essentiellement réalisé le suivi du pâturage et contribué à l'animation de balades nature.
- **Notes d'enjeux sur sites « orphelins »** : des notes d'enjeux réalisées sur plusieurs sites naturels à la demande des communes pour leur permettent de faire des choix de gestion ou de protection et de valorisation pédagogique de ces espaces (vallée de la Credogne, lac de Bansat, site en bord de Dore à Noalhat).
- **Mise en œuvre des documents d'objectifs de 8 sites Natura 2000** :
Sur 25 sites Natura 2000 compris en totalité ou en partie dans le Parc, 9 ont été gérés par le Parc sur tout ou partie de la période 2017-2019 : Monts du Forez, Plaine des Varennes, Puys de Pileyre et du Turluron en 2017 seulement, Tourbière du Haut-Livradois/Complexe tourbeux de Virennnes, Complexe minier de la vallée de la Senouire, Cavité minière de La Pause, Auzelles et Dore et affluents, Rivières à Moules perlières de l'Ance du Nord et de l'Arzon. Seule l'animation du Complexe minier de la vallée de la Senouire est déléguée au CEN Auvergne ; le Parc se charge de l'animation de tous les autres sites. Pour la plupart de ces sites Natura 2000 (6/8), l'animation bénéficie d'un portage politique local, avec l'engagement d'un élu d'une commune concernée dans la présidence du comité de pilotage depuis plusieurs années. L'animation des sites comporte :
 - ✓ la prévision, la coordination du programme d'action annuel, suivi de sa mise en œuvre et du bilan annuel, la concertation avec les partenaires, le suivi des études et travaux, la promotion, l'animation et le suivi des outils Natura 2000 (charte, contrats et mesures agroenvironnementales), l'information et le conseil aux élus, habitants, gestionnaires et usagers du site selon les demandes et les projets ; l'assistance à évaluation d'incidences et la veille pour une cohérence des politiques publiques, l'animation du comité de pilotage et des groupes de travail en tant que de besoin ;
 - ✓ leur suivi scientifique, en interne ou par des expertises externalisées (voir 111) ;
 - ✓ des actions de communication et de sensibilisation ciblées.
 - ✓ Le suivi des projets d'aménagements et des documents de planification, l'assistance à évaluation d'incidences (sur des projets très variés et de plus en plus nombreux sur chaque site), la

contribution apportée pour assurer une cohérence des politiques publiques (élaboration du CT Dore, projet d'extension du classement du Haut Forez, plan d'épandage de boues d'une station d'épuration, projet d'ENS, par exemple), l'information apportée régulièrement aux communes concernées, de même que les démarches de sensibilisation et les projets pédagogiques (bocage, chauves-souris, moule perlière) se sont largement développés sur l'ensemble des sites Natura 2000 au cours des dernières années de façon à veiller au maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire, en complément des actions de restauration engagées grâce aux outils Natura 2000.

Mise en œuvre des outils Natura 2000 (MAE, contrats et chartes Natura 2000) :

3 Projets Agri Environnementaux et Climatiques (PAEC) ont été mis en place en 2016 et 2017 pour 5 ans en réponse aux enjeux de biodiversité sur les sites Natura 2000 des Hautes-Chaumes des Monts du Forez, de la Plaine des Varennes, Dore et affluents et tourbière de Virennnes. Les mesures biodiversité sont complétées depuis 2017 par des mesures en réponse à l'enjeu eau-zones humides sur le secteur aval du bassin versant de la Dore. Les chiffres clés pour ces PAEC sont les suivants :

Hautes-Chaumes du Forez : 32 contrats souscrits sur un peu plus de 2 000 ha, environ 700 000 € attribués sur 5 ans aux utilisateurs d'estives sur la partie Puy-de-Dôme des Hautes-Chaumes du Forez.

Plaine des Varennes : 7 contrats souscrits sur environ 84 ha, pour 32 000 € attribués sur 5 ans.

Dore et Affluents : 27 contrats souscrits sur environ 343 ha, pour 175 000 € sur 5.

Appréciation de l'efficacité du dispositif :

Le recours à certaines MAEC permet la restauration de milieux et parfois le retour de certaines espèces patrimoniales comme par exemple la Pilulaire à globules sur l'étang de Lance qui a fait l'objet d'un défrichement et d'un étrépage, ou encore la mise en défens de la tourbière de Baracuchet.

Le Parc a également préparé plusieurs projets de contrats Natura 2000 :

Puy de Pileyre : restauration et entretien d'une pelouse à orchidées (commune de Chauriat),

Monts du Forez : restauration de la tourbière de la Tuile sur 13ha, et restauration d'une prairie de fauche de montagne au Jas Deyvant (Saint-Anthème),

Plaine des Varennes : écopâturage des pelouses à Corrynéphores des dunes des Girauds-Faures (Orléat), restauration d'une prairie abritant une station de Damier de la Succise (Peschadoires),

Tourbière de Virennnes : maintien d'arbres et d'ilots de sénescence, à savoir plus de 600 arbres sur 19,7ha qui ne seront pas exploités (Le Monestier).

Sur les Monts du Forez, le Parc s'est également chargé de la mise en œuvre de programmes spécifiques :

- ✓ **Gestion de l'ENS de la Vallée du Fossat :** le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a confié au Parc la mise en œuvre du second plan de gestion quinquennal qui s'est achevé en 2019. La gestion est partagée avec le CEN Auvergne ;
- ✓ **Contribution à la révision de l'APPB des « Tourbières de Pillières, Pater et Puy Gros »** aux côtés de la DDT du Puy-de-Dôme ;
- ✓ **Restauration de la tourbière de Baracuchet** en lien avec la mise en œuvre des MAEC et l'évolution des usages sur le sectional du même nom à Saint-Anthème ;
- ✓ **Restauration de la signalétique** de réglementation de la circulation des véhicules à moteur et suivi de la fréquentation touristique (voir 113).

- **Suivi d'autres sites Natura 2000 :** le Parc a suivi par ailleurs la mise en œuvre du document d'objectifs d'autres sites Natura 2000 présents sur son territoire et pilotés par d'autres opérateurs (Rivières à Ecrevisse à pattes blanches, Vallées et Piémonts du Nord Forez, Zones alluviales de la confluence Dore-Allier, Hautes Chaumes du Forez côté Loire).

Plan de gestion ou de conservation / espèces rares et vulnérables

En fonction des résultats apportés par certains inventaires ou suivis, plusieurs programmes visant à conforter des populations d'espèces patrimoniales, rares ou en déclin, se sont poursuivis :

- **Chouette chevêche** : information des communes et habitants, animations, pose et suivi de nichoirs avec conventionnement, lâcher de jeunes, page internet dédiée à cette espèce, suivi des mâles chanteurs, en partenariat avec la LPO Auvergne (6 communes).
- **Azuré des mouillères** : diagnostic et proposition de mesures de conservation sur l'un des 3 sites majeurs à Monlet (43) ; signature d'une convention de gestion, suivi et valorisation des zones humides entre cette commune, le CEN Auvergne et le Parc.
- **Pie grièche grise** : poursuite de la mise en œuvre de l'observatoire sur la plaine d'Ambert en partenariat avec la LPO (suivi de la reproduction), information des agriculteurs, élus et habitants, proposition d'actions favorisant l'espèce (création d'une pépinière de boutures de peupliers), page internet dédiée à cette espèce, ...
- **Libellules** : l'étude de faisabilité technique de la restauration de fosses de tourbage sur des tourbières du Forez pour la Leucorrhine douteuse a été réalisée de façon à préparer des travaux à venir ; des balades nature ont été organisées.
- **Chauves-souris** : une recherche foncière réalisée sur une douzaine de sites d'hibernation à protéger.
- **Sonneur à ventre jaune** : suivi des principales populations, information et médiation auprès des communes et des propriétaires ; proposition d'aménagements ou de mesures de gestion dans certains cas.

Arrivée de nouvelles espèces protégées ou invasives

- **Filière ovine et prédation** : suite à l'étude de vulnérabilité des élevages ovins réalisée en 2015 et avec le retour potentiel du loup sur le territoire du Parc Livradois-Forez, une rencontre avec des éleveurs ovins a été organisée fin 2019 de façon à partager un état des lieux, échanger sur le sujet et préparer un voyage d'étude ainsi que d'autres actions pour 2020 (formation, groupe de veille, ...).
- **Espèces Exotiques Envahissantes** : la démarche spécifique d'animation des référents Ambroisie sur le site Natura 2000 « Dore et affluents » a été poursuivie en partenariat avec la FREDON (formation, signalement, cartographie, chantiers d'arrachage...).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'engagement du Parc dans la proposition et la mise en œuvre d'outils de préservation de zone d'intérêt écologique et des espèces présentes sur ces sites s'est poursuivi avec le portage de documents d'objectifs et de plans de gestion sur de nombreux sites remarquables (premier plan de gestion sur la première RNR d'Auvergne, implication dans la gestion de plusieurs ENS, accompagnement de sites « orphelins ») ; la plupart de ces sites était mentionnée comme prioritaire au Plan de Parc.

Le Parc accompagne en conséquence les gestionnaires de sites dans la définition et l'application des documents de protection et/ou de gestion. Il assure une mission importante d'information, de veille et de conseil auprès des collectivités et des particuliers en tant que de besoin et développe dans la mesure de ses compétences ou en faisant appel à des prestataires des actions de sensibilisation.

La définition d'une politique globale de préservation, de gestion et de valorisation des Hautes-Chaumes des Monts du Forez devient une réalité ; en effet, une concertation quasi continue est maintenant assurée entre les acteurs de la Loire et ceux du Puy-de-Dôme.

Des plans de gestion ou de conservation d'espèces ont été engagés à l'issue des études et suivis réalisés et demandent à être poursuivis dans le cadre de nouveaux programmes (Contrats locaux du type CVB et CT, Plans Régionaux d'Actions en faveur des espèces vulnérables, futurs programmes européens, ...).

Fort de ces programmes « sites » et « espèces », une **stratégie d'intervention sur les sites remarquables** a été rédigée en 2019 et sera finalisée avec les partenaires ; dans le même esprit, les **programmes espèces** mériteraient d'être coordonnés et organisés dans une stratégie plus lisible au regard du plan biodiversité (reprise dans une monographie biodiversité en 2020).

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Dans les actions de protection et de gestion des sites mentionnées ci-dessus, les **communes et les EPCI** ont joué un rôle décisif dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets sur les sites remarquables ou dans certains programmes en faveur des espèces ; pour cette raison le Parc travaille en réelle concertation avec eux.

Le **Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes** a confié la gestion de la RNR du lac de Malaguet au Parc, et assure la coordination des moyens avec le FEDER Auvergne pour la mise en œuvre du plan de gestion.

Les **Conseils départementaux** ont renouvelé la confiance accordée au Parc pour la gestion de certains ENS.

L'Etat :

- a confié au Parc le suivi des amphibiens sur le site de l'APPB de l'étang de la Molière (Plaine des Varennes) ;
- a confié au Parc la mise en œuvre de 8 DOCOB de sites Natura 2000 et a soutenu dans ce cadre la mise en place d'outils contractuels de gestion ;
- associe le Parc aux travaux de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- associe le Parc à la mise en œuvre des différents plans régionaux d'actions en faveur d'espèces présentes sur son territoire.

-Les différents **partenaires techniques** du Parc se sont mobilisés en tant que de besoin sur les différents projets dans le cadre des comités de pilotage, ou de groupe de travail plus techniques.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
1.1.2	2017	173 428,80 €	127 335,47 €
	2018	197 532,00 €	180 083,49 €
	2019	204 165,10 €	92 175,43 €
	TOTAL	575 125,90 €	609 707,00 €

Objectif opérationnel 1.1.3 : Construire une stratégie exemplaire pour la nature quotidienne

Actions réalisées pendant les trois années

- Réseaux écologiques et Trame Verte et Bleue (TVB)

Une démarche de sensibilisation pour la prise en compte des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement avait été engagée en 2016 et avait donné lieu à la co-construction d'un outil pédagogique interactif nommé « Petite Terre » permettant la visite virtuelle de la TVB sur plusieurs secteurs du Parc. La seconde phase de cette démarche de sensibilisation à la prise en compte de la TVBN (Trame Verte, Bleue et Noire) s'est déroulée en 2017 et 2018 en accompagnant, avec l'atelier d'urbanisme, trois projets d'aménagements (future ZAC des Barthes à Ambert, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Billom Communauté, gestion du site d'ILOA avec la ville de Thiers). Pour chaque projet, une visite de terrain a permis d'appréhender les principales composantes de la TVBN puis un travail en atelier a permis de préparer des orientations pouvant être proposées dans la gestion et l'aménagement futur des sites.

A l'issue de ces démarches de sensibilisation sur le territoire, le syndicat mixte du Parc s'est engagé fin 2018 dans l'élaboration d'un projet de Contrat Vert et Bleu (CVB), outil contractuel et opérationnel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur des continuités écologiques, avec l'appui d'un prestataire extérieur, SOBERCO Environnement (diagnostic, définition des enjeux, construction du programme d'actions pluriannuel avec les partenaires et préparation du contrat). Elaboré en lien avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Auvergne-Rhône-Alpes (mars 2019), et en complémentarité avec le Contrat territorial (CT) Dore, ce programme d'actions vise à préserver et remettre en bon état la Trame Verte, Bleue et Noire du territoire du Parc, et plus particulièrement du bassin versant de la Dore.

Les actions du CVB portent essentiellement et en priorité sur ce bassin versant, sur une durée de 6 ans (2020 – 2025) pour des raisons de cohérence avec le CT Dore. Cinq axes stratégiques structurent le programme opérationnel qui comporte 64 fiches actions.

Ce programme fédérateur implique 23 maîtres d'ouvrage : 7 EPCI et 1 commune, 6 associations, 5 structures agricoles, 4 établissements publics et autres collectivités. Le montant total du programme d'actions sur les 6 ans s'élève à environ 7 M€ et la contribution financière attendue de la Région est de 1 430 016 €.

- **Mesures d'aménagement et outils de gestion des espaces de nature quotidienne** : le Parc incite les communes à réaliser des actions exemplaires en faveur de la biodiversité ordinaire dans le cadre de chantiers participatifs (voir 4.1.3).

- Plans communaux des voies ouvertes à la circulation publique (VOCP)

Un travail d'élaboration d'un premier plan intercommunal des voies ouvertes à la circulation publique a été commencé avec la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise sur son territoire (9 communes) en 2016/2017. La communauté de communes Thiers Dore et Montagne qui a ensuite englobé la CCMT n'a pas souhaité poursuivre ce projet.

Deux communes du Parc seulement ont sollicité celui-ci pour des informations sur la réglementation en vigueur dans ce domaine.

Le Parc envisage pour la suite de faire un état des lieux de la circulation motorisée sur son territoire et de solliciter les communautés de communes ou communes volontaires pour l'étude de l'élaboration de plans de circulation des véhicules à moteur sur leurs propres territoires.

- Manifestations d'activités de loisirs de pleine nature :

Le Parc a réalisé chaque année 26 à 31 études de parcours préalablement à des manifestations sportives de pleine nature motorisées ou non motorisées. Certaines d'entre elles ont donné lieu à des préconisations et avis. Chaque année, 1 ou 2 constats d'après course motorisée sont réalisés.

- Développement des bonnes pratiques dans les activités de pleine nature :

Le Parc rencontre de nombreux porteurs de projets liés aux activités de pleine nature auxquels il apporte une information sur les richesses naturelles et la fragilité des sites, ainsi que sur la réglementation en vigueur.

Après l'édition d'un guide des bonnes pratiques des activités de loisirs de pleine nature (2015), le Parc a entrepris en 2018 de soutenir le développement de bonnes pratiques dans les manifestations liées aux

activités de pleine nature non motorisées en accompagnant les organisateurs volontaires, pour limiter l'impact de ces manifestations sur les milieux naturels et les espèces en intégrant des principes de développement durable. Cette démarche a été renouvelée en 2019 sur 7 manifestations.

- **Equipements signalétiques de réglementation de la circulation des véhicules à moteur sur les Hautes-Chaumes des Monts du Forez :**

Un arrêté préfectoral de 2001 régleme la circulation des véhicules à moteur pour préserver les espaces naturels des Hautes-Chaumes centrales des Monts du Forez. Le Parc a financé et installé la signalétique qui délimite le secteur concerné ; il assure la maintenance et le suivi des panneaux. Le bon état de cette signalétique conditionne l'efficacité de l'arrêté préfectoral.

En 2019, le Parc a réalisé, avec l'association d'insertion Détours, le renouvellement des 110 panneaux présents pour signaler cette réglementation et géoréférencés.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'étude sur les réseaux écologiques prévue dans la charte du Parc a achevée en 2013. Des actions du Parc en ont découlé pour accompagner des collectivités dans le choix de mesures d'aménagement ou d'outils de gestion en faveur de la biodiversité entre 2017 et 2019. Ce travail est poursuivi par l'atelier d'urbanisme en Livradois-Forez tandis que le Parc a engagé, avec l'élaboration du CVB, un programme plus large impliquant de nombreux maîtres d'ouvrage sur une plus grande diversité d'actions en faveur des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité.

L'élaboration des plans communaux ou intercommunaux des voies ouvertes à la circulation publique et leur traduction en schéma de fréquentation n'est pas une priorité pour les collectivités à l'heure de la fusion et des transferts de compétences qui mobilisent leur attention et leurs moyens ; le sujet n'est pas jugé prioritaire, malgré leur appartenance au Parc.

Le Parc a régulièrement réalisé une analyse a priori des projets de manifestations d'activités de loisirs de pleine nature envisagés dans les espaces naturels afin de formuler des préconisations ou un avis sur ces projets et d'inciter à limiter leur impact. Ses conseils et son analyse visent à orienter les organisateurs vers la mise en place d'éco manifestations. Certaines manifestations ont évolué dans ce sens.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Progressivement, les communes et les EPCI du Parc mobilisent les outils existants pour préserver la nature quotidienne et la TVB (documents d'urbanisme, réglementation des boisements...) et/ou sollicitent l'appui des services du Parc dans certains cas.

L'élaboration du CVB a été l'occasion d'organiser une déclinaison locale du SRADETT adaptée aux besoins du territoire.

Parmi les partenariats mentionnés dans la Charte comme étant à renforcer, celui avec la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme fait l'objet d'une convention cadre. D'autres conventions existent avec de nombreux partenaires : convention d'entente avec le CBNMC, convention cadre avec les CEN (Auvergne et Rhône-Alpes), avec RTE ...

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
1.1.3	2017	7 560,00 €	8 000,00 €
	2018	16 862,97 €	0,00 €
	2019	18 645,12 €	9 500,00 €
	TOTAL	43 068,09 €	17 500,00 €

Objectif opérationnel : 1.2.1 Construire une culture paysagère partagée

Actions réalisées pendant les trois années

Outils de sensibilisation

Dans le cadre des rencontres de l'Atelier de l'urbanisme, deux rencontres, réunissant les élus, les techniciens et les maîtres d'œuvres privés, ont été réalisées sur le thème de la qualité des espaces publics. Elles ont permis d'observer directement dans plusieurs communes, des aménagements cohérents avec les bourgs notamment par le choix des matériaux, la qualité de détails, la végétalisation, le phasage des aménagements. (cf. 3.2.3)

Atelier des Paysages

Les Ateliers des Paysages permettent aux communes de réaliser des projets d'aménagement d'espace public en développant une démarche participative avec les habitants. L'objectif est de sensibiliser les acteurs du territoire à une culture paysagère et au patrimoine local. En 2017, deux ateliers, à Auzon et à Montmorin ont été achevés. Le premier sur la restauration de mur en pierre sèche, le second sur la construction d'un lieu de convivialité. En 2018, deux autres communes ont réalisé des chantiers dans une démarche participative :

- Frugières-le-Pin : Un collectif d'architectes a organisé deux ateliers de concertation avant de superviser un chantier participatif pour construire une terrasse multi-usages en bois. Un verger a également été planté.
- Saint-Jean-Saint-Gervais : la commune désire rénover des terrasses en pierre sèche au pied de l'église. Un chantier de restauration a permis de rénover 45 mètres linéaires de murs.

Au cours de l'année 2019, un travail de prospective a été réalisé pour identifier de nouvelles communes voulant développer cette démarche : la commune de Chavaniac-Lafayette afin de développer un cheminement entre différentes institutions du monde végétal localisé dans le centre-bourg et la commune de Champagnac-le-Vieux qui souhaiterait redynamiser son centre-bourg en mettant en place une résidence d'architecture.

Observatoire photographique des paysages

Depuis 1998, le Parc s'est engagé dans la réalisation d'un observatoire des paysages qui comporte 40 prises de vues représentatives des enjeux du territoire du Parc. En 2017, plusieurs clichés réalisés par Anne-Marie Filaire dans le cadre de ce travail sont présentés dans l'exposition « Paysage Français : une aventure photographique 1980 – 2017 » à la BNF (Oct17 à Fév18).

L'observatoire photographique des paysages du Livradois-Forez a été présenté lors de la journée des paysages organisée par le ministère de la Transition écologique et solidaire du 4 juillet 2019 à Valence.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Outils de sensibilisation

Les deux journées de sensibilisation, autour de visites de sites, d'échanges avec les concepteurs et les maîtres d'ouvrages, des projections de films et de débats ont contribué à partager une culture paysagère en lien avec les espaces publics.

Atelier des Paysages

Les ateliers réalisés ont permis de fédérer les habitants autour d'un projet valorisant le patrimoine local et le grand paysage, la préservation de la biodiversité (construction en pierre sèche ou de belvédères, plantation de verger).

Certaines communes continuent de mobiliser les habitants autour de projets de rénovation (Auzon et les murs en pierre sèche)

Des difficultés sont rencontrées quant à l'appropriation de l'observatoire en tant qu'outil d'animation locale. Le corpus initial ne correspond pas assez aux enjeux actuels du territoire. Son utilisation pour le diagnostic de l'évolution des paysages est limitée à la fois pour l'élaboration des outils réglementaires, comme les PLUi, mais aussi pour la révision de la Charte du Parc.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Outils de sensibilisation

Le CAUE 63 a participé à l'organisation des deux journées de visite

Les élus des communes se sont investis dans ces rencontres ainsi que les techniciens des EPCI et des maitres d'œuvre privé

Atelier des Paysages

Le conseil régional a apporté le soutien financier nécessaire pour mettre en place le programme d'action des Ateliers du Paysage.

Sur chacun des ateliers, différents partenaires techniques participent. Ainsi :

- Frugière-le-Pin : CEN Auvergne ;
- Saint-Jean-Saint-Gervais : GRETA Livradois-Forez, Pays d'Art et d'Histoire, mission locale de Brioude.

Les ateliers de paysage portés par les communes ne nécessitent pas nécessairement une participation des EPCI.

Observatoire photographique des paysages

Le ministère réfléchi à une meilleure communication concernant l'outil observatoire.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
1.2.1	2017	8 100,00 €	5 000,00 €
	2018	9 390,00 €	9 990,00 €
	2019	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	17 490,00 €	14 990,00 €

Objectif opérationnel : 1-2-2 Faire face au banal et cultiver l'ouverture

Actions réalisées pendant les trois années

Outils d'urbanisme

Le Parc n'a entrepris aucune action spécifique sur ce thème. Cependant, dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme, les communes et les intercommunalités ont été accompagnées afin de prendre en compte les aspects paysagers. C'est particulièrement le cas pour le PLUi de Billom Communauté, le PLUi de Loire Forez Agglomération, le PLU d'Usson, le PLU de Billom. La révision allégée du PLUi de la Vallée de l'Ance a également permis d'enrichir l'aspect paysager. (cf. 3.2.1)

Par ailleurs, les enjeux paysagers ont largement été intégrés dans le SCoT Livradois-Forez porté par la formation SCoT du syndicat mixte du Parc. Ainsi, les documents d'urbanisme devront définir une politique de protection et de gestion des paysages, du patrimoine, des points de vue depuis la route D906, de valorisation des centres-bourgs. Les objectifs du Plan de Paysage D906-Vallée de la Dore sont également pris en compte dans le SCoT.

Règlementation des boisements

Le Parc est membre des commissions chargées d'établir les réglementations de boisements ou de les réviser lorsqu'elles expirent. Il se mobilise autant que possible pour participer aux réunions d'élaboration de ces documents et faire valoir les objectifs stratégiques de la Charte du Parc en matière de préservation du paysage, de cadre de vie, de l'activité agricole et de la biodiversité.

Publicité et signalétique

La Charte du Parc a prévu la mise en place d'une signalisation d'appartenance sur son territoire. Cette signalisation (panneau E33b) du type "commune du Parc", implantée à l'entrée de l'agglomération marque l'engagement des communes dans le projet de développement du territoire porté collectivement par le Parc. Le Parc est intervenu de la manière suivante:

- Sensibilisation de l'ensemble des communes sur la réglementation de la publicité dans un Parc ;
- Dotation en panneaux "commune du Parc" de 116 communes volontaires ;
- Renouvellement et modification des panneaux d'entrée du Parc dues à la modification du périmètre en 2011.

Dans un cadre moins réglementaire que le règlement local de publicité (RLP), le Parc est intervenu en appui des EPCI pour engager la mise en place de schéma de signalisation à l'échelle de leur territoire et notamment en complétant les différents schémas existant sur les communautés de communes avant la loi Notre. Cet appui est également formalisé à l'échelle communale pour deux d'entre elles.

Le Parc intervient également en conseil auprès des particuliers, acteurs économiques pour à la fois faire respecter la loi sur la publicité et inciter à appliquer les règles de la charte signalétique du PNR. Pour cela, le Parc a réalisé les actions suivantes :

- Sensibilisation des EPCI aux règles de signalisation et respect de la charte signalétique du Parc ;
- Appui technique sur la mise en place d'un schéma de signalisation touristique sur l'ancienne Communauté de communes du Pays de Courpière ;
- Appui technique à la mise en place et la réalisation d'un schéma de signalisation sur les communes d'Allègre et d'Ambert ;
- Conseil à 72 particuliers (essentiellement prestataires touristiques).

Conseil aux collectivités sur les paysages du quotidien

Dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme, le Parc intervient auprès des services routiers des départements 63 et 43 pour l'aménagement qualitatif des traverses de bourg.

A l'occasion des Ateliers des Paysages, les communes sont accompagnées sur la valorisation et l'entretien des éléments paysagers du quotidien tels les murets en pierre sèche, les plantations d'arbres fruitiers (cf. 1.2.1).

Aussi la transcription de la trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme, en particulier dans le PLUi de Billom Communauté, contribue à la préservation du patrimoine végétal (haies, arbres isolés...).

Programme D906

Suite à l'Appel à Projet Plan de Paysage 2015 lancé par le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, un groupement de prestataires autour du bureau d'étude Victor Miramand a été retenu pour travailler sur la « Traversée du PNR Livradois-Forez : vallée de la Dore et RD906 ». Début 2017, après un premier diagnostic, des ateliers thématiques de formulations des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) ont permis de valider les enjeux paysagers identifiés pour la vallée de la Dore. Ces ateliers ont été répartis en quatre thèmes : forêt et filière bois ; l'infrastructure routière de la D906 ; le patrimoine culturel et industriel de la vallée de la Dore ; l'eau et l'agriculture dans la vallée de la Dore.

En septembre 2017 une réunion regroupant les élus et les techniciens du territoire a permis d'élaborer une trame de plan d'action à atteindre à court, moyen et long terme. Ce plan d'action a ensuite été rédigé par les prestataires pour traduire les dimensions opérationnelles des actions en identifiant les phasages, les maîtres d'ouvrages, les partenaires et un budget.

Le Plan de paysage a abouti à la hiérarchisation de cinq OQP sous la forme de six livrets présentant les différentes actions à mener. La présentation de ce programme d'aménagement aux différentes collectivités (CD42, CD63, communes, communautés de communes) a donné lieu à une signature d'une convention d'objectifs avec le Parc.

Depuis 2018, le Parc Livradois-Forez initie ces actions et plus particulièrement :

- L'action 3.1 de l'OPQ 1 sur la réalisation d'un programme de reconquête des points de vue depuis la route. Cette action a débuté par un stage de six mois en partenariat avec le Syndicat Ferroviaire Livradois-Forez. En effet avec le temps, les abords de la voie ferrée se sont enrichis empêchant les touristes de découvrir l'important patrimoine ferroviaire, mais aussi les paysages du Livradois-Forez depuis le train touristique. La première ouverture paysagère s'est focalisée sur le secteur de La Chaise Dieu pour offrir des vues sur l'abbatiale. Par la suite, les études d'ouvertures se sont concentrées sur les gorges de la Dore.
- L'action 1.2 de l'OPQ 5 sur la redécouverte du patrimoine ferroviaire et l'avenir de l'architecture industrielle de la vallée : une convention avec l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand a permis aux étudiants de réaliser un inventaire des bâtiments industriels désaffectés ou encore utilisés de la vallée de la Dore. Puis, ils ont entrepris un travail prospectif sur la mutation de ces bâtiments. L'ensemble de ces travaux a été communiqué par une exposition à la Maison du Parc et à l'Ecole d'Architecture.
- L'action 1.1 de l'OPQ 4 La Dore en vélo : une réflexion a été engagée avec une proposition d'action intitulée « un itinéraire ambitieux : la Dore à vélo » dans le but de faire un axe privilégié pour les modes de déplacement doux dans la vallée de la Dore. Pour cela, le Parc et ses partenaires ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME pour soutenir financièrement des actions de politiques cyclables. Le projet comprend la réalisation d'un diagnostic, un schéma directeur et une étude pré-opérationnelle (cf. 3.3.2).

Projet bas de ville Thiers

Dans le cadre plus global du projet de restructuration de la ville basse de Thiers (une étude de programmation urbaine poursuivie par une maîtrise d'œuvre urbaine), quelques actions sur les espaces publics ont été accompagnées :

- L'aménagement de l'entrée du lycée professionnel Germaine-Tillions : démarche de sensibilisation des étudiants, animation pour la définition d'un projet et construction d'un banc sous l'arrêt de bus ;
- La rédaction du cahier des charges pour définir une stratégie globale d'aménagement de l'axe d'entrée de ville des avenues du Général De Gaulle et Léo Lagrange ;
- La rédaction du cahier des charges de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone artisanale Matussière, suivi des études et relecture des documents finaux (règlement de zone) ;
- La participation à la candidature de l'appel à projet de l'État « Repenser la périphérie commerciale » puis aux réunions d'accompagnement multi-partenariales.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Outils d'urbanisme

On note une bonne intégration des questions paysagères dans les documents accompagnés par l'Atelier d'urbanisme. Globalement, la préservation des paysages est de plus en plus prise en compte dans les documents d'urbanisme les plus récents.

Règlementation des boisements

Les dispositifs de lutte contre les boisements gênants - portés par les conseils départementaux - sont bien utilisés. Les timbres-poste forestiers ont continué de régresser sur la période 2017-2019.

Les enjeux paysagers (maintien des clairières identifiées au plan de Parc, réouverture paysagère) sont encore trop rarement pris en compte dans les réglementations de boisement. Aujourd'hui, les motifs qui prévalent pour procéder à de la réouverture sont plutôt agricoles ou liés au cadre de vie (proximité d'habitation). Le "grand paysage" est peu appréhendé dans ces documents d'aménagement.

Publicité et signalétique

70% des communes adhérentes sont dotées de deux panneaux d'appartenance.

Les dernières années d'un mandat électoral ne sont pas favorables à l'intervention sur la réglementation sur la publicité. Ces interventions devraient être plus importantes en début de mandat 2020/ 2023. Un conseil régulier est apporté aux porteurs de projet et aux collectivités.

Conseil aux collectivités sur les paysages du quotidien

Les différents dispositifs du Parc, Atelier d'urbanisme et Atelier des Paysages, permettent de sensibiliser les collectivités sur les éléments paysagers structurants.

Programme D906

La réalisation et la signature d'une convention du Plan de Paysage D906 Vallée de la Dore a permis de mobiliser fortement les acteurs du territoire. Cet engagement devrait garantir la mise en application des objectifs de la Charte du Parc.

Projet bas de ville Thiers

Une réelle prise de conscience de l'importance paysagère de l'entrée de ville de Thiers a eu lieu ces dernières années. Elle doit encore se traduire par une mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques sur les quartiers concernés. L'engagement de la collectivité dans une maîtrise d'œuvre urbaine devrait garantir cette nécessaire mise en cohérence.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

- L'Atelier d'urbanisme reste très vigilant à la prise en compte des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme.
- Sollicitations de la DREAL et des DDT sur les demandes de défrichement et déboisement au cas par cas.
- Rapprochement à envisager avec les Conseils Départementaux et les bureaux d'études réalisant des révisions de réglementations de boisement pour élargir le champ des enjeux paysagers et écologiques pris en compte dans ces documents.
- Concernant la signalisation, il serait nécessaire de nouer un partenariat plus fort avec les Conseils départementaux pour mettre à jour les programmes de signalisation de sites touristiques et éventuellement qu'ils s'engagent dans la mise en place d'une SIL (Signalisation d'Information Locale).
- Les services routiers du département du Puy-de-Dôme font systématiquement appel au Parc pour les projets de traverse de bourg, notamment sur les questions de matériaux, de palette de végétaux. Le travail partenarial avec les services routiers du département de Haute-Loire est également de plus en plus importants.

- Toutefois, la gestion des espaces publics, voies et voiries par de nombreuses communes (et EPCI) dans une recherche « d'efficacité » tend à la banalisation des paysages quotidiens au détriment de la préservation des éléments identitaires du territoire.
- Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Paysage, la DREAL a apporté un important soutien. Durant cette phase, les différents partenaires techniques (Conseils Départementaux 43 et 63, CAUE 43 et 63, Contrats Territoriaux Dore, CRPF, DDT...) ont été fortement mobilisés. En revanche, le passage à la mise en œuvre est plus difficile. Le Parc doit travailler sur une remobilisation des partenaires afin de garantir la mise en œuvre des objectifs de cette démarche par chacun.
- Un groupe projet partenarial est actif sur le projet de requalification urbaine du bas de ville de Thiers. Un travail sur la transversalité de cette démarche est à activer.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
1.2.2	2017	8 711,05 €	10 000,00 €
	2018	16 819,46 €	0,00 €
	2019	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	25 530,51 €	10 000,00 €

Objectif opérationnel : 1.3.1 Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable

Actions réalisées pendant les trois années

Dans le cadre de la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti remarquable, le Parc est intervenu en conseil auprès de quelques propriétaires de jasseries et de moulins en apportant sa connaissance des réseaux de restaurations similaires. Plus spécifiquement la réalisation d'un carnet de préconisations pour la restauration des jasseries a été incluse dans le projet du PLUi du Pays d'Ambert. Ce document d'urbanisme, suite à la fusion des EPCI, n'a pas abouti. Cependant cet opuscule refermant des conseils pratiques pour tout candidat à la restauration de ces fermes d'altitude des Hautes-Chaules du Forez est particulièrement utile en terme de conseil pratique auprès des particuliers.

Ces actions de conseil sont complétées par des actions de sensibilisation via la mobilisation d'expositions à l'occasion des journées nationales du patrimoine (exemple l'exposition pisé en 2019)

Durant cette période, de juin à octobre, ce sont tous les acteurs liés au patrimoine naturel et bâti qui créent des animations. C'est principalement la communauté de commune ALF qui structure avec le Parc cette animation.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Il n'y a pas d'action spécifique de sauvegarde du patrimoine bâti remarquable mais des actions de conseils ou d'accompagnement de démarche de valorisation menée par des collectivités

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Les partenaires mobilisés sont les communautés de communes qui souhaitent, via un prisme touristique, mettre en scène leur territoire. Il est envisagé d'élargir le partenariat à des acteurs du patrimoine tels que la fondation du patrimoine, la DRAC, l'association Pays d'Art et d'Histoire de Billom pour intervenir plus spécifiquement sur le patrimoine bâti remarquable.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
1.3.1	2017	2 680,50 €	0,00 €
	2018	0,00 €	0,00 €
	2019	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	2 680,50 €	0,00 €

Axe 2

Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants

Objectif opérationnel 2.1.0 : Animation du SAGE DORE et des Contrats territoriaux du bassin versant de la Dore

Actions réalisées pendant les trois années

Le bassin versant de la Dore occupe la majeure partie du territoire du Parc et les outils SAGE et contrats territoriaux permettent d'atteindre les objectifs fixés par la Charte.

Depuis 2014, le syndicat mixte du Parc assure, dans le cadre d'un objet statutaire spécifique, le portage de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant de la Dore. Les deux dernières études d'intérêt général portées par le Parc se sont déroulées en 2017.

- L'étude sur la gestion volumétrique collective sur la Credogne, la Durolle et le Dorson ;
- La caractérisation complémentaire des têtes de bassin versant de la Dore.

Afin d'organiser les compétences relatives aux milieux aquatiques et à la prévention des inondations entrant dans le cadre de la GEMAPI sur le territoire du bassin versant de la Dore, le syndicat mixte du Parc a souhaité, en tant que maître d'ouvrage de la mise en œuvre du SAGE Dore et en lien avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, conduire une réflexion pour aboutir à un schéma d'organisation cohérent et pertinent (d'un point de vue hydrographique) de l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI.

En lien avec la mise en œuvre du SAGE de la Dore et le projet de Contrat territorial Dore en cours d'élaboration, le syndicat mixte du Parc a engagé fin 2017 une démarche visant à organiser et optimiser l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de la Dore, par délégation ou transfert de la compétence des EPCI au syndicat mixte du Parc.

Les statuts du syndicat mixte du Parc ont été modifiés par délibérations des 02 octobre et 06 décembre 2018, avec la création d'un objet relatif à la « Gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore ».

Dans le cadre de cette réflexion autour de l'organisation des compétences GEMAPI et hors GEMAPI, une cellule technique dédiée à la gestion du grand cycle de l'eau a été constituée en 2019 au sein du Parc. Cette cellule est coordonnée par l'animatrice du SAGE Dore (0.20 ETP). En lien avec le transfert à venir de la compétence GEMAPI de plusieurs EPCI du bassin versant de la Dore au SM du Parc, cette cellule était destinée à évoluer en pôle dédié à la gestion du Grand cycle de l'eau au sein de l'équipe technique du Parc.

Le Parc a poursuivi l'élaboration du contrat territorial Dore aval de 2017 à 2019. Puis, dans le cadre de la réflexion autour de l'organisation des compétences GEMAPI et hors GEMAPI et en cohérence avec le SAGE Dore qu'il porte, il s'est engagé dans une démarche d'élaboration d'un contrat territorial unique à l'échelle du bassin versant de la Dore.

Trois outils opérationnels concernaient l'intégralité du bassin versant de la Dore jusqu'en 2019 :

Le contrat territorial Dore moyenne (2014-2018) : 504 km²

Elaboré et mis en œuvre par l'ancienne Communauté de communes du Pays d'Olliergues. La cellule d'animation était composée, d'une secrétaire (1 ETP), d'un animateur et d'un technicien de rivière. Une équipe de 4 personnes en régie assuraient les travaux. Le coût par habitant du contrat était de 4 à 5 € selon les années. Les partenaires financiers étaient le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le coût prévisionnel total du contrat était de 2 144 550 euros.

Le contrat territorial Dore amont (2015-2019) : 646 km²

Elaboré par le Parc, le contrat a été mis en œuvre par l'ancien SIVOM d'Ambert. La cellule d'animation était composée d'une secrétaire (0.5 ETP), d'un animateur et d'un technicien de rivière. Le coût par habitant du contrat était de 3 à 5 € selon les années.

Les partenaires financiers étaient le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil régional d'Auvergne et la Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Puy-de-Dôme. Le coût prévisionnel total du contrat s'élevait à 3 498 497 euros.

Suite à la fusion des EPCI en 2017, les contrats territoriaux Dore amont et Dore moyenne ont été portés par le même EPCI : la communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Le contrat territorial Dore aval, élaboré de 2015 à 2018 : 557 km²

La phase d'élaboration de ce contrat porté par le Parc a été lancée en 2015 puis a été intégrée en 2018 à la démarche d'élaboration d'un contrat territorial à l'échelle du bassin versant de la Dore. En effet, en accord avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui souhaitait une démarche unique sur le bassin versant de la Dore, un dossier de présélection du Contrat territorial Dore a été déposé par le Parc en mars 2018 et a bénéficié d'un avis favorable en juin 2018, pour une mise en œuvre en 2020.

En lien avec la mise en œuvre du SAGE de la Dore et l'exercice de la compétence hors GEMAPI sur le bassin versant de la Dore par transfert des 4 principaux EPCI, les services du Parc ont travaillé à l'élaboration d'un Contrat Territorial Dore, dont la mise en œuvre est portée par le syndicat mixte du Parc.

Naissance du Contrat unique bassin versant de la Dore

Dans un contexte de mise en œuvre de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Dore et alors que les 3 contrats territoriaux étaient en 2018 à trois stades d'avancement différents, il a été proposé et retenu de fusionner ces démarches en un « Contrat unique » afin :

- d'intervenir avec une cohérence de bassin versant dans la gestion des milieux aquatiques de la Dore et dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI,
- d'optimiser les moyens mis en œuvre pour améliorer l'état des masses d'eau,
- d'étendre la démarche d'élaboration initiée sur la Dore aval,
- de déployer l'équipe « rivière » sur l'ensemble du bassin versant.

Seul le contrat territorial Dore amont a poursuivi sa mise en œuvre dans l'attente de la signature du futur contrat territorial Dore.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'engagement dans les démarches de contrats territoriaux en cohérence avec le SAGE Dore permet de promouvoir une gestion exemplaire de la ressource en eau et de ses milieux aquatiques associées sur le bassin versant de la Dore.

L'organisation autour des compétences GEMAPI et hors GEMAPI sur ce même bassin versant a permis de garantir une gestion hydrographique cohérente au travers de la démarche de contrat unique bassin versant de la Dore.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

La Commission Locale de l'Eau a choisi de mettre en œuvre le PAGD du SAGE de la Dore au travers des Contrats territoriaux.

C'est dans ce cadre qu'en lien avec les collectivités locales et ses partenaires, le Syndicat mixte du Parc, structure porteuse du SAGE de la Dore, a porté l'élaboration de plusieurs contrats territoriaux sur le bassin versant Dore.

L'implication des élus locaux et des partenaires techniques et financiers a permis de couvrir l'intégralité du bassin versant d'outils contractuels et de mettre en œuvre plus aisément le SAGE Dore.

Un important travail collaboratif initié dès 2017 entre les collectivités, les élus, les services de l'Etat, les partenaires financiers et l'équipe du Parc a permis d'organiser de manière cohérente la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la Dore autour des nouvelles compétences GEMAPI et hors GEMAPI et de poursuivre les efforts entrepris en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.1.0	2017	64 683,71 €	93 189,21 €
	2018	54 771,24 €	16 326,77 €
	2019	40 770,82 €	21 894,90 €
	TOTAL	160 225,77 €	131 410,88 €

Objectif opérationnel 2.1.1 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

Actions réalisées pendant les trois années

Le bassin versant de la Dore n'est pas situé en zone de répartition des eaux et ne subit donc pas de situation de déficit durable et généralisé entre ressources et prélèvements. Néanmoins, trois objectifs ont été définis par la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour améliorer la gestion quantitative des ressources en eau sur le SAGE, avec notamment l'amélioration de la gestion des ressources en eau sur les bassins versants de la Credogne et de la Durolle.

L'étude sur la gestion volumétrique collective sur la Dore aval (Credogne, Durolle et Dorson) est une disposition du PAGD du SAGE Dore inscrite dans l'enjeu « Gestion quantitative » :

GQ_1. : Assurer la mise en œuvre d'un schéma de gestion des ressources en eau

Réalisée par CESAME environnement, une étude, débutée fin 2015, s'est déroulée en deux phases et s'est terminée en 2017 :

- phase 1 : diagnostic de l'état quantitatif des masses d'eau et des pressions/impacts ;
- phase 2 : définition du schéma de gestion des ressources en eau et des moyens de mise en œuvre.

Les principales conclusions de l'étude

La ressource en eau dans la zone d'étude est relativement élevée mais très mal répartie dans le temps avec des périodes de basses eaux fortement contrastées avec le régime moyen.

Des impacts forts à significatifs liés aux prélèvements d'eau potable ont été mis en évidence sur certaines parties des bassins versants étudiés pendant les périodes d'étiage et peuvent justifier la nécessité de mettre en œuvre sur la Dore aval des actions spécifiques à la gestion de la ressource en eau, pour tenter d'améliorer l'état des milieux. Les usages agricoles et industriels sont beaucoup moins prégnants sur le territoire et ne présentent que très localement des impacts potentiellement significatifs (ex : retenues collinaires en tête de bassin versant, biefs non équipés de vannes et débit réservé).

Des objectifs peuvent être fixés afin d'améliorer le partage de la ressource entre le milieu et les usagers. Ils sont déclinés en termes de volumes prélevables aux principaux points de calcul des bassins versants et ont été déterminés en accord avec les acteurs du territoire.

Le programme d'actions proposé se décline en 4 thèmes :

- améliorer la connaissance
- sécuriser les usages tout en respectant les milieux
- ne pas dégrader voire améliorer les débits d'étiage
- sensibiliser aux bonnes pratiques.

Cette étude a servi d'étude préalable au contrat territorial Dore aval afin de définir un programme sur des enjeux quantitatifs. Ce programme a été intégré au contrat territorial Dore en 2019.

De plus en plus de cours d'eau sont en assec ces dernières années. Il est estimé à partir de cette étude, que l'évolution potentielle liée au dérèglement climatique pourrait avoir comme impact une diminution de la ressource en eau de 10 à 40%, une baisse des précipitations en été de 20% et une forte accentuation des étiages (de -7% à -25% en 30 ans).

Le territoire engage un accompagnement pour que soient mises en œuvre des actions prioritaires d'optimisation de l'utilisation de la ressource en eau. Cette démarche est initiée sur le secteur Durolle/Credogne/Dorson avec un déploiement éventuel en fin de contrat à d'autres territoires : la Malgoutte, le Lilion et le Moulin de Layat ; masses d'eau ayant une densité importante de plans d'eau sur cours d'eau.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'étude réalisée sur le secteur de la Dore aval doit être complétée par une autre étude sur le reste du territoire qui doit être menée au travers du contrat territorial Dore. Le plan d'actions issus de cette étude n'a pas encore débuté. Les objectifs de la Charte ne sont pas atteints dans ce domaine qui prend un peu plus d'ampleur chaque année.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Malgré la mobilisation de certains usagers concernés par l'exploitation de la ressource en eau et celle des services de l'Etat pour garantir une bonne répartition des volumes disponibles, un important travail reste à fournir afin de mettre en adéquation l'ensemble des besoins en eau avec la vie des milieux aquatiques.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.1.1	2017	76 408,33 €	46 359,54 €
	2018	26 492,33 €	93 817,39 €
	2019	0,00 €	1 120,00 €
	TOTAL	102 900,66 €	182 416,13 €

Objectif opérationnel 2.1.2 : Réduire les pollutions et améliorer la qualité de l'eau

Actions réalisées pendant les trois années

Le contrat territorial Dore Aval (2017-2018)

Le suivi de la qualité des eaux sur la partie aval du bassin versant de la Dore a été porté par le Parc en 2017 et 2018 dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial Dore aval. La cellule d'animation du SAGE Dore a suivi les études de qualité des eaux des deux autres contrats territoriaux Dore amont et Dore moyenne portés par la CC Ambert Livradois Forez.

Les études de suivi de la qualité des eaux réalisées sur le contrat territorial Dore aval ont servi de base à l'élaboration du programme d'actions du Contrat territorial et d'éléments d'évaluation en phase de mise en œuvre.

Ce type d'étude se compose d'un suivi de l'état écologique (selon les protocoles de suivi en vigueur) en complément des stations suivies par l'Agence de l'eau. Les paramètres analysés sont les indices hydrobiologiques (IBD et IBG) et 32 paramètres physico-chimiques (paramètres d'observation, physico-chimiques, mesures in situ, paramètres physico-chimiques généraux, paramètres physico-chimiques complémentaires).

En 2017, une étude ponctuelle des métaux dans les sédiments a complété la campagne 2016. Le principe retenu a été de réaliser des analyses ponctuelles de 8 métaux lourds (Arsenic, Chrome, Cuivre, Cadmium, Mercure, Plomb, Nickel et Zinc) dans les sédiments de la Durolle (4 stations) et la Dore (1 station) au niveau du bassin thiernois.

Le contrat territorial Dore (2019)

Les chargés de missions ont réalisé en 2018-2019 un état des lieux et un diagnostic sur chacune des 30 masses d'eau qui découpe le bassin versant. Un document de diagnostic composé d'une synthèse de l'ensemble des thématiques identifiées sur le bassin versant de la Dore regroupe l'état des connaissances pour chacune des 30 masses d'eau.

Ce diagnostic a permis l'élaboration d'un contrat unique à l'échelle du bassin versant.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'évaluation systématique de l'état des masses d'eau à l'échelle du bassin versant de la Dore, même si elle représente un repère, comporte des facteurs limitants :

- Problème des petits cours d'eau dans les grandes masses d'eau,
- Non anticipation du réchauffement climatique, moins d'eau = concentration accrue des polluants, moins de dilution,
- Nombreuses caractérisations de masses d'eau uniquement d'après simulation,
- Problème des indicateurs dans la caractérisation des masses d'eau.

Les 3 suivis annuels réalisés dans chaque contrat territorial ne seront pas poursuivis, ni repris à l'échelle du SAGE Dore dans un premier temps.

Il s'agira davantage de suivre les effets des actions prévues au contrat territorial Dore. Les méthodes d'évaluation et de suivi sont définies dans le programme d'actions du futur contrat Dore et reposent essentiellement sur la méthode PER (Pression/Etat/Réponse). Les résultats serviront à dresser le bilan du contrat.

Toutefois, Il sera nécessaire d'évoquer en CLE la possibilité d'évaluer à nouveau la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Dore pour évaluer l'état à la fin du PAGD du SAGE, soit en 2021. Le travail de mise à jour du SAGE suite au bilan permettra de mieux définir les besoins d'études complémentaires et la nécessité d'un tel suivi et de sa fréquence.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

L'agence de l'eau Loire-Bretagne dans son nouveau programme d'intervention financière ne finance plus les suivis de la qualité des eaux au sein des outils contractuels. Afin d'améliorer la connaissance dans ce domaine, il sera nécessaire de chercher de nouveaux partenaires financiers.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.1.2	2017	0,00 €	0,00 €
	2018	0,00 €	0,00 €
	2019	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €

Objectif opérationnel 2.1.3 : Préserver et restaurer la qualité physique des milieux aquatiques

Actions réalisées pendant les trois années

La cellule d'animation du SAGE Dore au travers de ses groupes de travail thématiques et en participant à l'ensemble des COPIL et réunions techniques a suivi les deux contrats territoriaux Dore amont et Dore moyenne qui ont mené des actions en faveur des milieux aquatiques :

- Inventaire des zones humides
- Etude de la dynamique fluviale sur le Dore amont (plaine d'Ambert)
- Restauration de la continuité écologique
- Programme de restauration des milieux aquatiques (mis en défens des berges, recul de résineux..)

Le contrat territorial Dore aval porté par le Parc a poursuivi le travail engagé par le SAGE Dore sur la dynamique fluviale en menant une étude de faisabilité foncière pour élaborer un programme d'actions qui permette de faciliter des actions de préservation et de restauration de la dynamique fluviale. Ce programme a été intégré au contrat territorial Dore.

L'étude de caractérisation complémentaires des têtes de bassin versant telle que demandée par le SDAGE Loire-Bretagne (2016-2021) a été réalisée.

Réalisé par le bureau d'étude SAFEGE PARIS, ce travail a débuté fin mai 2017 et s'est déroulé en 3 phases :

- Phase 1 : Définition et cartographie des têtes de bassin versant
- Phase 2 : Caractérisation d'une typologie des têtes de bassin versant
- Phase 3 : Adaptation des modalités de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques aux caractéristiques spécifiques à ces espaces.

Ce travail a servi au diagnostic du contrat territorial Dore élaboré en 2019.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les contrats territoriaux par sous bassin puis le contrat territorial unique sur le bassin versant de la Dore permettent la réalisation des objectifs.

Néanmoins, l'inventaire des zones humides prévu dans le cadre du SAGE Dore s'est interrompu suite à l'impossibilité de mettre en place les outils de protection prévus dans le SAGE DORE sur les ZHIEP (zones humide d'intérêt environnemental particulier) et ZSGE (zone stratégique de gestion de l'eau) identifiées.

Le bilan du SAGE Dore en 2020 permettra de réajuster les objectifs sur les enjeux de préservation des zones humides.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Les sollicitations du Parc pour intégrer les connaissances sur les milieux aquatiques (zones humides) sont en constante évolution et montrent une évolution positive quant à la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme ou autres projets d'aménagement.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.1.3	2017	2 874,00 €	0,00 €
	2018	25 866,00 €	0,00 €
	2019	0,00 €	28 731,42 €
	TOTAL	28 740,00 €	28 731,42 €

Objectif opérationnel : 2.2.1 Accroître la qualité des boisements par des pratiques sylvicoles durables

Actions réalisées pendant les trois années

Organisation d'un SylvoTrophée destiné à valoriser des pratiques de gestion forestière vertueuses

Le SylvoTrophée du Parc Livradois-Forez s'est tenu en 2018 sur le thème des hêtraies-sapinières montagnardes. Un jury composé de 7 experts (gestionnaires forestiers, écologues, photographe, animateur nature) a décerné le prix à Pierre RIGOLET pour sa parcelle de sapinière-hêtraie à Aix-la-Fayette, d'une remarquable qualité écologique et paysagère, avec une approche suivie et rigoureuse de la sylviculture.

Déploiement du dispositif d'aide à la sylviculture Sylv'ACCTES.

Le Parc s'est lancé dans l'élaboration d'un projet sylvicole territorial, qui précise sur son territoire les travaux sylvicoles soutenus par Sylv'ACCTES. Le dispositif a été activé en octobre 2018 à l'issue de plusieurs mois de concertation avec les différentes parties prenantes de la gestion forestière en Livradois-Forez. Un soutien est apporté aux travaux favorisant le mélange d'essences ou encore la régénération naturelle dans les hêtraies-sapinières, futaies résineuses artificielles ou les chênaies du territoire.

Découverte de la sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature

Avec l'appui de l'Interparcs Massif Central et de l'association Pro Silva, le Parc a organisé 3 sessions de découverte et d'approfondissement de la sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature, à destination d'un public de propriétaires et de gestionnaires forestiers. Elles ont permis de former une soixantaine de propriétaires et gestionnaires forestiers du territoire.

Projet Petites chouettes de montagne et forêts anciennes du Livradois-Forez

Deux animations de sensibilisation à la gestion « environnementale » des sapinières-hêtraies montagnardes (50 participants) ainsi qu'un séminaire de fin de projet ont été organisés dans le cadre du projet Petites chouettes de montagne et forêts anciennes du Livradois-Forez. Ces événements ont contribué à l'échange de bonnes pratiques en matière de sylviculture.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le Parc a déployé et continue de développer de nombreux outils pour diffuser des pratiques sylvicoles durables. Si les résultats directs de cette sensibilisation sont difficiles à évaluer, on constate tout de même une progression de la culture forestière sur le territoire, fruit du travail conjoint de nombreux partenaires de l'animation forestière. Les forêts (en particulier privées) sont de plus en plus gérées, et la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers progresse au sein du réseau de partenaires forestiers du Parc. Ces recommandations, si elles sont de plus en plus communes dans les réseaux professionnels, ont toutefois encore du mal à diffuser jusqu'au décisionnaire final qu'est le propriétaire forestier. Les propriétaires forestiers sont très nombreux, et certains très éloignés de la gestion de leur patrimoine forestier. Dans ce contexte, les messages du Parc atteignent difficilement leur cible et les efforts de sensibilisation sont à poursuivre.

Les futaies résineuses artificielles arrivées à maturité sont en général renouvelées, même si on peut regretter qu'elles le soient sous la forme de monocultures résineuses dans la plupart des cas. Les connaissances sur la conduite de plantations en mélange doivent être développées et diffusées. Dans ces nouvelles monocultures résineuses, les erreurs du passé (non gestion) ne doivent pas être reproduites. Elles doivent être gérées de manière dynamique (éclaircies), en veillant à laisser s'exprimer les dynamiques naturelles (mélange spontané d'essences, régénération naturelle).

Les sapinières-hêtraies irrégulières font l'objet d'une attention grandissante de la part des partenaires forestiers du Parc. De nombreux projets émergent pour mieux valoriser et préserver cette ressource en sapin pectiné. Les coupes à blanc de sapinières irrégulières existent (notamment en limite climatique) mais ne sont pas généralisées, malgré un contexte de marché défavorable au sapin. Les hêtraies et les pineraies sont encore très vulnérables, confrontées à un marché faible voire inexistant qui n'incite pas à les maintenir.

Le regroupement des propriétaires s'est développé en Livradois-Forez par le biais d'associations de propriétaires, qui partagent des expériences et des connaissances sur la sylviculture et la filière bois. Le Parc leur apporte régulièrement son appui. Le pas de la mutualisation de la gestion forestière n'a pas encore été franchi, mais une expérimentation est susceptible de voir le jour à l'initiative du groupement des sylviculteurs de la montagne thiernoise. Le Parc continue de s'impliquer dans les démarches collectives auxquelles il est associé, comme par exemple les groupes de travail de la charte forestière d'Ambert Livradois Forez. Dans ce cadre, une expérimentation de regroupement du foncier a lieu, à l'initiative de la communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

COMMUNES ET EPCI

Au mois d'avril 2020, 22% des communes du Parc sont certifiées PEFC pour tout ou partie de leurs forêts. La marge de progression de la certification forestière en forêt publique reste importante.

Les certifications relatives à la traçabilité et à la qualité des produits bois sont de plus en plus demandées dans les marchés publics des communes et EPCI du territoire. Cela concerne la construction-rénovation, mais aussi la commande de mobilier, de petit matériel ou de fournitures.

La régénération des forêts communales et sectionnelles est convenablement suivie. La régénération naturelle est privilégiée lorsqu'elle est possible, les changements climatiques sont pris en compte et les sapinières-hêtraies jardinées sont globalement préservées.

Les communes et EPCI relaient volontiers les initiatives du Parc lorsqu'elles en sont informées, qu'il s'agisse de rencontres/formations sur le terrain ou d'informations relatives à des dispositifs d'aide.

CONSEIL REGIONAL

Par le biais de sa contribution au fonds Sylv'ACCTES ainsi qu'au fonctionnement du Parc, le conseil régional soutient l'expérimentation et la diffusion de pratiques sylvicoles impactant moins l'environnement, ainsi que des projets favorisant la multifonctionnalité de la forêt.

CONSEILS DEPARTEMENTAUX

Le conseil départemental du Puy-de-Dôme a soutenu l'expérimentation d'un aménagement foncier et agricole sur la commune de Vollore-Montagne. Il soutient également, par le biais de sa politique de soutien aux chartes forestières de territoire, un travail sur le regroupement du foncier engagé dans le cadre de la CFT d'Ambert Livradois Forez. Aucune autre expérimentation (connue) sur le foncier forestier en Livradois-Forez ne fait l'objet d'un soutien par les conseils départementaux.

ETAT

L'Etat soutient le déploiement de l'outil BioClimSol, qui apporte une aide à la décision aux forestiers dans le choix des essences, dans un contexte de changement climatique.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.2.1	2017	1 600,00 €	0,00 €
	2018	0,00 €	0,00 €
	2019	4 000,00 €	0,00 €
	TOTAL	5 600,00 €	0,00 €

Objectif opérationnel : 2.2.2 : Rendre l'exploitation forestière plus productive dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux

Actions réalisées pendant les trois années

Amélioration des conditions d'utilisation des voiries publiques pour les activités d'exploitation forestière. Déploiement d'un mode opératoire relatif à l'utilisation des voiries forestières pour l'exploitation des bois.

Promotion des métiers de la forêt et du bois en Livradois-Forez. Opérations de découverte des métiers de la forêt et du bois en classe et sur le terrain, à destination des collégiens (classes de 3^{ème} et 4^{ème}).

Etude préalable à une expérimentation de paiements pour services environnementaux. Rémunération des pratiques d'exploitation forestière alternatives permettant d'améliorer la qualité des eaux potables – le cas de la commune de Saint-Pal-de-Senouire.

Coordination du réseau forêt-bois de l'Association des Parcs d'Auvergne Rhône-Alpes. Elaboration d'une note de positionnement des PNR d'Auvergne-Rhône-Alpes sur les enjeux liés à la forêt et à la filière bois. Coordination de la contribution des PNR au programme régional de la forêt et du bois.

Organisation de deux éditions de l'opération Vis ma vie de bûcheron. Opportunité donnée au grand public de côtoyer, le temps d'une demi-journée sur le terrain, un professionnel de l'exploitation forestière.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les évolutions dans les méthodes d'éclaircie (cloisonnements d'exploitation en particulier) tendent à limiter les dommages portés aux écosystèmes par des machines d'exploitation lourdes, devenues communes dans les massifs forestiers du Livradois-Forez. Les zones humides et cours d'eau sont aussi mieux préservés qu'auparavant, du fait d'une réglementation stricte en leur faveur et d'une stratégie de sensibilisation qui s'est inscrite dans le temps. En revanche, les coupes à blanc sont encore trop fréquentes et génératrices d'impacts environnementaux et paysagers importants. Elles se justifient souvent par des situations d'impasse sylvicole, résultant de plantations insuffisamment éclaircies. On observe toutefois début 2020 une recrudescence de coupes à blancs qui auraient pu être évitées en sapinière ou dans des boisements artificiels de douglas. Cette tendance est à surveiller. On observe également une montée progressive de la contestation citoyenne contre une gestion trop « industrielle / standardisée » de la forêt.

Dans le cadre du contrat territorial de la Dore, des chantiers de débardage par cheval et par câble-mât ont eu lieu sur des zones à forte sensibilité du sol (zones humides). L'ONF est également moteur dans l'expérimentation du câble-mât, tout comme la coopérative forestière CFBL qui est équipée depuis 2012. Les initiatives privées d'utilisation de méthodes d'exploitation alternatives (câble-mât, traction animale) restent toutefois rares en raison de leur coût, dans un contexte où l'exploitation traditionnelle est relativement aisée.

La couverture du territoire en schémas de desserte forestière est bonne. Il en résulte une bonne dynamique dans le déploiement des réseaux de desserte forestière, de manière cohérente à l'échelle du massif.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

COMMUNES ET EPCI

On note une mobilisation des communes et EPCI dans la mise en place de schémas de desserte, d'animations de type « Plan de développement massif » (en cours sur les territoires de Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois Forez), ainsi que pour le regroupement des forêts publiques (bonne dynamique des syndicats mixtes de gestion forestière).

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES

La Région soutient l'investissement dans des solutions de câble-mât avec une aide bonifiée. Dans le cadre du contrat territorial de la Dore amont, la Région a soutenu une opération de débardage par câble-mât sur la tourbière du château. Aucun schéma de desserte privilégiant les modes de récolte alternatifs n'a été défini.

ETAT

La conformité des projets de voirie forestière au schéma de desserte en œuvre sur le massif fait partie des conditions d'éligibilité pour l'obtention de financements de l'Etat et de l'Europe. A notre connaissance, l'Etat n'a pas soutenu d'étude relative au métier d'ETF entre 2017 et 2019, visant à ce que ceux-ci vivent mieux de leur métier.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.2.2	2017	2 710,00 €	0,00 €
	2018	1 290,00 €	0,00 €
	2019	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	4 000,00 €	0,00 €

Objectif opérationnel : 2.2.3 Valoriser et transformer le bois sur place pour accroître sa valeur ajoutée

Actions réalisées pendant les trois années

- **Séminaire sur la construction en bois local organisé à Sembadel** en partenariat avec la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et Auvergne Promobois.
- **Etude sur les besoins d'innovation dans le sciage des très gros bois.** Enquête auprès des scieries du territoire et état de l'art sur le sciage des très gros bois. Identification des pistes d'innovation permettant de lever les freins au sciage des très gros bois.
- Dans le cadre de l'atelier d'urbanisme, **accompagnement des collectivités porteuses de projets de construction/rénovation/aménagement** dans la mobilisation de matériaux biosourcés et locaux, en particulier le bois local.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le Parc et ses partenaires sont bien mobilisés pour promouvoir la valorisation du bois local. Plusieurs études, séminaires et formations ont été réalisés et ont rencontré un franc succès. Les financeurs proposent souvent une aide bonifiée pour les projets mobilisant du bois local. La marque Bois des territoires du massif central a émergé et poursuit son développement. Le nombre de projets publics de construction/rénovation/aménagement mobilisant du bois local en Livradois-Forez progresse, notamment grâce aux efforts de l'atelier d'urbanisme. Cette dynamique générale autour du bois local est très positive pour le territoire. Elle concerne pour l'instant surtout la sphère publique. 2020 voit se tramer des programmes d'action renforcés sur cette thématique.

Une étude ciblée sur les débouchés du sapin pectiné a été réalisée en 2019 par Auvergne Promobois.

Aucune action d'envergure n'a été entreprise à l'attention des petites unités de sciage, en dehors de l'accompagnement à la transmission d'une scierie à Saint-Alyre-d'Arlanc.

Le Parc est moteur dans la promotion de la marque Bois des territoires du Massif Central.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

COMMUNES ET EPCI

Les communes et EPCI cherchant à valoriser du bois local dans leurs projets de construction, rénovation, aménagement sont de plus en plus nombreuses. Cette dynamique encore récente reste marginale et à renforcer.

REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le Conseil régional a soutenu les travaux de Fibois Auvergne Rhône Alpes sur les débouchés du sapin pectiné. Il a également soutenu l'émergence de la marque Bois des territoires du Massif Central et en fait aujourd'hui la promotion, au même titre que la marque Bois des Alpes (aide bonifiée dans les projets de construction).

Le Conseil régional est très présent sur les aides à l'investissement (modernisation, développement) pour les entreprises d'exploitation forestière et de première transformation du bois.

ETAT

L'Etat est également mobilisé sur les études relatives aux débouchés (cofinancement de l'étude de Fibois AuRA sur le sapin pectiné), ainsi que sur l'émergence et la promotion des filières courtes de valorisation du bois, en particulier la Marque Bois des territoires du Massif Central (soutien à l'association porteuse de la marque, bonification de la DETR pour les projets valorisant la marque).

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.2.3	2017	15 549,90 €	0,00 €
	2018	0,00 €	12 000,00 €
	2019	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	15 549,90 €	12 000,00 €

Objectif opérationnel 2.3.1. Accroître l'autonomie des exploitations agricoles et diffuser des pratiques durables

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc a animé trois projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), qui concernent les sites Natura 2000 et contrats territoriaux suivants : les Hautes-Chaumes du Forez, Dore et affluents, la Plaine des Varennes et Dore Aval (Natura 2000 + contrat territorial).

Ils ont été élaborés par le Parc en 2015 dans le but de répondre aux enjeux agricoles des sites Natura 2000, à savoir le maintien des milieux ouverts par des pratiques agricoles extensives de fauche et d'élevage, et la préservation des éléments bocagers (haies, ripisylves, alignements d'arbres, bosquets, etc.) et des zones humides.

Dans le cadre de son rôle d'opérateur des PAEC, le Parc a accompagné dès 2016 les exploitants agricoles volontaires en réalisant des diagnostics individuels d'exploitation en vue d'une contractualisation.

Sur les PAEC « Plaine des Varennes – Dore aval » et « Dore et affluents », après une première campagne de contractualisation en 2016, le Parc a poursuivi en 2017 l'animation collective de ces PAEC auprès des agriculteurs, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, le Conservatoire botanique national du Massif central et la Mission Haies Auvergne, pour la deuxième et dernière année de contractualisation. Le bilan final de la campagne de contractualisation 2016-2017 n'est pas connu avec certitude car les agriculteurs peuvent finalement choisir de ne pas s'engager sans en informer le Parc, mais il est estimé à une vingtaine d'exploitants, pour une surface engagée de 440 ha et de 3 300 mètres linéaires de haies et de ripisylves, pour un budget d'environ 195 000 €. Beaucoup d'exploitants n'ont pas pu s'engager, faute de posséder suffisamment de surfaces dans le site Natura 2000 pour atteindre le plancher de contractualisation de 300 €/ha. En effet, en raison de l'éclatement en plusieurs îlots du site Natura 2000 « Plaine des Varennes » et de la linéarité du site « Dore et affluents », les parcelles agricoles sont souvent en marge du reste de l'exploitation et ne représentent qu'une faible partie de celle-ci.

Sur les Hautes-Chaumes du Forez, les mesures ont pu être souscrites en 2016 et 2017 et a finalement concerné une trentaine d'exploitants, pour une surface engagée de près de 2 500 ha et un budget de plus de 700 000 €. Le bilan est très positif, facilité par une plus grande expérience des mesures agri-environnementales (troisième campagne sur ce secteur), et un périmètre de site (regroupé et non linéaire) plus adapté.

Le dispositif MAEC a également permis au Parc de poursuivre son accompagnement des groupements pastoraux. Dans ce cadre, le Parc a notamment accompagné un collectif d'éleveurs sur la commune de Saint-Anthème, où la mise en place d'une mesure « ouverture » a permis la réouverture des sectionnaux de Baracuchet. Quatre agriculteurs ont ainsi contractualisé environ 12 ha chacun sur lesquels un plan de gestion a été réalisé. Les travaux de débroussaillage ont été réalisés par l'entreprise Abies Bois de Verrières-en-Forez qui a valorisé les produits de la coupe en huiles essentielles (pins sylvestres, genévriers), en plaquettes forestières et en bois à palettes. Désormais, les exploitants, la Commune et la section souhaitent réfléchir à la création d'un groupement pastoral pour une exploitation collective et plus rationnelle des sectionnaux de Saint-Anthème. La réflexion est engagée et pourrait voir le jour en 2020.

Toujours en lien avec l'accompagnement des groupements pastoraux, le Parc a été sollicité par la SICA de Garnier, (commune de Saint Bonnet-le-Coureau) pour la reconfiguration d'une piste pastorale. Le projet n'était pas réalisable économiquement et posait plusieurs problèmes sur le plan environnemental (apports de matériaux extérieurs et transports de ces matériaux, choix du tracé par rapport à l'existant, ...).

Le Parc a également poursuivi son engagement auprès de l'association de sauvegarde de la race bovine Ferrandaise. La race Ferrandaise ayant atteint le seuil des 3 000 femelles à partir duquel on considère la sauvegarde génétique réussie, l'association de sauvegarde travaille aujourd'hui au développement et à la valorisation de la race. En lien avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, le Parc a accompagné l'association de sauvegarde dans l'élaboration puis la mise en œuvre de son programme de développement 2018-2020. Ce programme porte notamment sur la promotion de l'élevage en race pure, la connaissance des élevages et des éleveurs et la valorisation des produits ; il vise également à rendre l'association autonome vis-à-vis de son animation.

Dans le cadre d'une convention de partenariat établie entre l'association, et ses partenaires, chacun a pu préciser son engagement auprès de l'association : l'EDE a recruté une animatrice mise à disposition de l'association pour un mi-temps ; les deux Parcs ont apporté un appui au montage du plan de financement.

Cet accompagnement a permis, dès 2018 la mise en place d'un contrat de filière avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, permettant aux éleveurs de bénéficier d'aides financières à la construction d'un troupeau Ferrandais. Une opération de financement participatif Mimosa a également pu être montée en 2018. Puis, l'association est rentrée au CA de l'association régionale Divagri, qui gère une enveloppe pour développer la diversité animale et végétale pour la région AURA.

En 2019, l'association a poursuivi la mise en œuvre de ce programme : lancement d'une étude sur la valorisation des produits ferrandais, mise à jour des supports de communication, poursuite du travail autour du patrimoine génétique de la race. Suite à l'arrêt de la mise à disposition d'une animatrice par l'EDE, le Parc a assuré l'interim et accompagné l'association dans ses demandes de financement et dans la mise en place d'une animation autonome. Ce projet devrait se concrétiser en 2020.

En parallèle, le Parc suit un collectif d'une trentaine d'éleveurs de l'AOP Fourme de Montbrison et de transformateurs (laiteries, artisans), accompagné par le syndicat de l'AOP et l'INRA, et formalisé en Groupement d'intérêt Economique et Environnemental (GIEE), a lancé une réflexion sur le cahier des charges de l'AOP. Avec pour objectif de mieux répondre aux attentes des consommateurs, ils souhaitent orienter la production du lait vers une approche agro-écologique mêlant valorisant patrimoniale, économique et environnementale. Le Parc a participé à leurs échanges tout au long de l'année afin de les accompagner dans la valorisation de la fourme et du territoire, et des pistes de partenariats concrètes devraient voir le jour en 2020.

Sur le volet énergie, via le contrat Parc-Région mis en place depuis 2019, le désamiantage des toitures agricoles et l'installation de panneaux photovoltaïques est encouragé.

A la demande de l'association IPAMAC, le Parc participe à une démarche nationale d'inscription des pratiques de transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. Après un premier inventaire des pratiques sur les différents massifs Français, il est prévu la constitution d'un groupe de travail sur ce sujet, pour travailler sur un plan de sauvegarde. En effet, l'inscription à l'UNESCO prévoit d'une part la promotion d'un patrimoine mais elle se veut avant tout un levier pour sa sauvegarde.

L'ensemble de ces démarches contribue à l'essaimage des bonnes pratiques sur le territoire. En parallèle, le Parc est également en veille sur ces sujets via plusieurs réseaux de recherche. Sur la période, il est notamment devenu membre du Réseau Mixte Technologique Travail en agriculture. Enfin, concernant les objectifs d'agriculture biologique, le Parc ne porte pas actuellement d'actions directes mais met en place des partenariats en ce sens.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

La mise en œuvre des PAEC et la souscription de mesures par les agriculteurs a une nouvelle fois été pilotée par le Parc. Le bilan est mitigé. L'adhésion des agriculteurs a été variable selon les territoires, faute de temps pour animer les mesures, et aux contraintes imposées par un périmètre linéaire voulu par la DRAAF. Le Parc a rencontré beaucoup de difficultés sur cette programmation : pas assez de temps entre la validation des PAEC et le dépôt des dossiers PAC le 15/05 ; pas de retour de la Région ni de la DRAAF sur la validation des notices des mesures ; délais d'instruction trop importants (des engagements ont été refusés après plusieurs années de mise en œuvre et pas de rattrapage possible sur ces dossiers). Autant de freins dans l'animation des mesures qui ont parfois un effet contre-productif.

Néanmoins, le Parc a poursuivi son accompagnement de collectifs d'agriculteurs volontaires et engagés dans la transition, en étant présent pour les accompagner dans leurs projets (animation des échanges, appui à la recherche de financement, promotion, accompagnement technique sur les plans de gestions pastoraux, ...). Ces initiatives exemplaires jouent un rôle dans l'essaimage des bonnes pratiques sur le territoire, souhaité dans la charte du Parc.

L'accompagnement des agriculteurs dans le changement de pratique se fait aujourd'hui par de nouvelles entrées, notamment par celle du changement climatique. Une certaine urgence pousse à réfléchir aux moyens d'atteindre des objectifs « agroécologiques ». Ce contexte favorable a encouragé le Parc à fédérer les conseillers agricoles

pour agir collectivement et accompagner massivement les agriculteurs dans le changement. Ce projet devrait voir le jour en 2020.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Bon partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, la Région et l'Etat sur la mobilisation de moyens financiers sur la plupart des actions.

Nouveaux partenariats en émergence, notamment sur le volet pastoralisme avec Auvergne estives, la fédération des groupements pastoraux auvergnats et sur le volet filière avec l'AOP Fourme de Montbrison.

Dans le cadre des PAEC, des difficultés de communication avec la DRAAF et la DDT pour une bonne cohérence de l'animation et de l'instruction des MAEC.

Partenariat plus laborieux à mettre en place avec la Chambre d'Agriculture qui conduit ses propres actions, n'a pas forcément les moyens de s'impliquer dans les programmes d'autres structures et se situe plus en prestataire de services qu'en partenaire.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.3.1	2017	69 614,80 €	1 200,00 €
	2018	0,00 €	1 182,00 €
	2019	0,00 €	8 557,72 €
	TOTAL	69 614,80 €	10 939,72 €

Objectif opérationnel 2.3.2. Développer les filières courtes et mettre en valeur les produits locaux

Actions réalisées pendant les trois années

Sans assurer d'animation conséquente du réseau « Saveurs du Livradois-Forez », de nouveaux producteurs ont sollicité le Parc pour intégrer le réseau. Le réseau regroupe à ce jour une centaine de producteurs et une trentaine de transformateurs/distributeur.

Ces dernières années, le temps du chargé de mission sur le volet « promotion des produits », a été mobilisé pour la création des deux magasins de producteurs sur Ambert d'abord, puis sur Thiers.

En effet, après plus d'un an d'accompagnement par le Parc, un magasin de producteurs a ouvert en mai 2017 à Thiers (le Moutier). La SAS regroupe 11 producteurs associés et une vingtaine de producteurs non associés, dit « dépôt vendeurs », complète la gamme de produits. Fin 2017, le chiffre d'affaires dépasse largement les prévisions et la création d'un emploi a pu être concrétisée en 2018.

En parallèle, quelques actions ponctuelles d'animation du réseau « Saveurs du Livradois-Forez » ont vu le jour sur la période :

- la valorisation des produits et leur promotion passe également par des partenariats avec des acteurs des territoires. Ainsi, le Parc s'est associé aux Toques d'Auvergne pour la réalisation du « Toques Chaud », début octobre 2017 à Augerolles. Le Parc a contribué à l'organisation du marché de producteurs et à l'animation des groupes de scolaires.

- le 20 mars 2018 le Parc a organisé une rencontre entre producteurs locaux et prestataires touristiques au magasin de producteurs « Aux Champs » à Thiers. Ces rencontres (la première a eu lieu à Ambert en 2016) sont l'occasion de tisser des liens entre professionnels et de favoriser des relations commerciales. Une vingtaine de personnes était présente.

A partir de 2019, et en lien avec les actions portées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial et la réflexion sur le marketing territorial engagée, un plan d'action a été élaboré pour la relance du réseau qui devrait voir le jour en 2020.

L'abattoir d'Ambert est le dernier abattoir public du Département du Puy-de-Dôme. Il est propriété de la commune d'Ambert qui en a confié l'exploitation dans les années 2000, par contrat d'affermage, à la Société d'Exploitation de l'Abattoir Municipal d'Ambert (SEAMA), SARL constituée d'une vingtaine de bouchers et d'agriculteurs, répartis sur les secteurs d'Ambert, Thiers, Montbrison et Billom.

A la demande de la commune d'Ambert, le Parc intervient à l'abattoir d'Ambert depuis 2016 sur plusieurs aspects : la mise en place de démarches qualité et la rédaction d'un règlement intérieur, du plan de maîtrise sanitaire et des modes opératoires normalisés pour la protection animale. A partir de 2017, le Parc a œuvré en plus à l'élaboration, la réalisation et le suivi d'un programme de travaux et d'équipements permettant notamment la modernisation des chaînes et donc la pérennité de l'outil, à hauteur de 800 000 € HT.

Ces missions d'accompagnement ont occupé le chargé de mission à hauteur de 20 % de son temps. Ajouté à cela, sur la période du 1er septembre 2017 et jusqu'au mois de décembre 2018, le Parc a mis à disposition de l'abattoir le chargé de mission agriculture, pour 20 % de son temps de travail. Il a exercé en partie la mission de responsable qualité, légitimant ainsi sa présence dans l'abattoir et lui donnant autorité sur le personnel.

Dans ce cadre, il a également réalisé en 2018 une étude économique pour le développement de l'abattoir, développant des scénarios quant à une éventuelle restructuration juridique de l'outil. Il a également œuvré pour mobiliser des financements pour le poste de Directeur.

Dans la foulée, la mairie et la communauté de communes ont lancé conjointement en 2019 une mission d'accompagnement pour la restructuration juridique de l'abattoir, à laquelle le Parc a contribué. Cette mission, a été lancée alors que la SEAMA était placée en redressement judiciaire en avril 2019, a conclu à l'intérêt de mettre en place une Société d'Economie Mixte (SEM) pour la gestion de l'abattoir.

En parallèle, poursuivant ses missions de soutien de l'abattoir, le Parc a lancé une réflexion conjointement avec la Chambre des Métiers du Puy-de-Dôme et la fédération des bouchers du Puy-de-Dôme sur la question des débouchés.

Fin 2019, suite à plusieurs mises en demeure de la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP), et suite à une menace de fermeture de l'outil, la mairie d'Ambert a pris la décision de reprendre en régie l'outil, en attendant la mise en place d'une SEM.

La myrtille sauvage (*Vaccinium myrtillus*) constitue une autre filière emblématique du territoire du Parc. Il s'agit d'une ressource aujourd'hui peu valorisée et menacée par le changement climatique, la concurrence des pays européens, l'évolution des pratiques de pâturage, la plantation de résineux, l'abandon des pratiques de cueillette, ... Le Parc a eu en 2019 l'opportunité de rejoindre une réflexion lancée par le PNR Millevaches en Limousin et l'ADDEAR 42 et a travaillé avec l'aide d'un collectif d'éleveurs, de cueilleurs et de transformateurs du Livradois-Forez à la construction d'un projet de préservation et de valorisation de la myrtille sauvage qui verra le jour en 2020, en partenariat avec IPAMAC, le Parc des Monts d'Ardèche, du Pilat et de Millevaches en Limousin.

Ces différentes initiatives contribuent à structurer nos filières locales. De manière générale sur la période, le besoin de raisonner les circuits courts à une échelle interterritoriale, en créant des liens entre bassins de productions et bassins de consommation, s'est affirmé. C'est dans ce contexte qu'en 2017, le Parc a lancé le Projet Alimentaire Territorial avec le Grand Clermont (voir 3.5.2).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Sur cette période, le Parc a démontré à nouveau sa capacité à accompagner l'ensemble des maillons des filières locales, de la production à la distribution en passant par la transformation.

Il a poursuivi son engagement dans le développement des points de vente de produits locaux de qualité avec l'ouverture en 2017 d'un deuxième magasin de producteurs, sur la commune de Thiers. Le Parc compte en 2017 les deux seuls magasins de producteurs du Puy-de-Dôme.

Le Parc a également réaffirmé son soutien à l'abattoir d'Ambert, en s'impliquant de manière concrète et en se donnant les moyens d'intervenir dans sa sauvegarde. Il s'agit d'une action structurante pour le territoire : Ambert est le seul abattoir municipal du Puy-de-Dôme, un des derniers à permettre l'abattage d'animaux accidentés et de faire de l'abattage « familial », permettant le maintien d'une économie basée sur les circuits de proximité.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Partenariat fort avec les communes, communautés de communes et la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme sur l'abattoir d'Ambert.

Mobilisation importante du Conseil Départemental, de la région AURA ainsi que de l'Etat sur le financement des projets.

Pas ou peu de partenariat technique avec les OPA sur les projets collectifs (magasins de producteurs notamment), souvent par volonté des porteurs de projets de travailler avec le Parc exclusivement.

Prise de conscience progressive des collectivités sur l'enjeu d'exemplarité en lien avec la valorisation des produits locaux dans la restauration collective ou lors d'évènements.

A noter le dispositif De nos fermes 63 mis en place par le Conseil Départemental 63 et la Fédération régionale des Civam Auvergne qui œuvre à la promotion des producteurs fermiers et des marchés de plein vent, complémentaire au réseau Saveurs du Livradois-Forez.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.3.2	2017	4 600,00 €	0,00 €
	2018	0,00 €	0,00 €
	2019	0,00 €	3 200,00 €
	TOTAL	4 600,00 €	3 200,00 €

Objectif opérationnel 2.3.3. Maintenir un tissu agricole dense par l'installation de nouveaux actifs

Actions réalisées pendant les trois années

Si le Parc Livradois-Forez se positionne clairement comme une des structures qui contribue à l'accueil de porteurs de projets, il ne s'affiche pas comme accompagnateur au montage du projet. Toutefois, il joue depuis longtemps un rôle important dans l'accompagnement de certains projets individuels, particulièrement par sa capacité à suivre des projets dans la durée, au rythme des porteurs de projets, avec une orientation claire en faveur des projets ancrés sur les ressources du territoire et au dire des bénéficiaires, sans schéma préconçu. Ce suivi s'est fait de manière transparente et en collaboration avec les partenaires de l'installation (Chambre d'Agriculture, SAFER, Centres de gestion, Conseil Départemental, ...).

En 2017 et 2018, le Parc a accueilli une dizaine de porteurs de projets par an, dont en moyenne la moitié a concrétisé son installation. Les productions concernées sont : volailles fermières, maraîchage, Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales, arboriculture, ovins viande et lait, caprins, bovins lait avec transformation fromagère, apiculture, élevage et activités équestres. Le nombre de porteurs de projets agricole, accueillis directement est en baisse par rapport aux années précédentes car le premier accueil a été fait davantage par la chargée de mission accueil de nouvelles populations ... et surtout par les animateurs du Réseau agricole Livradois Forez, avec lequel un partenariat fort est engagé.

Le Réseau Agricole Livradois Forez, créé par le Parc et 4 communautés de communes en 2005, couvre l'ensemble des territoires des communautés de communes d'Ambert Livradois Forez et Thiers Dore et Montagne. Il a ponctuellement réalisé des prestations pour les Communautés de communes de La chaise Dieu et de Sauxillanges. Au-delà des services rendus (accompagnement des porteurs de projets et des cédants, entretien d'une base de données), ce réseau est porteur d'une réelle politique agricole pour le territoire. Son ambition principale est d'assurer une veille sur le foncier agricole afin de faciliter l'installation de porteurs de projets plutôt que l'agrandissement d'exploitations existantes. Grâce à la réalisation de diagnostics fonciers précis et à un bon relai local des élus et des agriculteurs, il a pu acquérir une connaissance fine et actualisée du foncier agricole, lui permettant à plusieurs reprises d'orienter du foncier vers l'installation. Ces projets exemplaires, se sont appuyés sur des opportunités et sur une volonté politique locale forte ; il a été difficile de les essaimer sur l'ensemble du territoire. A l'automne 2018, après 13 ans d'existence, le Réseau agricole Livradois-Forez a été dissous. C'est désormais le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme qui propose aux communautés de communes volontaires un service de veille foncière sur la base des données existantes qui seront actualisées.

En parallèle, le Parc a donc dû trouver un nouveau mode de fonctionnement cohérent avec les chargés de mission des communautés de commune et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour l'accueil des porteurs de projets. En 2019 le Parc s'est organisé pour recevoir 38 porteurs de projet à l'installation agricole, avec les chargées de mission agriculture et accueil de nouvelles populations. La majorité des productions est tournée cette année vers le maraîchage bio et les volailles en plein air ; puis dans une moindre mesure les petits fruits et PPAM (Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales), les ovins/caprins, l'apiculture et l'agritourisme. La plupart intègre un projet de transformation et de vente directe.

Le Parc intervient désormais régulièrement comme premier contact, puisqu'il reste identifié comme une des portes d'entrée sur cette thématique, notamment par des candidats non issus de la région. Il apporte sa connaissance du territoire (vie locale, services, activités culturelles, ...), des acteurs ressources du développement agricole (Organisations Professionnelles Agricoles, associations, institutions), des subventions accessibles et du fonctionnement des filières locales (acteurs, débouchés, ...).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le Parc est reconnu comme acteur compétent au service des porteurs de projets soucieux de s'inscrire dans des démarches de développement durable. Son accueil, sa disponibilité et sa bonne connaissance des personnes ressources et des dispositifs locaux est appréciée.

Néanmoins, face à l'arrêt du Réseau Agricole Livradois-Forez, le Parc doit s'organiser avec les collectivités pour s'assurer de la continuité des missions qui lui étaient jusqu'ici confiées. Si le volet indispensable de recueil d'information semble se poursuivre, l'enjeu reste de mener en parallèle des actions expérimentales en matière de mobilisation foncière pour l'installation, afin de répondre aux enjeux de la charte du Parc. Il faudra donc dès 2020 créer des opportunités pour ces expérimentations, à différentes échelles, notamment dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

- Accompagnement financier des projets d'installations atypiques par le Département du Puy-de-Dôme, la région Auvergne Rhône-Alpes et l'Europe. A noter l'implication d'acteurs nouveaux dans le financement de projets agricoles engagés comme le Réseau initiative ou France Active.
- Echanges réguliers avec les OPA mais, malgré les engagements pris dans le réseau Cap Actif, absence de réel partenariat avec les collectivités et absence de vision partagée sur l'agriculture de demain en Livradois-Forez, notamment au sujet de la mobilisation du foncier agricole.
- Arrêt du Réseau agricole, perte d'une force d'animation et de proposition pour le territoire et d'un service complémentaire dans l'accompagnement de porteurs de projets. Bien que le service soit repris en partie par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, absence de réel partenariat pour le suivi des porteurs de projets.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.3.3	2017	0,00 €	0,00 €
	2018	0,00 €	0,00 €
	2019	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €

Objectif opérationnel : 2.4.1 Partager et animer une stratégie touristique commune misant sur l'image du Parc naturel régional

Actions réalisées pendant les trois années

La Maison du Tourisme, office de tourisme intercommunautaire, créée en 2018 et composée des 4 EPCI principales du territoire et du Syndicat mixte du Parc a lancé en 2018 une étude de stratégie et de marketing touristique.

Cette étude a permis de définir un positionnement : l'Auvergne des nouvelles expériences, des clientèles cibles : Famille, jeunes couples, sportifs, seniors actifs et résidents secondaires, de se munir d'une nouvelle identité graphique pour la Maison du tourisme mais aussi des marqueurs graphiques pour les partenaires, prestataires touristiques qui s'articulent autour d'un code de marque et d'une marque : Livradois-Forez, Parc naturel régional en Auvergne.

La stratégie touristique s'articule autour de 4 axes : Développer collectivement la visibilité générale de la destination, organiser la destination et mettre en valeur des offres spécifiques autour des nouvelles expériences, développer des contacts qualifiés et personnaliser avec les clients et enfin transformer les prospects en clients.

La Maison du tourisme a également pris la main sur les éditions touristiques : la carte tourisme et patrimoine et le guide des Balades nature et patrimoine (en lien avec le PNR) pour garder une cohérence en matière de ligne éditoriale.

De part ces publications et sa communication, mais aussi le choix du PNR comme destination touristique, la Maison du Tourisme assure la notoriété du territoire « Parc naturel ». Le travail auprès des prestataires touristiques et des 11 bureaux d'information touristiques du territoire permet aussi de développer une véritable culture de l'accueil.

Le travail de promotion touristique commune se fait aussi à l'échelle de l'interparc massif central. Le Parc travaille avec l'IPAMAC sur l'étude et la promotion de l'itinérance comme projet structurant pour les différents PNR du Massif central. Le Parc s'est engagé par l'intermédiaire de la MDT à travailler sur le Tour à VTT du Livradois-Forez.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le PNR Livradois-Forez est engagé jusqu'à fin 2020 dans le cadre du volet 1 de la Charte européenne du tourisme durable. Ainsi, la stratégie touristique du Parc est tournée vers le tourisme durable.

La structuration de la Maison du Tourisme Livradois-Forez depuis 2017 a permis d'organiser plus efficacement la stratégie touristique du territoire. Les 4 communautés de communes Entre Dore et Allier, Billom Communauté, Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois-Forez (en 2018) ont délégués leur compétences tourisme à la Maison du tourisme pour une organisation optimale de la promotion touristique en Livradois-Forez.

La destination Livradois-Forez, Parc naturel régional en Auvergne a été identifiée comme facteur clé d'attractivité. Même si le périmètre couvert par la MDT est différent de celui du PNR, la promotion du Livradois-Forez comme destination touristique est clairement faite sur l'échelle du Label Parc naturel régional. De plus, des partenariats sont possibles entre la MDT et les acteurs touristiques présents sur le territoire PNR et membres de réseaux soutenus par le Parc, en ce qui concerne la promotion.

Rapprochement fait entre tous les offices de tourisme du Puy-de-Dôme et les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal via Auvergne, Destination volcan. Le CD63 travaille avec la Maison du tourisme pour accentuer la promotion du Livradois-Forez en Auvergne comme destination touristique. Même si cette destination reste encore peu reconnue même à l'échelle départementale.

L'IPAMAC travaille sur la valorisation de l'itinérance et du Bivouac à l'échelle du Massif central. Les territoires de Parc étant propices à ce type de pratiques touristiques. Le manque de moyen humain et de grande itinérance structurante sur le territoire limite l'implication du Parc sur ce dossier.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Maison du Tourisme LF :

- La stratégie touristique de la MDT a ciblé le PNR comme destination touristique et respecte donc l'image et la notoriété du territoire classé Parc naturel régional.
- Les EPCI membres de la MDT, participe à la promotion de cette destination touristique.
- Travail à continuer avec les autres partenaires, EPCI non membres, départements limitrophes 42-43, Loire-Forez Tourisme, etc.
- Un partenariat avec le département du Puy-de-Dôme permet aussi de mieux valoriser le Livradois-Forez, comme destination touristique en tant que PNR.

Les communautés de communes n'ont pas pu élaborer des plans de développement touristique durable intercommunaux en lien avec la Charte européenne du tourisme durable du fait notamment de la restructuration des EPCI débuté en 2017.

IPAMAC

Travail sur l'itinérance à l'échelle des Parcs du massif central, accompagne le Parc Livradois-Forez dans un travail autour du vélo/VTT/ tour de pays du territoire.

Comité Régional du Tourisme, Auvergne Rhône-Alpes Tourisme

Réflexion en cours sur la signature d'une convention de partenariat avec l'association des parcs d'Auvergne Rhône-Alpes (APARA) pour promouvoir les parcs naturels régionaux et nationaux comme des destinations touristiques. En lien avec le travail de la fédération française des PNR sur la Destination Parc.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.4.1	2017	116 313,76 €	69 015,58 €
	2018	115 196,74 €	68 921,66 €
	2019	125 793,10 €	88 186,84 €
	TOTAL	357 303,60 €	226 124,08 €

Objectif opérationnel : 2.4.2 Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des Hommes

Actions réalisées pendant les trois années

Randonnée : Le PNR soutien la filière randonnée pour la maintenance des équipements, avec du matériel pour l'entretien et aussi la Maison du tourisme à qui les missions concernant cette filière ont été entièrement transférées. Le déploiement de l'application Géotrek rando avec un site internet et une application mobile permet de valoriser l'offre de randonnée présente sur le territoire du Parc.

Dynamiques touristiques collectives :

Le Parc accompagne les réseaux Sur les Pas de Gaspard et la Route des métiers et leur apporte un soutien financier annuel. Il a aidé à monter un dossier de subvention Leader pour la Route des métiers et accompagne cette association dans sa commission qualité. Le Parc a réalisé 5 visites pour de nouveaux adhérents de la Route des métiers ces 2 dernières années.

Le Parc travaille avec le réseau Sur les pas de gaspard, surtout en ce qui concerne l'éducation à l'environnement.

Le Parc coordonne avec la Maison du Tourisme l'édition annuelle du guide des Balades accompagnées « Nature et Patrimoine » sur le territoire du Parc. C'est plus de 250 rendez-vous qui sont proposés chaque année.

La stratégie touristique portée par la Maison du tourisme valorise les savoir-faire, le patrimoine bâti, naturel et culturel du Livradois-Forez pour faire vivre une véritable expérience aux touristes.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

La filière randonnée est bien structurée et intégralement gérée par la Maison du tourisme ce qui lui donne une cohérence dans l'offre de randonnée du territoire.

Le Parc ne gère pas directement la thématique des activités de pleine nature du fait de la structuration de 2 pôles pleine nature présents sur le territoire Parc : Ambert Crêtes du Forez et Les Monts du Forez. Ces 2 pôles gérés par la communauté de commune Ambert Livradois-Forez et la communauté d'agglomération Loire-Forez sont plus à même de porter les projets de cette filière.

Peu d'adhérents de la Route des métiers et des Pas de Gaspard sont engagés avec le Parc pour le tourisme durable via la CETD ou la Marque Valeurs PNR. Cependant, une forte implication du Parc au sein de la commission qualité de la Route des métiers est à constater (5 visites en 2 ans).

Le Parc travaille étroitement avec l'association Sur les pas de gaspard grâce au projet fédérateur Mon Voisin Paysan.

En raison de la fusion des régions et de la disparition du CRT Auvergne, les travaux de veilles, dévaluation et d'analyses de la consommation touristique ont été mis de côté. Cependant, la Maison du Tourisme a collecté des données sur le tourisme en Livradois-Forez pour en faire bénéficier les prestataires touristiques du territoire.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Les relations de confiance établies de longue date avec les réseaux soutenus par le Parc (la Route des métiers et Sur les Pas de Gaspard) permettent une bonne autonomie de ces associations, qui véhiculent des valeurs autour de la protection des patrimoines, des savoir-faire et de la rencontre avec les hommes et les femmes du territoire.

La MDT, et par son intermédiaire les EPCI ont su valoriser une offre de randonnée cohérente à l'échelle du territoire du Parc. Néanmoins, l'offre de randonnée gagnerait encore en cohérence si un travail plus approfondi était engagé avec les départements voisins 42 et 43.

La promotion touristique de territoire effectuée en majeure partie par la MDT, est orienté sur un tourisme expérientiel autour de la nature, des savoir-faire, de la tradition et de la rencontre avec les hommes et les femmes du territoire.

Les deux pôles pleine nature du territoire sont un levier pour la promotion d'un tourisme de nature en Livradois-Forez.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.4.2	2017	8 859,44 €	0,00 €
	2018	8 977,34 €	0,00 €
	2019	21 404,95 €	0,00 €
	TOTAL	39 241,73 €	0,00 €

Objectif opérationnel : 2.4.3 Accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus durables

Actions réalisées pendant les trois années

Accompagnement des prestataires touristique souhaitant s'engager avec le Parc pour le tourisme durable soit avec la Charte européenne du tourisme durable soit avec la Marque Valeurs Parc au sein du réseau informel des Coccinelles.

Accompagnement individuel des prestataires touristiques : Audit d'agrément, contrat de progrès et suivi de l'engagement pour améliorer leur offre concernant le tourisme durable sur 3 ou 5 ans après signature de la convention. Le Parc oriente prioritairement les prestataires vers la marque Valeurs PNR plutôt que la CETD, au vu du suivi et de l'effet réseau plus important généré par la marque Valeurs Parc.

Accompagnement collectif des prestataires touristiques : 12 temps d'échanges, de rencontres et de découvertes ont été proposés au cours des 3 dernières aux prestataires touristiques du réseau.

Afin d'attribuer la Marque ou la CETD de manière plus impartiale, le Parc Livradois-Forez a réactualisé la Commission d'agrément tourisme. Cette commission composée de partenaires du secteur touristique (Maison du tourisme, Gîte de France, Esprit Nattitude, La Route des métiers, les EPCI membres de la MDT, Sur les pas de Gaspard) s'est réunie une fois et fonctionne désormais par échange de mails sur les candidatures aux deux démarches.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le Parc oriente les prestataires touristiques intéressés par les questions de développement durable vers l'obtention de la Marque Valeurs Parc naturel régional. Au cours de ces trois années, entre 50 et 60 prestataires étaient engagées avec le Parc, soit avec la Charte Européenne du Tourisme Durable soit la Marque Valeurs PNR. Ce nombre constant de prestataires engagés avec le Parc sur cette thématique reste faible au vu du nombre de prestataires touristiques présents sur le territoire. Ceci s'explique par le caractère chronophage de cette attribution de charte ou de marque, qui est donc limitée par le nombre d'ETP dédié à cette mission.

La mission d'aide à l'installation des porteurs de projets permet d'orienter les acteurs touristiques vers ces démarches de tourisme durables proposés par le Parc. Cependant, le PNR n'a pas été actif dans le développement de nouvelles formes d'hébergement touristique. En effet les EPCI (qui sont déjà gestionnaires d'équipements touristiques) sont plus à même de développer ces nouveaux types d'hébergements.

L'engagement des prestataires touristiques pour le tourisme durable avec le Parc est valorisé via la MDT qui met en avant sur son site internet les prestataires engagés avec le Parc dans des démarches de tourisme durable.

Un tel réseau engendre des plus-values en termes de relationnel entre les prestataires touristiques, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que de montée en compétences même s'il reste cependant difficile de quantifier les retombées économiques engendrées.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Certains partenariats ont été relancé au cours de ces 3 années, notamment une collaboration avec le réseau Esprit Nattitude. Ce réseau est aussi positionné sur la question du tourisme durable et permet donc aussi de qualifier l'offre du territoire dans ce sens.

La Maison du tourisme suit de près le déploiement de la Marque Valeurs PNR sur le territoire et donne une visibilité plus importante sur son site internet aux prestataires qui sont engagés avec le PNR sur cette thématique-là.

La valorisation de ces engagements à un niveau plus vaste que le territoire du Parc est minime. Peu de valorisation à l'échelle départementale, et ou régionale, même s'il existe une promotion nationale via le site de la fédération des PNR, pour les prestataires engagés avec la marque Valeurs Parc naturel régional.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.4.3	2017	9 156,27 €	1 348,46 €
	2018	660,00 €	1 425,00 €
	2019	660,00 €	1 800,00 €
	TOTAL	10 476,27 €	4 573,46 €

Objectif opérationnel : 2.5.1 Faire du bois la 1ère ressource énergétique pour le chauffage

Actions réalisées pendant les trois années

Après 3 années (2014-2016) plutôt dédiées à l'accompagnement de la structuration d'une filière courte de valorisation de produits forestiers pour l'énergie, la période 2017-2019 a été consacrée à la promotion du combustible bois comme solution de chauffage, en particulier auprès des maîtres d'ouvrages publics. Cette sensibilisation s'est traduite :

- Dans le cadre de l'atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, par une incitation au recours aux énergies renouvelables et locales – en particulier le bois-énergie – comme solution de chauffage ;
- Par une veille et une diffusion des appels à projets concernant le développement du recours à l'énergie bois ;
- Par un appui régulier aux collectivités – en particulier les EPCI – dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions relatives au développement de l'énergie bois (PCAET, labellisations TEPOS/TEPCV, Charte forestière de territoire d'Ambert Livradois Forez).

Le Parc a contribué en 2019 à l'élaboration d'une plaquette de promotion du bois-énergie sur le territoire d'Ambert Livradois Forez, à l'initiative de la communauté de communes. La communauté de communes a également été lauréate d'un appel à projets de l'ADEME qui devrait permettre à partir de 2020 la mise en place de nouvelles chaufferies bois.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'incitation par l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez auprès des collectivités qu'il accompagne à étudier le plus en amont possible de leurs projets d'aménagement l'opportunité d'installer une chaufferie bois répond à un des objectifs de la Charte. Les solutions bois énergie mobilisées durant la période 2017-2019 peut prendre différentes formes : poêle automatique, chaudière individuelle ou collective avec un réseau de chaleur technique entre quelques bâtiments de la collectivité. Le granulé est le plus souvent le combustible retenu.

La veille et diffusion des appels à projets concernant le développement du recours à l'énergie bois répond également à l'objectif d'accompagnement dans la recherche de financements.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Avec l'accompagnement de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, les communes et les EPCI du Parc étudient l'opportunité d'installer une chaufferie bois dédiée ou une chaufferie collective.

La Communauté de communes Ambert Livradois-Forez est aussi très engagée sur ce thème (TEPOS/TEPCV, groupe de travail bois-énergie de la Charte forestière de territoire) et le PCAET de la communauté de communes de Thiers Dore et Montagne a bien mis le bois-énergie en avant dans sa stratégie.

Les partenaires institutionnels du Parc, et notamment l'Aduhme sur la partie Puy-de-Dôme, sont mobilisés sur la promotion et l'appui au développement de l'énergie bois. Cette structure est un partenaire essentiel auprès des collectivités pour les accompagner dans leurs projets bois énergie.

Les dispositifs d'aides (Département et Région, Etat (ADEME) et Europe (FEDER)) permettent de soutenir une large diversité de projets.

Analyse générale sur l'évolution du bois énergie en Livradois-Forez

De nouvelles solutions techniques sont apparues (vente de chaleur clé en main) portées par des initiatives privées et les filières d'approvisionnement se sont professionnalisées (les problèmes de qualités de combustible sont devenus rares). Les efforts de promotion et d'accompagnement font progresser le bois-énergie en Livradois-Forez et sont à poursuivre car le potentiel de déploiement de l'énergie bois est encore insuffisamment exploité, notamment du fait d'un contexte économique encore assez favorable aux énergies fossiles.

Le bois énergie a progressé sur le territoire du Parc. La tendance sur les dernières années est plutôt 2 à 4 projets par an de chaudières bois granulés ou contrats de vente de chaleur bois-énergie mais pas de gros projets chaufferies bois avec réseaux de chaleur.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.5.1	2017	0,00€	0,00€
	2018	0,00€	0,00€
	2019	0,00€	0,00€
	TOTAL	0,00€	0,00€

Objectif opérationnel : 2.5.2 : Valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables

Actions réalisées pendant les trois années

Accompagnement des collectivités par le Parc pour les projets éoliens

Afin de mettre en œuvre le principe de solidarité territoriale inscrit dans le schéma éolien, le Parc et quatre collectivités (dix avant la fusion des intercommunalités au 1er janvier 2017) se sont associés à la Société ABO Wind et étaient actionnaires majoritaires de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) « Eole-lien du Livradois-Forez ».

La SAEML a obtenu les autorisations préfectorales de permis de construire et d'autorisation d'exploiter au printemps 2014 pour un projet de cinq éoliennes sur la commune de Saint-Clément-de-Valorgue. Ces autorisations ont fait l'objet de recours.

La fusion des intercommunalités a fortement modifié le périmètre des collectivités actionnaires et dilué la représentation des collectivités initialement impliquées (13 au départ).

Par ailleurs, des contraintes nouvelles du Ministère de la Défense sur les projets sont apparues depuis la création de la SAEML et ont rendu difficiles de nouveaux projets éoliens sur trois des quatre zones favorables à l'éolien identifiées dans le schéma éolien du Parc.

Compte tenu de tous ces éléments, chaque collectivité actionnaire a décidé, par délibération, la cession de ses actions dans le capital de la SAEML à ABO Wind, qui a eu lieu en juillet 2017. Depuis lors, les collectivités ne sont donc plus actionnaires de la SAEML transformée en Société par Actions Simplifiée (SAS). Fin 2019, le projet de cinq éoliennes sur la commune de Saint-Clément-de-Valorgue a été rejeté en conseil d'Etat.

Accompagnement de projets photovoltaïques collectifs et citoyens

Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, le Parc souhaite favoriser un développement « responsable » du photovoltaïque sur son territoire. Pour cela, le Parc entend accompagner les collectivités territoriales et les habitants dans la réalisation de projets photovoltaïques collectifs et citoyens.

Le premier volet du programme initié en 2017 a consisté à identifier les toitures propices au photovoltaïque à l'échelle du périmètre du programme LEADER porté par le Parc, pour accélérer l'émergence de projets collectifs. Ce travail a été confié à un stagiaire de mai à août 2017. Il s'agissait d'identifier, recenser, caractériser et cartographier les toitures publiques et privées (bâtiments industriels notamment) valorisables pour des installations photovoltaïques. Une méthode à partir des données cartographiques disponibles, en commençant par la commune de Marsac-en-Livradois, en lien avec le projet citoyen en cours a été proposée. Elle a ensuite été étendue à l'échelle du territoire de la communauté de communes Ambert Livradois Forez.

L'autre volet est l'appui du Parc à un collectif d'habitants. L'association « Toi & Toits » a été créée en janvier 2018, regroupant des citoyens du territoire. Celle-ci a pour objectif de réaliser des toitures photovoltaïques citoyennes, contribuant ainsi au développement des énergies renouvelables localement. Le projet a franchi un cap important en 2019 : l'association s'est transformée en SAS SCIC en juin. La mobilisation citoyenne a permis de constituer le capital de départ.

Fin 2019, Toi et Toits regroupe près de 70 sociétaires dont 7 collectivités : la communauté de communes Ambert Livradois Forez, la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, les communes de Cunlhat, Marsac-en-Livradois, Palladuc, Saint-Rémy-sur-Durolle et le syndicat mixte du Parc. Un plan de financement pour un premier projet de 8 toitures fin 2020 a été rédigé et une demande de subventions d'investissement à la Région a été déposée en décembre 2019.

L'accompagnement du Parc depuis 2017 s'est effectué en continu et a pris plusieurs formes : participation à de nombreuses réunions, visites de toitures de bâtiments publics, aide à la recherche de financements. Le Parc a également retenu deux prestataires spécialistes des projets d'énergies renouvelables citoyens collectifs pour accompagner le groupe en continu.

Dans le cadre du contrat Parc/Région, 2 toitures feront l'objet d'un financement pour le désamiantage. Ainsi, la toiture des tennis de Saint-Rémy-sur-Durolle sera désamiantée et fera l'objet de travaux d'isolation thermique

avant la pose de panneaux photovoltaïques. Ce sera donc une opération 3 en 1, cohérente, fruit d'un travail partenarial entre la commune, l'Aduhme, le Parc et la SCIC Toi et Toits.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Eolien

L'implication du Parc dans la SAEML et son projet éolien à Saint-Clément-de-Valorgue a été conséquente que ce soit pour l'accompagnement des collectivités dans le financement du projet ou au plan administratif. Celui-ci devait permettre de produire l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité hors chauffage et eau chaude de plus de 8 000 ménages du territoire. L'objectif inscrit dans la Charte d'atteindre 20 % des besoins énergétiques locaux couverts par des sources d'énergies renouvelables y compris l'éolien en 2020 sera difficile à atteindre, compte tenu du rejet du projet le plus abouti et des difficultés à en faire émerger de nouveaux. En 2020, le territoire du Parc ne comporte aucune éolienne de grande taille en fonctionnement.

Expérimenter des dispositifs d'appui à l'équipement en énergies renouvelables des particuliers

L'accompagnement du projet Toi et Toits est à relier à l'un des engagements du Parc pour cet objectif opérationnel de la Charte qui est d'expérimenter des dispositifs d'appui à l'équipement en énergies renouvelables des particuliers.

Il s'agit de maintenir la dynamique de la SCIC Toi et Toits et de la renforcer. La concrétisation du projet - installation des premières toitures photovoltaïques - nécessitera la mobilisation des membres de la SCIC Toi et Toits, des collectivités et des habitants.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Les collectivités actionnaires de la SAEML Eole-lien du Livradois-Forez ont veillé jusqu'au bout à la qualité du projet éolien sur la commune de Saint-Clément-de-Valorgue.

Les EPCI se sont fixés des objectifs de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables dans leur PCAET et dans leurs démarches de territoire à énergie positive pour certains. Ces objectifs ont été fixés en cohérence avec les objectifs nationaux, régionaux et pour certains avec la stratégie facteur 4 élaborée par le Parc en 2006.

Le respect de la Charte passe également par la prise en compte des patrimoines naturels et culturels (bâti notamment) du territoire dans les projets d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables.

Concernant les projets éoliens, le zonage inscrit au plan de Parc, issu du schéma éolien, est valable jusqu'à la fin de la Charte 2011-2026. En l'absence d'une évolution de la position de l'Etat concernant les contraintes du Ministère de la Défense, l'objectif d'atteindre en 2020, 20 % des besoins énergétiques locaux couverts par des sources d'énergies renouvelables ne sera pas atteint.

Concernant le photovoltaïque, 7 collectivités sont sociétaires de la SCIC Toi et Toits. Près d'une vingtaine de toitures de bâtiments publics ont été proposées. Ceci témoigne d'un engagement des collectivités qui pourrait être renforcé après une communication auprès des futures équipes municipales en 2020.

Le développement des installations photovoltaïques avec un investissement direct des collectivités dans le cadre de l'opération Solaire Dôme pourra être soutenu financièrement pour les 1ers projets dans le cadre du contrat Parc/Région en 2020. Le Parc, l'Aduhme, les collectivités devront veiller à la bonne intégration architecturale et paysagère de ces projets, dans le respect de la Charte.

Partenariats renforcés

Une bonne complémentarité s'est installée entre le travail réalisé par l'Aduhme auprès des communes pour développer le photovoltaïque avec l'opération Solaire Dôme et l'action de Toi et Toits, ce qui se traduit par des échanges constructifs entre les structures.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
2.5.2	2017	51 311,96 €	104 071,22 €
	2018	13 104,00 €	23 126,47 €
	2019	2 214,00 €	20 974,68 €
	TOTAL	66 629,96 €	107 964,65 €

|

|

AXE 3

Des pratiques plus durables pour une « autre vie »

Objectif opérationnel 3.1.1 : Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables

Actions réalisées pendant les trois années

- **Soutenir la création et à la reprise d'entreprises responsables dans le cadre du réseau « Entreprendre en Livradois-Forez - Cap Actif »**

Le Parc a poursuivi l'animation du réseau de la création reprise d'entreprises en Livradois-Forez «Entreprendre en Livradois-Forez Cap'Actif». Une attention particulière a été portée à la mobilisation des élus dans leur rôle d'accueillant (réseau des élus référant accueil) et à la mobilisation de « capteurs d'initiative » (associations et entreprises engagées) pour favoriser la transmission et l'installation d'entreprises. Sur la période, une priorité a été mise sur la création et la transmission des entreprises dans les polarités marchandes identifiées dans le cadre de l'étude stratégique et opérationnelle en faveur du commerce et de l'artisanat en Livradois-Forez de 2016.

Le Parc est intervenu à deux niveaux pour encourager la création d'entreprises responsables :

- d'une part en qualifiant l'offre d'accueil d'entreprise afin d'attirer des entreprises durables. La qualification de l'offre d'accueil, dans le cadre d'une démarche de « construction d'offres d'activités durables », encourage la création d'entreprises performantes sur le plan environnemental et social. Le Parc a animé pour cela des réunions « Cap Offre » à l'échelle des communautés de communes permettant de repérer des entreprises à reprendre et des potentiels d'activités nouvelles.
- et d'autre part en apportant du conseil aux porteurs de projets sur le volet RSE. La complémentarité avec les autres membres du réseau assure une prise en charge globale des projets, un accompagnement individualisé et la prise en compte des spécificités du territoire dans les projets.

- **Développer la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**

Le projet DERSELF (Développer la RSE en Livradois-Forez) s'est construit à partir d'un premier cercle de dirigeants d'entreprises particulièrement sensibles aux questions de RSE. Pour élargir ce cercle et atteindre les entreprises ayant des difficultés à s'approprier l'approche globale de la RSE, il a été décidé de cibler une thématique prioritaire, celle des conditions de travail sous l'angle de la santé sécurité au travail. Le Parc naturel régional Livradois-Forez s'est ainsi associé avec la CARSAT Auvergne pour accompagner les démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Agir pour la santé et de la sécurité au travail c'est prendre soin des salariés tout en améliorant la performance économique de l'entreprise. Réduire les risques professionnels génère une économie de coûts par le biais de la baisse des accidents, des maladies, de l'absentéisme, mais c'est aussi un bon moyen pour mieux impliquer les collaborateurs, améliorer l'image de l'entreprise et attirer de nouveaux talents dans les équipes. C'est un élément fort pour l'attractivité économique du Livradois-Forez. Si la santé et la sécurité au travail sont des facteurs de performance globale des entreprises c'est aussi un facteur d'attractivité pour le territoire et ceux qui veulent venir y vivre et travailler.

Les entreprises intéressées ont pu bénéficier d'un diagnostic gratuit des risques professionnels réalisé par la CARSAT Auvergne. La CARSAT Auvergne proposait ensuite à l'entreprise un contrat de prévention. Sur la base d'un engagement globale de l'entreprise à mener une politique de prévention des risques d'accident de travail, des maladies professionnelles et d'amélioration des conditions de travail, les investissements ont pu être aidé jusqu'à 50% par la CARSAT Auvergne et le programme Leader du Parc Livradois-Forez. Cette aide financière a permis de prendre en charge l'acquisition de matériels et d'équipements ainsi que des programmes de formations à la réduction des risques professionnels.

Une vingtaine d'entreprises ont été accompagnées. Ces entreprises sont principalement dans le secteur du bâtiment.

- **Expérimentation Territoire zéro chômeur**

Cette expérimentation s'est inscrite dans la suite du pôle ESS (économie sociale et solidaire) mis en place par le Parc en 2014. Dans le cadre de l'expérimentation nationale Territoire Zéro Chômeur, une entreprise à but d'emplois « Actypôles », a été créée début mai 2017 pour embaucher les chômeurs de longue durée des deux quartiers prioritaires de Thiers. 81 personnes ont été recrutées en CDI depuis sa création. Le 5 juillet 2019, une

nouvelle entreprise à but d'emplois a été créée. Dénommée INSERFAC-EBE elle déploie des activités autour du recyclage, du lavage auto écologique, de services aux bibliothèques du territoire... Le Parc participe au Comité Local pour l'Emploi chargé de coordonner et d'organiser les activités de l'entreprise et de déterminer les modalités d'accompagnement des salariés. Il a notamment contribué à étoffer progressivement l'équipe projet du Comité Local pour l'Emploi. Fin 2019, il a été décidé de se préparer à une nouvelle candidature qui permettrait d'élargir l'expérimentation à toute la commune de Thiers et à une autre commune du bassin.

- **Renforcer l'attractivité économique du Livradois-Forez**

Jusqu'en 2016, la politique d'attractivité économique du Parc Livradois Forez s'est largement appuyée sur les moyens importants mis en place par le Conseil régional Auvergne au travers de son Agence Régional des Territoire d'Auvergne (ARDTA) et de la marque « Auvergne ». Le Parc était particulièrement investi politiquement et techniquement pour que ces dispositifs régionaux profitent au mieux au Livradois-Forez. L'offre d'accueil du Livradois-Forez a donc largement été promue dans le cadre des opérations de promotion régionales (campagne web, salons, résidences d'entrepreneurs...) avec un bilan très positif en terme de contacts puis d'installation sur le territoire. Avec l'élargissement régional et le changement de majorité, ces dispositifs régionaux ont été arrêté. Le Parc a donc révisé sa stratégie d'attractivité économique.

Dans un premier temps, le Parc a fait évoluer ses propres outils de promotion pour mieux faire connaître les offres d'activités et service apporté par le réseau Entreprendre en Livradois-Forez : refonte du site internet « Entreprendre en Livradois-Forez », participation à des salons et des opération de promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural, valorisation notamment sur les réseaux sociaux des entreprises exemplaires... Ensuite le Parc a rejoint le collectif Envie d'R, ensemble de territoire ruraux de la région Auvergne-Rhône-Alpes dont l'objectif est de mutualiser les moyens pour faciliter l'installation de porteurs de projets urbains à la campagne (promotion des offres à une échelle régionale, participation au salon des entrepreneurs de Lyon, organisation d'évènements...). Enfin depuis 2018 le Parc fédère l'ensemble des acteurs du Livradois-Forez pour construire collectivement une stratégie de marketing territorial. Afin de maximiser leur impact, l'objectif est de mutualiser les moyens de promotion territorial : promotion touristique, communication sur les gros évènements culturels, économiques, sportifs du territoire, recherche des futurs salariés ou entrepreneurs, valorisation des produits locaux... (Cf 4.2.1)

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'action en faveur de l'amélioration des conditions de travail permet de faire évoluer les pratiques des entreprises en les incitant à adopter des modes de production et d'organisation durables et innovants. Elle contribue dans le même temps à rendre plus attractif les métiers dans l'industrie et dans l'artisanat ainsi qu'à l'image globale du territoire. Qu'ils soient entreprises ou structures d'accompagnement, l'approche très transversale de la RSE n'est toujours pas bien comprise par les acteurs. Aussi l'entrée par des thématiques (innovation, condition de travail, mobilité, management, achat responsable...) ou par filières (tourisme, agro-alimentaire, forêt/bois...) semble pertinente.

Sur le volet création reprise d'entreprises, des outils sont mobilisés pour accompagner les entrepreneurs qui souhaiteraient s'engager vers plus de responsabilité sociétale. Les producteurs locaux ont été référencés pour favoriser l'approvisionnement local, des fiches sur l'engagement écologiques sont à disposition des porteurs de projets touristiques. La grille d'analyse de l'entrepreneur engagé développé par France Active est un bon outil pour aider les entrepreneurs à se positionner sur cette échelle. Les créateurs d'entreprise sont de plus en plus nombreux à se saisir d'un ou plusieurs volet de la RSE (gouvernance, approvisionnement local, bio...) Enfin l'image du Livradois-Forez comme territoire d'accueil d'entreprises durables doit maintenant s'inscrire dans la démarche de marketing territorial mise en place en 2019.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

De plus en plus de partenaire du Parc portent un discours positif en faveur de la RSE. Le Conseil régional soutient financièrement les initiatives dans ce sens. La Carsat reste un partenaire très actif et opérationnel sur le sujet des

conditions de travail. Sous l'impulsion de Macéo notamment, des actions en faveur de l'économie circulaire devraient être mise en place avec les entreprises. Pour le moment aucune action collective n'a pu se concrétiser. Il faut dire que les chambres consulaires sont de moins en moins présentes sur le territoire pour accompagner les entreprises dans ce sens.

Les communautés de communes ont largement été mobilisées par les fusions. Elles ne sont pas forcément à l'aise avec l'engagement pris dans la charte du Parc d'informer les nouvelles entreprises sur les enjeux d'une installation dans un parc naturel régional d'un point de vue environnemental, social et économique. Elles n'ont pas non plus mis en place, à l'échelle des bassins de vie, des schémas de développement économique visant l'excellence environnementale et sociale. C'est certainement un axe qui sera mieux travaillé dans les prochaines années.

Sur le volet création reprise d'entreprises, on note une plus grande prise en compte de la RSE par les structures d'accompagnement et les entrepreneurs. Les structures de financements France active et le réseau initiative (via un financement aux projets agricoles) favorisent l'entrepreneuriat engagé dans leurs dispositifs. L'ADIE fournit pour sa part un financement aux entrepreneurs les plus fragiles. On compte depuis plusieurs incubateurs actifs sur le territoire qui valorisent l'ESS comme Cocoshaker ou Alterincub.

La diminution des effectifs salariés des Chambres consulaires s'accroît et conduit à une plus faible présence de leurs conseillers sur le territoire. Il faut noter malgré tout une implication constante des agents consulaires restants sur le terrain, dans les comités techniques et les projets engagés par le Parc.

Par ailleurs, les partenaires historiques de la création que sont l'association la Brèche, précurseur sur les questions de l'ESS, et la Boutique de gestion restent très actifs sur le territoire et dans le partenariat.

Le Conseil régional, l'Etat et l'Union Européenne ont fortement soutenu l'ingénierie mise en place par le Parc pour favoriser l'entrepreneuriat durable. Ils se sont également engagés techniquement en participant régulièrement aux organes techniques et de pilotage de la politique en faveur de la création d'activités durables.

En lien avec la politique de marketing territorial, un service d'accueil d'actifs et de nouvelles populations doit s'étoffer à l'échelle des EPCI pour mieux répondre aux besoins des nouveaux habitants : logement, emploi du conjoint, services, etc .

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
3.1.1	2017	56 485,58 €	0,00 €
	2018	54 767,36 €	13 451,74 €
	2019	46 903,96 €	39 350,86 €
	TOTAL	158 156,90 €	67 639,68 €

Objectif opérationnel 3.1.2 : Accompagner la mutation du secteur bâtiment vers l'éco-construction

Actions réalisées pendant les trois années

Accompagner des projets de construction ou réhabilitation publique avec l'Atelier d'urbanisme :

Pour son effet d'entraînement et démonstrateur, la commande publique est un bon levier pour accompagner la mutation du secteur bâtiment vers l'écoconstruction. Le Parc, dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, repère et accompagne des projets publics susceptibles de constituer des références en matière d'éco-rénovation et d'écoconstruction.

Dans ces projets, les matériaux biosourcés, tel que les isolants végétaux et le bois local, sont largement mobilisés ainsi que le bois énergie (granulés) pour des chaudières collectives ou des poêles automatiques. L'ambition énergétique de ces opérations va systématiquement au-delà de la réglementation thermique en vigueur (bâtiment basse consommation en rénovation - BBC rénovation - et niveau passif en neuf). En revanche, au stade de la réalisation, ces objectifs ne sont pas toujours atteints (cf. 3.2.2).

Depuis 2018, un groupe de travail composé de techniciens membres de l'Atelier d'urbanisme (Fibois, Aduhme, CAUE63, Communes Forestières), nommé « Osez le biosourcé » s'est constitué pour améliorer la diffusion des bonnes pratiques dans le cadre des Rencontres de l'Atelier.

Rénover et construire en pisé en Livradois-Forez :

Il n'y a actuellement pas d'actions concrètes du Parc sur cette thématique mais l'exposition « pisé » reste régulièrement utilisée par d'autres acteurs du territoire à l'occasion de manifestations sur le patrimoine. La plaquette « Rénover et construire en pisé dans le Parc naturel régional Livradois-Forez » est également encore diffusée. Le site internet www.pise-livradois-forez.org est encore très consulté (plus de 1500 connexions par mois).

Construire en bois local en Livradois-Forez :

Dans le cadre des Rencontres de l'Atelier deux visites, alternant visite de bâtiment et de compréhension de la filière bois, ont été organisées à l'attention des élus maîtres d'ouvrage, des techniciens des collectivités mais aussi des équipes de maîtrise d'œuvre (cf. fiche 3.2.3).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Pisé

L'action conduite en début de Charte sur le pisé a largement été identifiée. Aucune autre action spécifique du Parc n'a été réalisée.

Accompagner et sensibiliser les élus à l'écoconstruction dans les bâtiments publics :

Durant la période 2017-2019, le Parc n'a pas porté d'action spécifique sur l'écoconstruction. Mais avec l'accompagnement de projets publics, dans le cadre de l'Atelier d'Urbanisme, il a contribué à la réalisation de chantiers exemplaires, économes en énergie, mobilisateurs d'isolants biosourcés et de bois local.

A l'initiative du Parc, le groupe de techniciens se retrouve régulièrement pour monter des actions de sensibilisation concertées afin de toucher l'ensemble de la chaîne de maîtrise d'ouvrage-maîtrise d'œuvre.

Sensibiliser le grand public aux possibilités offertes par l'écoconstruction :

Le Parc ne porte pas d'actions ciblant le grand public. Durant plusieurs années, à l'occasion des journées organisées par l'ADIL, Ma Maison Ma Planète, le Parc a proposé une ou deux visites de réalisation ou d'initiative. Mais le Parc n'étant pas un acteur référencé dans ce domaine, le public n'était pas présent au rendez-vous (3 ou 4 personnes). L'action n'est plus reconduite depuis 2019.

Former, encourager l'implantation, la mise en réseau d'entreprises du secteur de l'écoconstruction :

En 2017, un groupe de maçons issu de la formation en éco-maçonnerie portée par le GRETA Livradois-Forez avait mobilisé le Parc pour les aider dans un projet de coopérative pour mutualiser du matériel notamment lié au travail du pisé. Ce projet n'a pas abouti.

Travailler sur une écoarchitecture adaptée au contexte local :

Pas d'action spécifique du Parc sur cette période.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Pisé

Des initiatives pour sensibiliser le grand public à ce type de construction sont portées par des structures partenaires du Parc telles que:

- Le château d'Aulteribe avec un atelier créatif pisé pour adultes en juin 2017 ;
- La Communauté de communes Ambert Livradois Forez, dans le cadre des journées du patrimoine, avec l'utilisation de l'exposition Pisé (automne 2019) ;
- La Gare de l'Utopie dans le cadre des animations liées à la reprogrammation du lieu, avec la construction de muret démonstrateur (mai/juin 2019).

Accompagner et sensibiliser les élus à l'écoconstruction dans les bâtiments publics

Depuis 2018, la Région Auvergne Rhône Alpes, à travers un dispositif de subvention spécifique soutient l'utilisation du bois local dans la construction.

De même, depuis 2019 à travers le déploiement de la marque BTMC permettant une traçabilité des bois, les communes forestières accompagnent les collectivités et les entreprises à mobiliser le bois des territoires du Massif Central dans la commande publique et privée. L'Etat a bonifié en 2019 la DETR pour l'utilisation du bois certifié BTMC.

Former, encourager l'implantation, la mise en réseau d'entreprises du secteur de l'écoconstruction

De nombreux partenaires du Parc interviennent en faveur du développement de l'écoconstruction.

Certains conduisent des actions de sensibilisation en direction des collectivités et des particuliers (Fibois, ADHUME, CAUE...). Ainsi, en 2019, Fibois a organisé deux formations gratuites de 4 jours à l'attention des maîtres d'œuvre (entre 15 et 20 participants) en partenariat avec les EPCI d'Ambert Livradois Forez et du Puy-en-Velay.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la CAPEB, la FFB, le GRETA accompagnent les entreprises dans leur montée en compétence et assurent leur promotion.

Le Conseil régional soutient financièrement la formation « éco-maçonnerie » portée par le GRETA Livradois-Forez. Depuis quelques années, nous observons l'installation à leur compte de plusieurs professionnels issus de cette formation dans le domaine de l'éco-maçonnerie. Au moins trois entreprises individuelles répartie sur l'Ambertois, le Livradois et le Forez répondent à des marchés de particuliers. Il en manquerait une dans le secteur Thiernois.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
3.1.2	2017	0,00€	0,00€
	2018	0,00€	0,00€
	2019	0,00€	0,00€
	TOTAL	0,00€	0,00€

Objectif opérationnel 3.2.1 : Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc a accompagné plusieurs procédures d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme :

Schéma de cohérence territoriale

- SCoT du Grand Clermont (analyse des modifications 4, 5 et 6)
- SCOT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud (participation à la révision et avis du Parc)
- SCOT du Pays du Velay (participation à l'élaboration et avis du Parc)
- SCOT Sud-Loire Centre (participation à la révision)
- SCOT Livradois-Forez (accompagnement de l'élaboration et avis du Parc)

Pour le SCOT Livradois-Forez, qui concerne majoritairement le territoire labellisé Parc naturel régional, le Parc a participé activement à la relecture des documents et à la rédaction d'un avis qui propose de nombreuses pistes d'amélioration notamment sur les questions d'efficacité foncière, de résorption de la vacance, de protection de la ressource en eau, d'efficacité énergétique et de clarification de la trame verte et bleue.

Suite à l'enquête publique, des apports techniques ont permis de répondre à certaines réserves (protection de la ressource en eau, Unité Touristique Nouvelle, ...) des personnes publiques associées et ainsi permettre une approbation de ce SCoT début 2020.

Programmes locaux de l'habitat

Le Parc a participé et contribué à l'élaboration de documents cadre qui contribue à la stratégie de revitalisation des centres-bourg en portant l'effort de construction et de réhabilitation de logement sur l'armature territoriale des SCOT. Ainsi :

- Programme local de l'habitat (PLH) de Thiers Dore et Montagne
- Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUIH) de Billom Communauté. En parallèle, une OPAH sur des secteurs spécifiques de l'EPCI a été mis en place.
- L'OPAH-RU de la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez.
- Les communes de Thiers et Ambert ont bénéficié d'un accompagnement dans la mise en œuvre d'une Opération de revitalisation de Territoire (ORT) afin notamment de renforcer les dispositifs d'aide aux acteurs privés dans la rénovation de leur patrimoine bâti situé en centre-ville.

PLU intercommunaux :

- PLUi de la CC du Pays d'Olliergues (accompagnement pour la modification et déclaration de projet puis avis du Parc) ;
- PLUi de la CC du Pays de Cunlhat (accompagnement pour une modification)
- PLUi de la CC de la Vallée de l'Ance (accompagnement pour une révision allégée et une modification)
- PLUi de la CC du Pays d'Ambert (fin de l'accompagnement à l'élaboration)
- PLUi de la CA Loire-Forez (suivi de l'élaboration)
- PLUi de Mond'Arverne Communauté (accompagnement pour la mise en place du marché puis suivi de l'élaboration)
- PLUi de la CC Brioude-Sud-Auvergne (accompagnement pour la mise en place du marché puis suivi de l'élaboration)
- PLUiH de Billom Communauté (accompagnement pour ses phases d'études, pour les réunions de concertation avec les habitants, pour l'élaboration et la relecture des documents constitutifs, avis du Parc, accompagnement à la formation des secrétaires de mairie).

PLU communaux

- Billom (révision PLU et avis du Parc)
- Egliseneuve-près-Billom (Révision du PLU et avis du Parc)
- Puy-Guillaume (révision PLU et avis du Parc)
- Usson (élaboration PLU et avis du Parc)
- Vic-le-Comte (avis du Parc sur la révision du PLU)

Autres :

- Allègre (révision de l'AVAP et avis du Parc)
- Félines (carte communale partielle)
- La Chaise-Dieu (Carte communale)
- Noalhat (révision de la carte communale)
- Ris (révision de la carte communale)
- Saint-Rémy-sur-Durolle (déclaration de projet)
- Billom (révision ZPPAUP en SPR)

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Fin 2016, 53 communes disposaient d'un PLU ou PLUi approuvé représentant 66 % de la population du PNR et 37% de la superficie du territoire Parc.

Fin 2019, ce sont 64 communes qui sont couvertes par un PLU approuvé (dont 23 en PLUi). Elles représentent 72 % de la population et 42 % de la superficie du territoire Parc.

On note également une nette amélioration de la prise en compte et de la préservation des patrimoines par les PLU(i) puisqu'en 2019 près de la moitié (48%) bénéficient d'un règlement en ce sens alors qu'en 2016 moins d'un tiers en bénéficiaient (30%).

La « grenellisation » progressive des anciens documents d'urbanisme et l'élaboration de nouveaux documents montre une bien meilleure prise en compte de la biodiversité via l'obligation de détermination d'une trame verte et bleue (en lien avec l'objectif 1.1.1). Cependant, la préservation des trames vertes, bleues et noires reste encore trop souvent à l'étape du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) sans être traduite concrètement dans les règlements écrits et graphiques.

Par ailleurs, le programme de sensibilisation de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez (Cf 3.2.3) a permis de sensibiliser élus et techniciens sur les finalités des documents d'urbanisme.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

La couverture du territoire par des documents d'urbanisme s'accroît régulièrement. Elle démontre l'engagement des communes et EPCI pour se doter d'outils stratégiques de planification. Ceux-ci sont de plus en plus en adéquation avec les objectifs de la Charte du Parc.

L'État, les Conseils régionaux et les Conseils départementaux accompagnent les collectivités du Livradois-Forez dans l'élaboration des documents stratégiques de planification et d'urbanisme.

L'échelle intercommunale, si elle est de plus en plus fréquente, n'est pas encore systématique. Des efforts sont à poursuivre pour la promotion des démarches intercommunales.

Par ailleurs, la forte démarche partenariale à travers l'Atelier d'urbanisme et au-delà (EPF d'Auvergne, chambres d'agriculture, ...) est toujours très bénéfique pour l'accompagnement qualitatif des projets d'urbanisme réglementaire.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
3.2.1	2017	0,00€	0,00€
	2018	0,00€	0,00€
	2019	0,00€	0,00€
	TOTAL	0,00€	0,00€

Objectif opérationnel : 3.2.2 : Favoriser la qualité et l'exemplarité dans les projets d'aménagement

Actions réalisées pendant les trois années

Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

Au travers de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, le Parc apporte un appui technique régulier à des opérations d'aménagement et des démarches d'urbanisme. Entre 2017 et 2019, environ 170 projets a été accompagnés (du simple conseil à un appui technique rapproché).

Ainsi, le Parc intervient depuis la réflexion jusqu'à la réalisation du projet.

Revitalisation de centre-bourg

Entre 2017 et 2019, ont été accompagnée :

- 5 communes dans l'élaboration et le suivi d'une étude de revitalisation de centre-bourg (Billom, Chalmazel-Jeansagnière, Lezoux, St Bonnet le Coureau et St Jean des Ollières). Ces études permettent de faire venir en résidence des équipes pluridisciplinaires afin de faire émerger un projet collectif avec les habitants et les usagers du bourg pour définir des besoins et des programmes de recomposition urbaines traduits dans un plan guide phasé.
- 7 communes, dans la définition de leurs besoins en termes de revitalisation du centre-bourg (Aubusson, Craponne-sur-Arzon, Job, la Chaise Dieu, Puy Guillaume, Peschadoires et St Jean d'heurs). Une note d'enjeux a permis de clarifier les attentes et de proposer des actions adaptées à la problématique de la collectivité (« bouge ton commerce », « Job vive les vacances », réhabilitation d'équipements, stratégie foncière...).
- 11 communes dans la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets qui participent de l'attractivité du centre-bourg (Allègre, Ambert, Châteldon, Courpière, La Monnerie le Monteil, Olliergues, Saint Jean des Ollières, Sauvessanges, Sauxillanges, Thiers et Viverols). On peut citer par exemple la réhabilitation la reconfiguration d'îlot comme l'îlot Gouttefangeas à Olliergues, la réhabilitation d'un immeuble structurant comme l'immeuble Thérias à La-Monnerie-le-Monteil ou l'aménagement d'espaces publics comme la rue République à Ambert. Un travail particulier a été mené avec le bailleur Ophis 63 pour son implication dans des projets de réhabilitation lourde d'immeubles tel que l'opération îlot Gouttefangeas à Olliergues ou la création de 3 logements à Châteldon.

De manière plus général, le Parc a accompagné les élus et les bailleurs sociaux dans la prise en compte des enjeux de la revitalisation des centres-bourgs :

- dans le cadre du Scot Livradois-Forez, avec l'appui à la définition de l'armature urbaine ;
- avec l'union régional des bailleurs sociaux, en participant à un appel à manifestation d'intérêt au niveau national sur leurs interventions dans les territoires dits détendus (2017-2018) ;
- dans le cadre du programme Leader, avec l'accompagnement financier des collectivités et bailleurs sociaux dans des opérations d'investissement (études et travaux) ;
- avec la réponse à un appel à projet au programme de recherche-action Popsu Territoire sur la question de la vacance en centres-bourgs avec la commune d'Ambert et la communauté de commune Ambert-Livradois-Forez.

De plus, le Parc était maître d'ouvrage d'une étude portant sur la mise en place d'un opérateur immobilier afin d'accompagner les collectivités dans le portage d'opérations de restructuration urbaine. Ce projet de SCIC à vocation de construction/réhabilitation en centres bourgs a mobilisé de nombreux acteurs institutionnels (Bailleurs, Départements, collectivités, caisse des dépôts, etc). Cette démarche a été mise en pause début 2019, faute de partie prenante suffisantes, notamment d'acteurs privés, dans la phase de démarrage de la société.

Enfin entre 2017 et 2019, le Parc a développé un appui auprès des collectivités engagées dans une démarche de labellisation ou maintien de labels "petite cité de caractère".

Le Parc a notamment accompagné 3 communes : Allègre, Sauxillanges, Châteldon, avec l'aide :

- à la rédaction d'un projet global pluriannuel d'entretien, de restauration et de valorisation du patrimoine en vue d'émarger au programme de la Région "villages remarquables";
- à la modification ou incitation à l'application d'un dispositif réglementaire du type SPR ;

- aux démarches de mise en tourisme (signalétique).

Cette action nécessite un large partenariat avec les acteurs locaux de l'économie et du tourisme, du patrimoine et de la culture, de l'aménagement du territoire. (DRAC, SDAP, CAUE, CD, MDT...).

Urbanisme opérationnel

De 2017 à 2019, treize projets d'urbanisme opérationnel ont pu être accompagnés :

- des extensions de bourg/lotissements (6 communes), dont trois projets de lotissement ne sont pas passés en phase opérationnelle. Les communes concernées souhaitant simplement bénéficier d'une note d'enjeux avant d'engager des démarches plus conséquentes. Les autres projets sont en cours de travaux ou de commercialisation ;
- un projet d'habitat participatif (1 commune), ce projet situé à Châteldon est mis en attente depuis 2017. Il a été difficile de constituer un groupe d'habitants volontaires ;
- des requalification/extension de zones d'activités (3 EPCI) ;
- une étude de programmation urbaine suivie d'une maîtrise d'œuvre urbaine (1 commune). L'étude de programmation urbaine sur la ville basse de Thiers se poursuit par une maîtrise d'œuvre urbaine ambitieuse de transformation de la ville basse, du Chambon au Moutiers, à l'horizon 2030.

Rénovation et construction de bâtiments publics :

Entre 2017 et 2019, près d'une cinquantaine de projets de construction ou de rénovation ont été accompagnés par l'Atelier d'urbanisme. Ces projets portent :

- en rénovations (32), sur des bâtiments communaux pour des logements et d'écoles ainsi que la réhabilitation de salles des fêtes qui nécessitent une remise en état sur les volets accessibilités, acoustiques et thermique ;
- les projets de constructions (10) sont des écoles, des équipements intercommunaux (centre techniques) ou des programmes plus originaux comme la construction de maisons familiales pour l'accueil de personnes âgées dépendantes ;
- Plusieurs communes ont demandé un conseil amont (9), traduit dans une note d'enjeux, la plupart du temps pour réfléchir à la vocation d'un bâtiment.

Aménagement d'espaces publics

Sur la période 2017-2019, plus d'une soixantaine de projets d'espaces publics ont été accompagnés par l'Atelier d'urbanisme.

26 projets concernent des traverses de bourg en relation avec les services des départements. Les projets de traverses, souvent étalés sur plusieurs années, donnent l'occasion aux communes de transformer les espaces publics en valorisant le patrimoine architectural et paysager. C'est le cas des traverses de Néronde-sur-Dore, Vollore-Montagne, Allègre, Grandrif, Saillant, Saint-Ferreol...

L'Atelier a également accompagné 18 projets communaux comme la requalification de place, de voirie ou de délaissés : place de Lachaux à Saint-Bonnet-le-Bourg, place de l'église au Monestier, rue de l'école à Aubusson... Et 14 projets d'aménagements paysagers tels la zone humide de Marat et de Vollore-Montagne, le jardin de Saint-Jean-des-Ollières, le cimetière de Montmorin... Les communes font également appel à l'Atelier d'urbanisme pour des conseils de végétalisation. Dans le cadre des Ateliers des Paysages, le parc a accompagné quatre communes dans des aménagements d'espaces publics en chantiers participatif (cf 1.2.1).

Communication institutionnelle

La collection des « Rénover et Construire » est régulièrement utilisée pour les élaborations/révisions de documents d'urbanisme. Elle est également fréquemment utilisée par les agents du Parc et leurs partenaires dans les divers conseils aux particuliers. Cette dernière utilisation a d'ailleurs nécessité une réimpression du livret « Rénover et Construire en Livradois » qui était en rupture de stock.

Communication numérique

Le blog et le journal du Parc Livradois-Forez ont permis de communiquer sur l'avancée de plusieurs études et projets opérationnels.

Via le site internet du Parc les études stratégiques et les actes d'engagement avec certains partenaires sont accessibles tels que l'étude *Paris des mutations urbaine* à Ambert ou la charte d'engagements réalisée avec le bailleur Ophis 63.

Enfin une page du site internet du Parc Livradois-Forez est dédiée aux projets exemplaires accompagnés par l'atelier d'urbanisme. La mise en ligne de fiches synthétiques et d'une cartographie pour quelques projets exemplaires permet l'information d'un large public.

Communication partenariale

Afin d'informer l'ensemble des partenaires techniques de l'Atelier d'urbanisme, chaque trimestre, un tableau de suivi des projets est diffusé aux techniciens partenaires.

Depuis 2018, un bilan est transmis chaque année au comité syndical du Parc sous forme de tableau des projets en cours accompagnés par l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez.

Par ailleurs un programme complet de sensibilisation sur les thématiques traitées par l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez est présenté dans l'objectif 3.2.3.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Atelier d'urbanisme en général

- Chaque année environ quatre-vingt projets sont accompagnés ;
- Les partenaires de l'Atelier se fixent pour chaque projet des objectifs d'exemplarité. Cependant l'accompagnement n'est pas encore systématiquement un gage de qualité des projets ;
- Les recommandations produites par l'Atelier d'urbanisme ont permis une meilleure définition des enjeux ou la montée en qualité de la commande publique. L'implication du Parc en amont des projets a apporté une réelle plus-value aux réflexions et démarches engagées ;
- L'accompagnement très opérationnel des projets est perçu de manière positive par les collectivités accompagnées. La dimension humaine dans ce travail d'appui technique est importante pour les élus et l'appui au montage financier des opérations est de plus en plus sollicité ;
- les difficultés rencontrées pour améliorer la qualité des opérations sont notamment : les temporalités longues de projet, les difficultés de financement, la démultiplication des interlocuteurs.

Les centres-bourgs

La revitalisation des centres-bourgs est devenue une des priorités dans les politiques d'aménagement de plusieurs collectivités structurantes du territoire. De plus, les politiques habitats des EPCI se sont structurées et propose une ingénierie permettant de mobiliser des outils juridiques et financiers plus adaptés aux besoins du territoire. Néanmoins, les outils tels que les OPAH-RU doivent être associées à des projets partagés de revitalisation de centre-bourg pour avoir un impact visible dans la physionomie du centre-bourg. Les études pré-opérationnelles sont des étapes indispensables avant de pouvoir lancer des projets de restructuration d'îlots. Mais la difficulté d'obtention de ressources financières suffisantes est un frein, notamment le manque d'opérateurs pour porter la mise en œuvre des travaux de restructuration.

Urbanisme opérationnel

En cohérence avec l'objectif de revitalisation des centres-bourgs, de moins en moins de développement urbain en extension type lotissement ou « éco-quartier » voient le jour.

Les enjeux de moindre consommation foncière pour le développement économique ne sont pas encore suffisamment pris en compte. L'amélioration de ces zones porte essentiellement sur une meilleure intégration de la trame verte et bleue.

Enfin, l'accompagnement de maîtrises d'œuvre urbaine paraît prometteur pour contrôler un urbanisme en pleine mutation qui devra se réinventer sur les parcelles déjà artificialisées.

Rénovation et construction de bâtiments publics

En cohérence avec les objectifs de la Charte, les projets de construction et rénovation intègrent les recommandations du Parc et de ses partenaires dans le domaine des économies d'énergie, de recours aux énergies renouvelables dont le bois-énergie, au matériaux locaux tel que le bois.

De plus, des commandes publiques originales sont expérimentées notamment en mobilisant les habitants dans les phases de programmation ou via des chantiers participatifs.

Aménagement d'espaces publics

L'accompagnement par l'Atelier d'urbanisme contribue à l'amélioration de la qualité des projets des communes. Globalement, les communes sont conscientes de l'apport de l'Atelier d'urbanisme. Elles apprécient également les différents points de vue des partenaires (architecte, paysagiste, VRD...) et les solutions proposées. Des limites sont toutefois notées sur certains projets de traverse de bourg où les enveloppes budgétaires ne permettent pas un travail plus qualitatif.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

L'Etat (DDT), les CAUE et l'Aduhme apportent avec le Parc, dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme, un conseil commun aux collectivités dans leur projet d'aménagement. Ce partenariat s'élargit de plus en plus systématiquement selon les nécessités de chaque projet mais aussi par la participation réciproque des partenaires aux actions de sensibilisation portées par chaque structure (par exemple : participation à la sensibilisation sur la déconstruction en centre-bourg piloté par le CAUE 63).

Devant la diminution des subventions, les collectivités sollicitent de plus en plus l'Atelier sur le volet financement, ce qui permet d'intégrer en amont les différentes dimensions du projet.

Plusieurs partenaires ont su faire évoluer leurs dispositifs d'interventions techniques et financières pour mieux accompagner les collectivités dans la revitalisation des centres-bourgs. On peut citer l'EPF d'Auvergne qui porte de plus en plus des projets de portage foncier en renouvellement urbain ou le conseil départemental du Puy de Dôme qui à travers son schéma départemental de l'habitat à recentrer ces aides sur des projets de revitalisation de centres-bourgs. Cependant, la mise en veille du projet de création d'un opérateur immobilier local de type SCIC a limité l'animation partenariale autour de cette question.

Les services des routes Département 63 et 43 et les agences départementales d'ingénierie (Adit63 et Ingé43) associent maintenant systématiquement le Parc aux études de traverse de bourg et de revitalisation de centre-bourg.

Les économies d'énergie, le bois-énergie, l'usage de matériaux biosourcés ou locaux (bois, isolant végétaux) deviennent plus systématiques dans la commande publique. Les élus sont de plus en plus sensibilisés mais le passage à l'acte est parfois difficile. Les freins principaux concernent :

- les aspects réglementaires (liés aux normes incendies par exemple),
- les moyens financiers, recentrés sur des problématiques autres que les enjeux d'exemplarité environnementale,
- les équipes de maîtrise d'œuvre qui ne sont pas toujours formées sur ces sujets.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
3.2.2	2017	66 583,72 €	0,00 €
	2018	66 072,97 €	30 000,00 €
	2019	66 225,05 €	13 225,00 €
	TOTAL	198 881,74 €	34 488,00 €

Objectif opérationnel 3.2.3 : Développer l'ingénierie territoriale en créant un atelier d'urbanisme rural

Actions réalisées pendant les trois années

L'ingénierie de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

A la fin de l'année 2016, le comité syndical du Parc a délibéré favorablement pour le passage en contribution statutaire des EPCI à ce service à compter du 1^{er} janvier 2017 permettant ainsi, dans un contexte de fusion des EPCI, de conforter sur le long terme ce service mutualisé proposé aux collectivités.

Aux côtés des partenaires techniques de l'Atelier (les CAUE, DDT, Aduhme), le Parc a accompagné sur cette période environ 170 projets.

Communication

L'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, depuis 2013, a accompagné, au travers d'un conseil ou d'un appui technique, plus de 70% des communes membres du Parc.

Cependant, les élus n'ont pas tous connaissance de l'ensemble des propositions d'accompagnement. Ainsi, la plaquette de présentation de l'Atelier d'urbanisme a été rééditées en 2018.

En début d'année 2018, sept réunions de secteurs ont été organisées avec pour objectifs d'apporter le retour d'expériences des communes déjà accompagnés par l'Atelier et d'écouter les besoins des élus en matière d'aménagement. Une centaine d'élus (représentant 63 communes) ont pu échanger avec le Président, les Vice-Présidents et les techniciens sur le rôle du Parc, sur l'accompagnement dont ils peuvent bénéficier ou sur leurs attentes et leurs projets en cours ou à venir.

Convention ADEME/PNRLF

Afin d'enrichir le dispositif d'accompagnement des collectivités, conduit à travers l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez l'ADEME et PNRLF ont passé une convention pour expérimenter le « conseil en urbanisme partagé » sur une période de trois ans (2015-2018) en portant une attention particulière sur les trois actions suivantes :

- La mise en place d'une méthode d'évaluation des projets d'aménagement :

Suite à une construction collective d'une méthode d'évaluation et à la création d'un outil dédié, trois projets (un bâtiment, un aménagement/extension de bourg et un espace public) ont testé la méthode évaluative en 2017-2018.

- L'acceptabilité et la participation citoyenne dans les projets d'aménagement :

Suite à une formation pour les techniciens de l'Atelier d'urbanisme et à des sensibilisations auprès des élus organisés en 2016, une vingtaine de projets a été accompagnée et a permis de continuer à développer des méthodes de d'implication d'habitants et d'usagers.

Ainsi, les méthodes participatives ont été largement utilisées dans les projets de revitalisation de centres-bourgs et de rénovation d'espaces publics où elles rencontrent un franc succès. Cependant, pour les projets de construction ou de rénovation de bâtiments publics, de nombreux freins réglementaires limitent l'intervention de participants volontaires sur des chantiers. En revanche, si la proposition est plus précise (participer à l'inventaire du patrimoine, débattre de sujets de société, etc.), ponctuelle (soirées débats, ateliers ludiques, etc.) et portée vers les intérêts des publics, il est possible de créer des occasions de participation y compris productive.

- L'expérimentation d'un volet « enjeux énergétiques » dans les projets de revitalisation des centres-bourgs :

Cette action, qui ne se limitait pas à la prise en compte des actions de rénovation énergétique efficace du bâti, devait permettre également d'appréhender la traduction de cet objectif dans une stratégie de transition énergétique à diverses échelles : du quartier au centre-bourg jusqu'aux territoires plus larges via notamment les documents de planification.

Si quelques collectivités ont souhaité faire de l'énergie une question à part entière de leur document d'urbanisme, l'obligation, pour les nouveaux EPCI de plus de 20 000 habitants d'avoir à réaliser pour le 31 décembre 2018 un plan climat air énergie territorial (PCAET) a été une opportunité pour faire le lien avec, à la fois les autres documents d'urbanisme et les études de revitalisation de centre-bourg.

Au-delà des PCAET, qu'ils soient obligatoires ou volontaires, plusieurs Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ont été reconnus/labellisés sur le périmètre du Livradois-Forez par l'Etat (y compris le Parc) et se sont également engagés dans une démarche de Territoire à énergie positive (TEPOS).

Programme de sensibilisation : les Rencontres de l'Atelier

L'Atelier d'urbanisme a l'objectif de construire et partager une culture de l'urbanisme et de l'architecture « frugal en espace et en énergie » grâce à des temps de sensibilisation, d'informations, de formations-actions, d'échanges, de visites...

Ces actions permettent de mobiliser largement les acteurs de l'aménagement et ainsi assurer à long terme un engagement sur la qualité des projets dans un souci de cohérence territoriale. La démarche ainsi engagée sous le nom de « Les Rencontres de l'Atelier » doit sensibiliser et former les élus, les techniciens des organismes partenaires de l'Atelier et des EPCI ainsi que les professionnels (bailleurs sociaux, architectes, urbanistes, thermiciens, économistes, artisans,...).

Chacune des Rencontres organisées lors de ces trois dernières années a mobilisé entre 10 et 30 participants :

- 13 octobre 2017 : Journée de sensibilisation à la qualité des espaces publics ;
- 2 septembre 2017 : Voyage d'études Habitat participatif et photovoltaïque citoyen ;
- 1^{er} juin 2018 : Journée de sensibilisation à la qualité des espaces publics ;
- 18 octobre 2018 : Osez le biosourcé : construire et rénover en bois local - Visites de forêt et de chantier à L Renaudie ;
- 29 novembre 2018 : Accueillir les projets privés et préserver l'intérêt public - Mise en œuvre concrète du P (cycle Fondamentaux de l'urbanisme à Billom)
- 5 mars 2019 : Des documents d'urbanisme à faire vivre - Modifications et révisions des PLU(i) (cycle Fondamentaux de l'urbanisme à Cunlhat)
- 29 et 30 mars 2019 : Voyage d'études : Villages en Transition
- 3 octobre 2019 : Ruissellement et coulées de boue - Quelles solutions ? - Les exemples des coteaux d'Isso (cycle Fondamentaux de l'urbanisme à Brenat)
- 10 et 11 octobre 2019 : formation des secrétaires de mairie à l'urbanisme réglementaire en milieu rural à Sainte-Agathe pour la CC TDM
- Les 18 et 19 octobre 2019 : Voyage d'études PLANIFIER, AMÉNAGER, REVITALISER ! Démarches inspirant dans le Parc naturel régional du Haut-Jura
- 7 et 8 novembre 2019 : formation des secrétaires de mairie à l'urbanisme réglementaire en milieu rur Chaumont-le-Bourg pour la CC ALF

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'ingénierie de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

Depuis 2013, l'Atelier d'urbanisme est opérationnel et accompagne un nombre et une diversité croissants de projets sur l'ensemble du territoire.

Le nombre de structures partenaires effectifs de l'Atelier d'urbanisme est en constante augmentation comme l'illustre la présence de ces structures lors des Comités Techniques de l'Atelier : en 2018, 12 structures représentées, en 2020, 21 structures représentées.

Ainsi, l'Atelier d'urbanisme est aujourd'hui reconnu comme un réseau rassembleur d'une diversité de partenaires au bénéfice des projets d'aménagement des collectivités du Parc.

La construction du programme de sensibilisation puis la construction des Rencontres de l'Atelier sont de formidables moments d'échanges et de partages d'une culture commune entre les partenaires de l'Atelier d'urbanisme.

Convention ADEME/PNRLF

Cette convention a permis aux techniciens de l'Atelier d'urbanisme de s'interroger sur une méthode d'évaluation des projets accompagnés qui reste à améliorer. Elle a également permis d'affirmer la volonté et la capacité des partenaires de l'Atelier d'urbanisme à accompagner les collectivités pour développer la participation des habitants dans l'ensemble des projets. Enfin les enjeux énergétiques sont plus systématiquement abordés aux bons moments de l'élaboration des projets, avec des réponses techniques et réglementaires adaptées et en cohérence avec toutes les démarches territoriales.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

L'État (DDT), les communes et les EPCI, via leurs techniciens, participent activement à l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez en accompagnant avec les autres partenaires (CAUE, Aduhme, ...) les projets d'aménagement du territoire mais également en co-construisant et co-animant les actions de sensibilisation dans le cadre des Rencontres de l'Atelier.

Le Conseil régional soutient financièrement le programme de sensibilisation « les Rencontres de l'Atelier ».

Les Conseils départementaux, via les services des routes et les agences départementales d'ingénierie associent de plus en plus systématiquement le Parc aux études de traverse de bourg et de revitalisation de centre-bourg.

Par ailleurs, dès 2017, les Départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ont initié la mise en place d'agence départementale d'ingénierie. Ces agences ont pour objet d'accompagner les collectivités dans la conception, la réalisation et l'évaluation de leur projet dont ceux accompagnés jusqu'ici par les partenaires de l'Atelier d'urbanisme.

Pour le Puy-de-Dôme, l'ADIT est opérationnel dès 2017. Pour la Haute-Loire, après une phase d'expérimentation et de co-construction d'outils et de méthode de travail avec une dizaine de partenaires, InGé43 a été installé définitivement courant 2019. De son côté, le Département de la Loire est en cours de réflexion. Pour cela, il a lancé en 2019 une phase de concertation auprès de l'ensemble des structures porteuses d'ingénierie dont les Parcs du Livradois-Forez et du Pilat.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
3.2.3	2017	17 920,00 €	27 256,60 €
	2018	1 141,38 €	0,00 €
	2019	9 788,85 €	7 750,00 €
	TOTAL	28 850,23 €	35 006,60 €

Objectif opérationnel 3.3.1 : Jouer l'atout de la voie ferrée Peschadoires / Estivareilles / Darsac

Actions réalisées pendant les trois années

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Syndicat ferroviaire du Livradois-Forez regroupe 4 communautés de communes ou d'agglomération (contre 11 en 2016) et une commune.

En ce qui concerne les activités touristiques, le syndicat a poursuivi la réflexion initiée fin 2015 visant à redynamiser les circulations ferroviaires existantes et à étudier la faisabilité d'une liaison touristique ferroviaire entre le Puy-en-Velay et la Chaise-Dieu, qui sont deux pôles touristiques majeurs du département de la Haute-Loire. Les élus alti-ligériens sont très intéressés et moteurs dans cette démarche.

En 2019, les collectivités membres du syndicat ont accru sensiblement leur contribution statutaire annuelle ce qui a permis notamment l'embauche à temps partiel d'une secrétaire-comptable et d'un technicien qui viennent en appui du chargé de mission.

Les programmes LEADER, TEPCV ainsi que le contrat de Parc avec la région ont été mobilisés pour financer les travaux sur la voie.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le Parc s'est fortement impliqué pour permettre la mobilisation des financements de l'Etat, de la Région et du programme Leader pour la réalisation de travaux.

La perspective de développement d'une activité touristique entre La Chaise-Dieu et le Puy-en-Velay est un signal très positif pour l'avenir de cette ligne.

Toutefois, il n'existe à ce jour aucun résultat probant sur le développement du fret ferroviaire pour d'autres produits.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

L'action du Parc et du syndicat ferroviaire a fait l'objet d'un soutien et d'une implication financière de l'Etat et du Conseil régional. Dans le cadre du fonctionnement du syndicat ferroviaire, les EPCI sont également très fortement impliqués.

Pour les prochaines années, trois enjeux majeurs sont identifiés : obtenir l'inscription d'un financement de la voie ferrée dans le contrat de plan Etat-Région pour la période 2021-2026, développer une activité de fret de déchets avec le VALTOM, ainsi qu'une activité touristique entre La Chaise-Dieu et le Puy-en-Velay.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
3.3.1	2017	0,00 €	0,00 €
	2018	0,00 €	0,00 €
	2019	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €

Objectif opérationnel : 3.3.2 : Favoriser des modes de déplacement alternatifs au « tout voiture individuelle »

Actions réalisées pendant les trois années

Plans de déplacements

En 2016, le Parc, appuyé par ses partenaires a lancé une expérimentation sur la mise en place de Plans de Déplacements Inter-Entreprises sur deux zones d'activité : celle de Felet à Thiers et de Racine à La Monnerie-le-Montel et Palladuc. Une vingtaine d'entreprises ont souhaité être accompagnées avec ce programme, représentant environ 850 salariés au total.

Cette démarche s'est traduite par un diagnostic des déplacements des salariés, et en 2017 par des propositions d'actions à l'échelle des établissements, deux ateliers de concertation avec des salarié-e-s volontaires et deux animations.

Cette expérimentation est venue en complémentarité et alimenter l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la réorganisation de l'offre de transport sur le bassin de Thiers (étude réalisée par le SIVU TUT en 2016). Cette étude a été accompagnée par le Parc.

Le Parc a souhaité étendre l'expérimentation de Plans de déplacements à d'autres zones d'emplois privés et/ou publics. Cet accompagnement a été proposé en 2018 aux hôpitaux de Thiers et d'Ambert. L'action a démarré en 2019 avec un diagnostic et enquêtes auprès des salariés et des usagers. Début 2020, il restait à réaliser des ateliers de concertation pour construire les pistes d'actions.

Challenge mobilité régional

L'équipe technique du Parc participe chaque année au challenge mobilité régional qui a lieu début juin. Les acteurs du territoire sont également encouragés à participer.

Test de vélos à assistance électrique

Depuis l'été 2018, le Parc prête gratuitement aux habitants du territoire un vélo tous chemins à assistance électrique, sur une courte durée, pour test avant un éventuel achat.

Accompagnement du développement de la pratique du vélo dans la vallée de la Dore

En septembre 2018, le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME ont lancé un appel à projets intitulé « Vélo et territoires qui permet de soutenir financièrement des actions. Le projet du syndicat mixte du Parc, soutenu par les communautés de communes Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois-Forez, fait partie des lauréats 2019 de l'appel à projets. Il comprend la réalisation d'études avec un diagnostic, un schéma directeur et une étude pré-opérationnelle d'itinéraires cyclables sécurisés dans la vallée de la Dore. Il comprend également des animations pour la promotion de la culture vélo pour permettre les déplacements au quotidien dans la vallée avec ce moyen de mobilité douce.

L'année 2019 a été consacrée à la mise au point de la convention de financement avec l'ADEME et au recrutement d'un bureau d'études. Les prestations d'études font l'objet d'un groupement de commandes entre le syndicat mixte du Parc et la communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Les études vont démarrer début 2020 et durer environ un an.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'incitation à la réalisation de plans de déplacement d'entreprises est l'un des engagements du Parc. La réussite de ces plans est tributaire de l'engagement et de la motivation des acteurs bénéficiaires (entreprises, hôpitaux). Cette action nouvelle avec les entreprises a montré l'importance du lien à maintenir avec elles. Malgré le temps consacré à cela, la mobilisation des entreprises, au fur et à mesure de l'action, a diminué. La difficulté s'explique également par l'absence d'expériences similaires sur la mise en place d'un PDIE pour une zone d'activité de « petite taille » en zone peu dense.

Cependant, l'évolution de l'organisation et de l'offre de mobilité sur le bassin thiernois en 2020 pourrait permettre de relancer une sensibilisation et encourager à nouveau au passage à l'acte.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Le SCoT Livradois-Forez, élaboré entre 2016 et 2019, par sa portée stratégique, aura un impact sur les documents d'urbanisme, avec notamment des prescriptions et des recommandations concernant le développement des aménagements pour les modes de déplacements doux.

Sur le territoire de la CC Thiers Dore et Montagne par exemple, le secteur des transports/déplacements représente le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre. Afin de réduire ces émissions et les consommations d'énergie, la CCTDM a inscrit dans son PCAET 12 fiches actions dans ce domaine. Elles concernent les déplacements des personnes et le transport de marchandises.

La CC Thiers Dore et Montagne est la plus avancée dans sa réflexion et mise en œuvre de services de mobilité. En janvier 2020, le syndicat des transports urbains Thiernois initialement composé des communes de Thiers et Peschadoires s'est transformé en Syndicat Mixte des transports urbains du bassin thiernois regroupant la CC Thiers Dore et Montagne et les communes de Lezoux, Peschadoires et Saint-Jean-d'Heurs. Il est l'autorité compétente pour organiser la mobilité à l'échelle de ce territoire. Les services seront opérationnels au second semestre 2020.

En 2019, la commune de Billom a quant à elle réalisé une étude mobilité à l'échelle principalement de son bourg. Le résultat constituera un document de base pour l'organisation cohérente des déplacements, de la circulation et du stationnement. Les objectifs à terme sont de partager l'espace viaire entre l'ensemble des usagers, mieux prendre en compte les piétons, les personnes à mobilité réduite et les cyclistes et organiser le stationnement. Le document permettra d'alimenter des outils de programmation pour les 20 années à venir.

La Région a vu ses compétences renforcées avec la loi d'orientation des mobilités (LOM). La Région devient l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régionale : elle est compétente pour tous les services de mobilité d'intérêt régional. Chef de file de l'intermodalité, la Région définit la cartographie des bassins de mobilité avec les collectivités concernées et les modalités de l'action commune des AOM à l'échelle de ces bassins.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région cadre également la coordination et cohérence des services de transport à l'échelle des bassins de mobilité.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
3.3.2	2017	26 800,30 €	2 500,00 €
	2018	0,00 €	1 250,00 €
	2019	8 760,00 €	0,00 €
	TOTAL	35 560,30 €	3 750,00 €

Objectif opérationnel : 3.4.1 : Rendre les collectivités locales exemplaires pour leurs consommations d'énergies

Actions réalisées pendant les trois années

Suivi des Plans Climat Air Energie Territoriaux

Dans le cadre de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique d'ici 2050 sur le territoire. Pour y parvenir, le syndicat mixte du Parc s'est engagé à accompagner les collectivités pour réduire leurs consommations d'énergie dans le cadre de démarches de progrès et notamment de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). En 2019, la plupart des EPCI ont continué voire terminé l'élaboration de leur PCAET.

Le Parc a participé aux différents comités de pilotage et ateliers de travail d'élaboration des PCAET des communautés de communes de Thiers Dore et Montagne, de Billom Communauté et d'Ambert Livradois-Forez.

Pour partager des questionnements, des difficultés ou des échanges d'expériences aux différents stades d'avancement, le Parc a organisé en 2017 et 2018 une réunion technique d'échanges avec les collectivités concernées.

Au-delà des PCAET, plusieurs communautés de communes ou communautés d'agglomération se sont également engagées dans une démarche de Territoire à énergie positive (TEPOS). Une large partie d'entre elles sont situées sur des territoires de SCoT. Une cohérence s'avère nécessaire entre les PCAET eux-mêmes et les différentes démarches territoriales préexistantes ou en cours (Charte de Parc, TEPOS, SCoT, PLU(i)...).

Territoires à énergie positive pour la croissance verte

En 2016, la candidature du Parc a été retenue à l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie à cette époque.

975 000 € de financements de l'Etat ont été obtenus pour des projets de transition énergétique des collectivités sur le territoire du Parc : 500 000 € pour des travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics, accompagnés pour la plupart par l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez et des études portées par le syndicat ferroviaire du Livradois-Forez, 175 000 € pour des actions sur la mobilité et 300 000 € pour des actions d'optimisation de l'éclairage public (suppression de points lumineux inutiles, mise en place d'horloges astronomiques pour permettre l'extinction en milieu de nuit et remplacement de luminaires par des luminaires plus performants tout en veillant aux enjeux liés à l'éclairage public sur la biodiversité).

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez, la ville de Thiers, les communautés d'agglomération du Pays d'Issoire, Loire-Forez et du Puy-en-Velay sont également TEPOS.

Valorisation groupée des certificats d'économies d'énergie bonifiés avec critères qualitatifs

Un arrêté du 24 février 2017 a permis aux territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) éligibles de mettre en place un programme de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) bonifiés (programme PRO-INNO-08) pour les collectivités du territoire et qui concernent des travaux de rénovation énergétique de bâtiments ou de rénovation de l'éclairage public réalisés avant le 31 décembre 2018. Au regard du nombre d'habitants, le territoire du Parc pouvait valoriser 400 000 000 kWh cumac (cumulés actualisés) ce qui correspond à un montant de travaux valorisables de l'ordre de 1 300 000€.

Une mutualisation avec les communes membres du syndicat mixte du Parc a été mise en place en 2018 afin de leur permettre de bénéficier de ce dispositif. Une convention de regroupement entre le syndicat mixte du Parc et les collectivités maîtres d'ouvrages, y compris les syndicats d'énergie pour les projets de rénovation de l'éclairage public, a été établie afin que le syndicat mixte du Parc puisse regrouper et valoriser les CEE.

Au final, 11 communes ont réalisé des travaux de rénovation énergétique de bâtiments et 10 communes concernant la rénovation de l'éclairage public. Le syndicat mixte du Parc a également valorisé les travaux d'isolation de toitures de la Maison du Parc dans ce cadre. Cela représente au total quasiment 390 000 000 kWh cumac valorisés.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur PCAET répond à l'engagement de contribuer à la mise en place d'une assistance aux collectivités et à leurs groupements pour une réduction des consommations d'énergie dans le cadre de démarches de progrès énergétique.

L'accompagnement de projets exemplaires par l'Atelier d'urbanisme répond également à l'engagement de soutenir et accompagner la mise en œuvre de quelques réalisations exemplaires en matière de consommations énergétiques portées par une commune ou un groupement intercommunal (rénovation ou construction de bâtiments, documents d'urbanisme).

La valorisation des CEE bonifiés avec la mise en place de critères qualitatifs (matériaux biosourcés, démarche d'optimisation de l'éclairage public notamment pour la préservation de la biodiversité) aura permis de sensibiliser les collectivités à ces aspects et de réaliser des travaux d'économies d'énergie en ce sens. Mais le délai de réalisation imposé n'a pas permis de travailler sur des projets d'ensemble des bâtiments.

Maison du Parc

La Maison du Parc a fait l'objet de travaux de rénovation énergétique et d'aménagement en 2017 et 2018 dans un esprit d'optimisation de l'outil de travail « Maison du Parc » tout en conservant un aspect d'exemplarité pour le territoire.

La rénovation de la maison du Parc peut être considérée comme une rénovation sur mesure, avec des pratiques peu courantes, voir innovantes, qui répondent aux enjeux du bâtiment : apporter plus d'inertie, éviter la surchauffe estivale et les déperditions thermiques par les parois vitrées en hiver. C'est tout le travail d'études préalables (audit énergétique, maîtrise d'œuvre) et les recherches de solutions techniques innovantes qui ont permis de concevoir un programme de travaux en pleine adéquation avec les enjeux.

Après plus d'un an d'utilisation de la maison du Parc, en période estivale, avec de fortes chaleurs, les objectifs en termes de confort thermique d'été sont remplis. La température dans les locaux reste confortable, grâce à l'isolation des toitures et la ventilation nocturne, sans avoir recours à un système de climatisation.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Les EPCI dont le nombre d'habitants est supérieur à 20 000 sont obligés de réaliser un PCAET, ce qui leur permet de respecter leur engagement de définir et mettre en œuvre des démarches de progrès énergétique.

Certains EPCI : CA Pays d'Issoire, CA Loire Forez, CA Puy-en -Velay, CC Thiers Dore et Montagne et CC Ambert Livradois-Forez se sont engagés dans une démarche volontaire de territoire à énergie positive (TEPOS).

L'Etat, à travers l'ADEME, et la Région, en apportant un soutien financier à cette démarche, respectent leur engagement d'accompagnement et soutien à la mise en place des démarches de progrès énergétiques.

Les partenaires de l'Atelier d'urbanisme : Etat (DDT), CAUE, Aduhme apportent avec le Parc un conseil commun aux collectivités dans leur projet d'aménagement, de construction ou de rénovation. Cet appui technique concerté des projets avec un objectif de qualité notamment environnemental répond à l'engagement de soutenir et accompagner la mise en œuvre de réalisations exemplaires en matière de consommations énergétiques portées par une commune ou un groupement intercommunal. (cf 3.2.3 et 3.2.2).

L'Aduhme accompagne de façon plus poussée les collectivités grâce au service de conseil en énergie partagé. Ce dispositif permet de dresser un état des lieux des consommations d'énergie du patrimoine communal et de proposer une feuille de route de travaux d'économies d'énergie et d'accompagner la collectivité dans la définition des travaux et leur suivi.

L'Aduhme participe également à l'élaboration des PCAET pour les EPCI l'ayant sollicité. Elle réalise la quasi-totalité de la phase diagnostic.

Le financement apporté par l'Etat avec le programme TEPCV a également permis de contribuer à la concrétisation de projets avec un objectif d'économies d'énergie.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
3.4.1	2017	4 480,60 €	500,00 €
	2018	180,00 €	0,00 €
	2019	1 132 072,77 €	1 470,89 €
	TOTAL	1 136 733,37 €	1 970,89 €

Objectif opérationnel : 3.4.2 : Doubler la performance thermique moyenne des logements en Livradois-Forez

Actions réalisées pendant les trois années

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez assure pleinement son rôle de relais de diffusion d'informations relatives aux économies d'énergie :

- en diffusant avec ses partenaires des guides de référence comme les guides « Rénover et construire » et ceux sur le pisé et le bois local ;
- en orientant les particuliers vers les structures conseil pour les particuliers (ADIL 63, CAUE 63 et CAUE 43).

Cet objectif de réduction des consommations d'énergie est intégré dans le SCoT Livradois-Forez ainsi que dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux des EPCI à la fois en termes d'objectifs et de fiches actions.

En parallèle, le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez accompagne les politiques d'habitat des collectivités locales, notamment à travers sa mission aménagement-centres-bourgs. Dans ce cadre le Parc aide les collectivités à porter l'effort de construction sur la réhabilitation de l'existant et la gestion des friches. Cette politique de réhabilitation s'accompagne d'aides sur l'utilisation de matériaux biosourcés et d'atteinte d'un niveau de réhabilitation thermique ambitieux (BBC rénovation) pour les opérations publiques portées par des collectivités locales ou des bailleurs sociaux.

Par sa participation à l'élaboration des programmes locaux de l'habitat, le Parc accompagne les EPCI dans l'orientation de leurs aides en direction des propriétaires occupants ou bailleurs afin qu'eux aussi réhabilitent de manière performante leur logements. Cela se traduit par des PLH et PLUI-H avec une politique affichée de réhabilitation thermique du parc de logement existant puis par des outils financiers tels que des PIG ou des OPAH afin de définir les critères d'éligibilité. Plusieurs collectivités ont mis en place des bonus pour l'utilisation de matériaux biosourcés ou de chauffage performant au bois (PLH Thiers-Dore et Montagne, PLUI-H Billom communauté).

Enfin, le Parc accompagne les collectivités dans la saisine de dispositifs nationaux pour accompagner l'investissement privé sur la réhabilitation du parc immobilier existant. Ainsi, les communes de Thiers et Ambert ont bénéficié d'un accompagnement dans la mise en œuvre d'une Opération de revitalisation de Territoire (ORT) afin notamment de renforcer les dispositifs d'aide aux acteurs privés dans la rénovation de leur patrimoine bâti situé en centre-ville.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez assure pleinement son rôle de relais de diffusion d'informations relatives aux économies d'énergie.

La structuration des EPCI et le déploiement d'une ingénierie sur les politiques d'habitat favorise la mise en place de projets de réhabilitation thermiques ambitieux soit pour des opérations publiques, soit dans l'octroi d'aides aux investisseurs privés.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

La difficulté de faire intervenir des opérateurs privés sur le marché immobilier local détendu complique la démultiplication d'opérations ambitieuses en termes de réhabilitation thermique performante du parc immobilier. Le manque de moyens financiers publics sur cet axe limite également l'implication des acteurs sur cet effort.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
3.4.2	2017	0,00 €	0,00 €
	2018	0,00 €	0,00 €
	2019	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €

Objectif opérationnel : 3.5.1 : Aider les collectivités à diffuser et mettre en œuvre des pratiques plus durables**Actions réalisées pendant les trois années**

Cet objectif opérationnel concerne de façon générique l'accompagnement des collectivités vers des pratiques plus durables. Aucune action spécifique n'est dédiée à cet objectif auquel de nombreuses actions du Parc décrites dans les autres objectifs contribuent.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte**Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc**

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
3.5.1	2017	0,00 €	0,00 €
	2018	0,00 €	0,00 €
	2019	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €

Objectif opérationnel : 3.5.2 : Accompagner les collectivités vers l'exemplarité

Actions réalisées pendant les trois années

Relationnel avec les communes

Accompagner les collectivités vers l'exemplarité suppose, en préalable :

- que le public des élus communaux, en particulier les maires et les délégués, aient une connaissance solide des objectifs de la Charte ;
- que le projet commun, contenu dans la Charte, fasse sens pour eux ;
- qu'ils aient des informations suffisantes sur le fonctionnement du syndicat mixte pour faire appel à ses services à bon escient.

Connaître, s'approprier et partager la Charte, avec le même enthousiasme tout au long de sa durée de validité, et réarmer les élus sur ce sujet, notamment lors des renouvellements des équipes municipales, sont des enjeux majeurs de la cohésion du territoire, de la fierté d'appartenance au Parc et des liens étroits qu'il entretient avec les collectivités locales de son périmètre.

La stratégie du syndicat mixte repose sur des programmes de sensibilisation et des actions pédagogiques et d'information spécialement développés à l'intention de ce public d'élus communaux, dans le but d'entretenir et faire grandir leur sentiment d'appartenance au Parc.

Cette stratégie a été déclinée en actions :

- un chargé de mission du syndicat mixte a été affecté à ce thème ;
- le territoire classé « Parc naturel » a été partagé en six secteurs avec, pour chacun, un vice-président référent, interlocuteur privilégié des élus à leur disposition ;
 - des rendez-vous individuels en mairie (20 à 30 par an) ont été organisés, la plupart du temps sous la conduite d'un vice-président, en présence d'un chargé de mission ;
 - deux ou trois réunions de secteur annuelles, regroupant les élus d'un dizaine de communes, se sont tenues, ainsi que des réunions thématiques, organisées sur tout le territoire, notamment sur le thème de l'urbanisme, du tourisme, du développement ferroviaire...
- des supports de communication, dont l'annuaire des communes du Livradois-Forez, ont été publiés ;
- la formule de l'assemblée générale annuelle des délégués a été revue pour la rendre plus interactive ;
- le lien a été maintenu avec les communes potentielles qui, conformément à la loi ont la possibilité de demander leur classement en cours de Charte ; sept communes ont ainsi approuvé la Charte en 2016/2017 et ont été classées par décret en 2018 ;
- des courriels personnalisés (10 par an) ont été adressés aux délégués, les invitant à s'intéresser à l'actualité du Parc. Un relationnel suivi a été entretenu avec des groupes d'élus référents à l'accueil et référents « forêt » ;
- des textes, à paraître dans les bulletins municipaux, ont été systématiquement proposés : articles généralistes, lorsque les communes sollicitées n'ont pas clairement exprimé leur intention de les relayer dans leur supports de communication, articles personnalisés et centrés sur les préoccupations de chaque commune, en lien avec l'actualité du syndicat mixte du Parc, lorsqu'elles ont explicitement sollicité les services du Parc.

Relationnel avec la Presse quotidienne régionale

Accompagner les collectivités, les rendre fières de leur classement « Parc naturel régional » et actives, passe par une communication large. Pour cela, le syndicat mixte s'appuie, entre autres canaux de communication, sur la notoriété de la presse quotidienne régionale. En effet, il est admis que « paraître dans le journal » ou « passer à la radio » reste gratifiant, même à l'heure de la communication 2.0. Le syndicat mixte entretient, de longue date, un relationnel étroit avec un panel de journalistes et de correspondants locaux. Il diffuse chaque année, en fonction de l'actualité, entre 50 et 100 communiqués de presse largement relayés.

Projet Alimentaire Territorial

Le 1er mars 2017, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, le projet du Parc et du Grand Clermont est retenu comme l'un des 47 lauréats de l'Appel à Projet du Programme national pour l'alimentation (sur les 423 candidats). L'objectif du projet est de co-construire une stratégie alimentaire territoriale et un plan d'actions à l'échelle du Parc Livradois-Forez et du Grand Clermont permettant de développer la consommation de produits sains, de qualité, accessibles à tous et issus de circuits de proximité sur le Parc Livradois-Forez et sur le Grand Clermont afin d'accroître le taux d'autosuffisance alimentaire du territoire. Le projet vise aussi la structuration des filières de production agroalimentaire rapprochant l'offre avec la demande locale et contribuant à dynamiser l'économie locale notamment par la diffusion de nouveaux modes de production agro-écologiques.

Une animation partagée entre le Parc et le Grand Clermont a été mise en place pour l'élaboration puis la mise en œuvre de ce Projet Alimentaire Territorial (PAT). Les compétences des experts de Solagro ont été mobilisées pour les trois premières étapes du projet. Tout d'abord l'étape de diagnostic et de prospective (à partir du scénario Afterres 2050). Cette étape a permis de définir un futur alimentaire souhaitable pour le territoire, les besoins de consommation du territoire d'aujourd'hui et de demain pour en déduire les besoins en termes de production tout en prenant en compte les évolutions démographiques, de régime alimentaire, de système de production et les effets du changement climatique... Enfin une étape de co-construction d'une trajectoire pour passer de la situation actuelle au futur souhaitable identifié s'est déroulé sous forme d'ateliers thématiques : foncier, production, transformation, distribution individuelle et collective, consommation (éducation, santé, accessibilité sociale).

A l'issue d'une large concertation avec les acteurs (13 temps collectifs, 250 structures participantes, 100 contributions d'actions), 6 axes stratégiques ont été identifiés.

Des objectifs chiffrés ont été définis pour l'horizon 2050 (50% d'autonomie en fruits et légumes avec 4000 ha de production maraichère supplémentaire, introduire 20% de protéagineux et légumineuses dans les rotations, 20% des surfaces agricoles dédiées à l'agriculture biologique, diviser de moitié le rythme de disparition des prairies naturelles et d'artificialisation des terres, maintenir le nombre d'emplois agricoles et agro-alimentaires, diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre issus de l'agriculture, avoir un coût matière de 2€ minimum par repas en restauration scolaire...)

Une monographie présentant les éléments du diagnostic, de la prospective et de la stratégie a été éditée en 2018 et largement diffusée. Un plan d'action a été formalisé pour atteindre ses objectifs et plusieurs partenaires ont engagé des actions en faveur de ces objectifs.

Pour associer durablement les acteurs du territoire autour de ces axes de travail et créer un terreau favorable à la mise en œuvre du PAT, une gouvernance élargie a été mise en place.

Les 6 groupes projets du PAT :

Groupe « Agir sur le foncier avec les collectivités »,

Groupe « Formation et évolutions des pratiques agricoles »,

Groupe « Intégrer les enjeux du PAT dans les démarches territoriales de santé »,

Groupe « Restauration collective locale et durable »,

Groupe « Jardins et autoproduction alimentaire »,

Groupe « Vers une logistique d'approvisionnement locale et innovante »,

Afin d'engager de nouvelles actions opérationnelles et pérenniser l'indispensable animation du PAT, un dossier de candidature « Terralim » a été déposé auprès du CGET et du GIP Massif Central en 2019. Ces financements permettront :

Le développement du maraichage de plein champs par la contractualisation avec les gros acheteurs,

Le développement des rayons de produits locaux dans les commerces de proximité,

La mise en place d'un réseau de veille sur les outils de transformation agroalimentaire du territoire

Stratégie et actions en faveur du commerce et de l'artisanat en Livradois-Forez

Monographie commerce

Suite à la mission de définition de la stratégie en faveur du commerce et de l'artisanat, le Parc a publié une monographie « Commerce Artisanat – Service Panorama et perspectives ».

Ce document présente les principaux enseignements de l'état des lieux et explique les orientations stratégiques qui ont été choisies. Il montre en quoi les commerces des centre villes et centre bourgs du Livradois-Forez ont un rôle essentiel en matière d'aménagement du territoire et d'attractivité, d'animation et de création de lien social, de maintien et de développement de l'emploi. La monographie présente les actions prévues pour atteindre cet objectif.

Accompagnement des communes pour dynamiser le commerce de centre-bourg

Suite à la mission de définition de la stratégie en faveur du commerce et de l'artisanat, le Parc Livradois-Forez a accompagné les communes volontaires pour dynamiser le commerce de centre-bourg. L'objectif du Parc est d'inciter les communes à concentrer les moyens de l'action publique sur des zones prioritaires de développement commercial en ciblant les centralités historiques.

Déploiement du dispositif d'aide financière au commerce

Une enveloppe conséquente a été mise en place grâce au programme Leader et au Conseil régional pour soutenir financièrement les projets de développement et de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres historiques du Livradois-Forez. Sont éligibles les investissements liés à l'installation ou à la rénovation des activités de commerce, d'artisanat et de services accueillant leurs clientèles et disposant d'une vitrine situées dans l'une des 27 centralités prioritaires pour un montant d'aide pouvant aller jusqu'à 50000 € soit 40% du cout des travaux. Plus de 40 commerces ont bénéficié d'une aide financière pour des investissements de rénovation.

Des diagnostics individuels des entreprises artisanales pour faciliter leur développement.

Dans le cadre d'un partenariat entre le Parc Livradois-Forez et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme, 25 entreprises artisanales ont bénéficié d'un Diagnostic d'Approche Globale. Ce diagnostic, réalisé par un expert, permet de faire le point avec les chefs d'entreprise sur leur activité et les perspectives d'évolution pour les 3 ans à venir.

Parmi ces accompagnements spécifiques, 10 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic éclairage du lieu de vente. Ce diagnostic permet à l'artisan de mieux mettre en valeur sa vitrine et ses produits tout en réduisant sa consommation d'énergie. En parallèle, les électriciens du territoire ont pu bénéficier d'une formation spécifique à l'éclairage des commerces. Cette action a bénéficié d'un financement Leader.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
3.5.2	2017	0,00 €	0,00 €
	2018	4 012,00 €	0,00 €
	2019	12 593,00 €	0,00 €
	TOTAL	16 605,00 €	0,00 €

AXE 4

« Citoyen d'ici et du monde » : l'Homme au cœur du projet

Objectif opérationnel 4-1-1 : Sensibiliser la population en « osant l'inattendu »

Actions réalisées pendant les trois années

Le Journal du Parc

Une nouvelle formule de « L'Auvergne côté Soleil levant » Journal du Parc a été mise en place en 2017. 3 numéros annuels sont parus sur la période.

La ligne éditoriale se fonde sur **une logique « utilisateur »** : priorité est donnée au lecteur final habitant du Livradois-Forez, à ses attentes, à ses centres d'intérêt et à son confort de lecture. Sa ligne éditoriale répond à quatre objectifs principaux. Sa forme est celle d'un magazine.

Le chemin de fer est conçu sur 24 pages en 21X27cm et 11 rubriques (environ).

Tiré à 20 000 exemplaires le journal est diffusé par dépôt dans des points stratégiques comme les commerces de bouche (boulangeries, boucheries,...), les administrations recevant du public, etc. le journal a été diffusé fin juin début juillet de chaque année. Sur les deux derniers numéros les collectivités locales ont été sollicitées pour diffuser le magazine dans les foyers. Une quarantaine de communes se sont engagées pour environ 10 000 exemplaires lors de la dernière diffusion juillet 2019).

Le blog « L'Echo du Parc Livradois-Forez »

- L'Echo du Parc Livradois-Forez est l'outil numérique destiné à informer et mobiliser principalement les élus du Livradois-Forez ainsi que les partenaires des politiques du syndicat mixte. Les articles du blog sont rédigés par les chargés de mission du Parc et de ses proches partenaires. Ce support permet d'accéder très facilement à une information riche, renouvelée régulièrement, constituant ainsi des archives numériques consultables par tous..
- Le blog « L'Echo du Parc Livradois-Forez » permet une publication mensuelle et renforce significativement le lien entre tous ceux qui sont concernés dans leurs engagements citoyens, dans leurs mandats électifs ou dans leur vie professionnelle par les politiques conduites par le syndicat mixte du Parc.
- Une soixantaine d'articles sont publiés annuellement abordant toutes les actions développées par le syndicat mixte ainsi que celles des partenaires s'inscrivant dans la réalisation des objectifs de la charte du Parc. Chaque article rencontre en moyenne entre 100 et 150 lecteurs.
- Les publications sont valorisées par l'envoi d'un sommaire par voie électronique à environ 4500 abonnés à la Lettre électronique du Parc (2019).

La Lettre électronique du Parc

- Premier outil de communication électronique (hormis le site internet), lancée en 2005, la Lettre électronique du parc Livradois-Forez avait pour vocation de mettre en avant une information spéciale, une communication « coup de poing » : un événement – une lettre.
- Ce support a donc pour objectifs de valoriser les actions et les événements, d'impliquer dans les actions du Parc et de créer une proximité.
- Avec l'apparition du blog en 2015, un sommaire des articles publiés dans « L'Echo du Parc Livradois-Forez » est envoyé chaque mois aux 4 500 abonnés (chiffre stable sur les trois ans) de la Lettre électronique afin de valoriser les divers articles proposés ; chaque Lettre électronique provoquant ainsi un surcroît de fréquentation du blog.
- Les abonnés sont constitués des élus du territoire et des partenaires du Parc, la presse régionale et nationale (fichier presse), les habitants et usagers abonnés, des citoyens de toute origine.
- La Lettre électronique est rédigée sur le mode des communiqués de presse ; le principe « coup de poing » est également conservé pour des informations sélectionnées.

Le site internet du Parc

Le site du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez www.parc-livradois-forez.org a été mis en ligne dans sa dernière version en juillet 2017.

L'architecture du site s'appuie sur les axes stratégiques et opérationnels de la Charte du Parc (projet de territoire)
La fréquentation du site est stabilisée entre 5000 et 6000 utilisateurs/mois.

La page Facebook du Parc

- En 2015, création de la page Facebook du Parc.
- Ce nouveau support s'est traduit par la mise en place d'une veille éditoriale des « posts Facebook ».
- La page est alimentée par la production de « posts » par partage ou à partir des informations du blog, du site, de la Lettre électronique ou encore des communiqués de presse.
- La page Facebook du Parc a connu une progression significative de ses abonnés : 1930 en décembre 2017, 2513 en décembre 2018, 3060 en décembre 2019.

2017-2019 l'émergence d'INSTAGRAM dans la communication du Parc

Un compte a été ouvert au premier semestre 2017 dans le cadre d'un concours photo en ligne organisé dans le cadre de l'année du tourisme durable. Ce compte permet de mettre en valeur des clichés et vidéos concernant le Livradois-Forez. <https://www.instagram.com/parclivradoisforez/>

En 2019, le Parc naturel régional Livradois-Forez a lancé une campagne de communication sur Instagram. Il a souhaité mettre en évidence toutes les communes de son périmètre (162) en publiant une photo de chacune d'elles.

TWITTER

Le compte TWITTER du Parc Livradois-Forez a été activé fin décembre 2017. <https://twitter.com/PLivradoisForez>
404 personnes suivent le compte du Parc au 31/12/2019

La photothèque numérique

Pour faire face au besoin en images du Parc et de ses partenaires et afin de rendre disponible les photographies numériques réalisées par des photographes professionnels, amateurs ou par les agents du Parc dans le cadre de leurs missions, une photothèque numérique a été mise en place. L'indexation est réalisée en interne et permet une bonne accessibilité des images avec leurs conditions d'utilisation associées.

2019 : édition de l'Ephéméride du temple de Mercure

Ephéméride des couchers de soleil sur le puy de Dôme depuis les sites d'observation du Parc naturel régional Livradois-Forez - Site de la Chaîne des Puy – faille de Limagne – patrimoine mondial.

Objectif : valoriser un atout inexploité du Livradois-Forez pourtant unanimement apprécié, s'associer au rayonnement de l'inscription au patrimoine mondial du haut lieu tectonique Chaîne des Puys – Faille de Limagne pour en bénéficier et le porter plus loin.

Action : Le Parc a identifié une douzaine de points d'observation de la Chaîne des Puys valorisés pour contribuer au rayonnement de cet ensemble volcanique exceptionnel et pour caractériser le Livradois-Forez comme un territoire exceptionnel d'observation d'un grand paysage auvergnat.

Tirage – Diffusion : Tiré à 3000 exemplaires, le document n'est pas en libre distribution, il est consultable dans les bureaux d'information touristique, à la Maison du Parc, dans les hébergements volontaires.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

La Charte ne définit pas en tant que tels des objectifs opérationnels de communication. Cependant il ressort que l'ensemble des actions en la matière ne peuvent se réaliser qu'en s'appuyant sur la mise en place d'une stratégie de communication forte.

Cette stratégie, a fait l'objet d'un travail en partenariat avec l'IUP de Clermont-Ferrand (stage de MASTER).

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Il convient de noter que la création des EPCI à une échelle étendue permet des politiques de communication disjointes pour un territoire partagé. Les EPCI développent leurs propres stratégies et supports d'information, mais sont encore peu mobilisées sur les outils et les contenus proposés par le Parc.

Le Parc pourrait utilement organiser une meilleure coordination de la communication institutionnelle sur son territoire en lien avec les responsables communication des EPCI.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
4.1.1	2017	60 070,32 €	20 380,16 €
	2018	31 539,86 €	344,00 €
	2019	46 127,06 €	20 491,37 €
	TOTAL	137 737,24 €	41 215,53 €

Objectif opérationnel 4.1.2 : Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable

Actions réalisées pendant les trois années

Les projets d'éducation à l'environnement au développement durable

- Au titre de sa mission en matière d'éducation à l'environnement au développement durable (EEDD), et dans le cadre d'un projet fédérateur, le Parc propose aux établissements scolaires du Livradois-Forez de travailler sur des thématiques fortement liées aux enjeux du territoire ; à cette occasion, un programme de formation et des outils pédagogiques sont proposés aux animateurs qui accompagnent les classes. Après 3 années consacrées à la découverte de la biodiversité par l'inventaire de groupes d'espèces à proximité de l'établissement : « jeunes observateurs de la biodiversité » (de 2014 à 2017), le Parc a proposé aux établissements un projet intitulé « Mon voisin paysan » afin de sensibiliser les élèves aux enjeux de l'agriculture. Ce sont 72 établissements de la maternelle au lycée qui ont bénéficié des projets fédérateurs, soit environ 2 000 élèves. Afin de valoriser ce travail important de partenariat, le Parc a réalisé un film de 11 minutes sur les deux premières années du projet « Mon voisin paysan ».
- Dans le cadre des dispositifs N2000, le Parc propose également des projets de sensibilisation aux scolaires sur site ; plusieurs groupes d'espèces ont ainsi pu être étudiés : insectes saproxyliques, amphibiens, chiroptères...

Autres actions éducatives - Par ailleurs, le Parc :

- a poursuivi son action d'animation du territoire en confiant à des prestataires professionnels l'accompagnement des établissements scolaires dans le cadre de ses projets éducatifs s'appuyant sur les spécificités du territoire.
- a soutenu techniquement les actions conduites par d'autres partenaires éducatifs du territoire, en s'impliquant notamment dans l'animation lors de journées de restitution [Passeurs de mots, Ambert Livradois Forez (semaine du développement durable)...] et lors de manifestations grand public (Bulles de mômes, Ambert côté jardin, Fête de la Nature...).
- a proposé aux enseignants (avec le soutien de l'Education Nationale) des formations sur différents thèmes.
- s'est impliqué dans la démarche de labellisation « E3D » (Etablissement en Démarche de Développement Durable), initiée par le Rectorat ; il est membre du comité de pilotage académique, participe au comité de labellisation, incite et accompagne les collèges du Livradois-Forez souhaitant s'engager dans cette démarche.
- a continué d'accompagner le réseau d'animateurs « Sur les pas de Gaspard », notamment pour la mise en place de leurs actions d'éducation à l'environnement, mais également pour leur bonne connaissance du territoire afin que leur offre éducative corresponde aux axes de la charte.
- a proposé aux centres de loisirs du territoire des outils pédagogiques pour enrichir leurs projets liés à l'EEDD. Le Parc, grâce à la mission « Développement numérique », a pu créer leur nouveau site internet.
- renouvelle en permanence les outils pédagogiques (malles, documentation, matériel d'exploration...) mis à disposition, gratuitement, de tous les acteurs éducatifs du territoire, sur du temps scolaire, périscolaire, de loisirs.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les objectifs de la Charte sont atteints puisqu'un véritable parcours éducatif a été défini et retranscrit dans le dossier pédagogique du projet fédérateur. Dans le cadre de ce projet et au-delà, le Parc accompagne un nombre important d'établissements scolaires et coordonne autant que possible avec l'Education Nationale les actions d'éducation à l'environnement sur son territoire. Il accompagne également les établissements scolaires volontaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur propre démarche de développement durable et soutient le réseau des centres de loisirs.

Néanmoins, plusieurs actions pourraient encore être développées selon la volonté des partenaires :

- La coordination entre les nombreux projets pédagogiques proposés par différents partenaires du Parc (communautés de communes, contrats territoriaux, circonscriptions de l'Education Nationale, ...) sur un même territoire pour veiller à une meilleure complémentarité de ces projets ;
- Les partenariats avec tous les acteurs de l'EEDD sur le territoire :
 - les EPCI et communes, notamment pour favoriser dans ou à proximité des établissements, l'aménagement de lieux dédiés à la découverte de l'environnement et à la biodiversité, tels que les coins nature, jardins pédagogiques, mares, vergers ;
 - les autres acteurs de l'éducation sur le territoire notamment « Passeurs de mots » et « Ciné Parc » afin de proposer aux établissements un projet commun, permettant à une même classe d'aborder l'EEDD, l'éducation à l'image avec une sélection littéraire adaptée.

De plus le Parc continuera à veiller à ce que les projets proposés aux établissements scolaires soient en lien avec les parcours, notamment avec les « parcours citoyen, artistique et culturel et avenir ».

D'autres démarches pourraient être entreprises, avec notamment :

- la mise en place d'actions visant à favoriser et soutenir les échanges sur le développement durable entre les établissements du Livradois-Forez et ceux d'autres villes, régions, parcs ou pays ;
- une proposition d'actions EEDD à destination de publics qui n'ont pas accès directement à ce type de projets tels que les maisons de quartier, MFR, maisons d'accueil ou les IME, ESAT, foyers d'adultes ;
- une offre d'outils pédagogiques adaptés au RAM (relais d'assistantes maternelles) ;
- un projet annuel d'EEDD à destination des centres de loisirs.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Dans le cadre de conventions triennales de partenariat entre le Parc et le Rectorat de l'Académie de Clermont et à travers la mise à disposition d'un enseignant du second degré au Parc à raison d'une journée par semaine, l'Etat accompagne l'action du Parc en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable. Une commission académique animée par le Parc permet de dresser un bilan des actions conduites et de partager les projets pour l'année suivante.

Le partenariat avec l'Education Nationale s'est également traduit par des réunions de coordination régulières afin d'ajuster, évaluer et programmer les actions en cours.

D'autres collaborations ont été engagées ou poursuivies avec des organismes menant des actions en matière d'EEDD, le REEA (réseau d'éducation à l'environnement Auvergne) pour l'organisation de journées régionales d'échange et formation communes aux éducateurs à l'environnement, l'ARS (Agence régionale de Santé), la DRAAF (direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt).

Les Conseils Départementaux du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, après avoir soutenu financièrement la mise en œuvre du projet fédérateur porté par le Parc, n'ont pas renouvelé leur contribution. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du « contrat de Parc », a largement pris le relais afin que ces projets éducatifs perdurent.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
4.1.2	2017	23 027,22 €	20 961,18 €
	2018	35 459,16 €	16 498,82 €
	2019	38 203,65 €	0,00 €
	TOTAL	96 690,03 €	37 460,00 €

Objectif opérationnel 4.1.3 : Impliquer les habitants dans les actions du Parc

Actions réalisées pendant les trois années

Soutien à des actions exemplaires en faveur de la nature ordinaire

Le Parc propose aux communes et EPCI un dispositif visant à soutenir techniquement et financièrement des projets en faveur de la nature ordinaire présentant un caractère innovant, exemplaire et transférable, et fondé sur l'implication, la participation et l'information des habitants.

Depuis 2017, 33 communes ont bénéficié de ce dispositif et réalisé une action en faveur de la biodiversité. La diversité des projets, ainsi que l'implication des habitants, élus, enfants a été importante dans le déroulé de chaque action. Une attention particulière a été accordée à l'intégration de la biodiversité.

Observatoire de la biodiversité

L'observatoire participatif de la biodiversité en Livradois-Forez, mis en place en 2015, a les objectifs suivants :

- Mettre à la disposition des habitants, via le site internet du Parc, une base de données sur la faune et la flore du Parc ;
- Constituer un réseau d'ambassadeurs de la nature ;
- Proposer aux habitants de contribuer à la connaissance des espèces en participant à des inventaires sur la faune et la flore commune, leur permettre de visualiser les données et leur proposer des formations.

Il regroupe plus de 400 contributeurs répartis sur plus de 50 communes du Parc dont 107 ambassadeurs nature qui se sont engagés d'une façon plus prononcée en faveur de l'écocitoyenneté. Ces derniers bénéficient de formations et participent à des inventaires plus techniques. Plus de 8 000 données ont été collectées qui viendront pour la plupart alimenter la base de données de Géonature. 10 ateliers de formation ont eu lieu avec une moyenne de 20 participants pour chacun d'eux, soit près de 200 personnes.

Atelier des pratiques vertueuses

Le Parc propose aux collectivités, aux associations et collectifs, aux agriculteurs et aux habitants, un dispositif partagé visant à les soutenir, à les inciter et à les accompagner dans la mise en œuvre de pratiques vertueuses et éco-citoyennes afin qu'au quotidien, ils réduisent leur impact sur l'environnement.

L'étude de faisabilité conduite en 2018 a précisé les objectifs de l'atelier, son rôle, son organisation et son fonctionnement.

Ensuite, la phase d'expérimentation de « Coup de pouce » a confirmé l'intérêt d'aider des initiatives à se concrétiser. Le déroulé de l'expérimentation a montré une réelle adhésion au projet avec de nombreux acteurs impliqués dans la démarche.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'implication des communes et des habitants dans les différents projets proposés, qu'il s'agisse des chantiers participatifs en faveur de la biodiversité ordinaire, des inventaires naturalistes pour l'observatoire ou de l'atelier éco-citoyen « Coup de pouce », est importante et soutenue au fil du déroulement des projets.

Les formations proposées aux ambassadeurs nature ont été particulièrement appréciées.

Au-delà du soutien d'animation ou technique que le Parc peut apporter au travers de ce dispositif, l'atelier « Coup de pouce » est également un moyen de valoriser les démarches éco-citoyennes et de favoriser les rencontres de ces acteurs.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Soutien à des actions exemplaires en faveur de la nature ordinaire

Les communes et le CEN Auvergne se sont impliqués dans la réalisation de vergers conservatoires en signant des conventions d'entretien et de formation. Ce réseau de vergers de variétés locales vient compléter le verger conservatoire de Tours-sur-Meymont.

Observatoire de la biodiversité

Les inventaires participatifs sont organisés en partenariat avec les associations naturalistes concernées. Un relais d'information par les communes et les EPCI sur les différentes enquêtes est à améliorer.

Atelier des pratiques vertueuses

Les EPCI ont été attentifs à la phase d'expérimentation et devraient à l'avenir être plus impliqués pour faire remonter des initiatives et faire connaître le dispositif.

De nombreuses associations et collectifs ont participé aux rencontres en contribuant à l'organisation de « Coup de pouce ».

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
4.1.3	2017	15 058,88 €	6 530,94 €
	2018	33 481,42 €	7 067,06 €
	2019	14 802,27 €	0,00 €
	TOTAL	63 342,57 €	13 598,00 €

Objectif opérationnel 4.2.1 : Maintenir et améliorer l'offre de service pour une solidarité entre les habitants

Actions réalisées pendant les trois années

Le Pays Vallée de la Dore (formation spécifique du syndicat mixte du Parc depuis avril 2015) est signataire du contrat local de santé Thiers Ambert, signé en 2012 par l'ARS, les centres hospitaliers de Thiers et Ambert, les villes de Thiers et Ambert et la CPAM, qui porte sur l'orientation de l'offre de soins de 1er recours.

Outre la mise en œuvre d'actions de prévention, le CLS porte une stratégie locale de santé auprès des professionnels de santé, qui vise d'une part à accueillir et maintenir les professionnels de santé et d'autre part à accompagner les évolutions liées à l'exercice regroupé et coordonné des professionnels de santé, en lien avec la stratégie nationale de promotion des maisons de santé pluridisciplinaires.

Attractivité : Près de 10 offres ont été qualifiées sur le territoire concerné par le CLS, essentiellement auprès des médecins généralistes. Trois médecins généralistes ont été remplacés par l'intermédiaire des outils de promotion. Ces qualifications sont accompagnées d'une démarche plus globale avec l'ARS, le département de médecine générale ou encore le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme sur les conditions du parcours d'installation avec par exemple la promotion et l'incitation auprès des médecins à devenir maître de stage et qualifier ainsi leur exercice, la rencontre des internes et la promotion des centres hospitaliers de Thiers et Ambert.

Depuis 2016, des actions de qualification des offres d'installation, de succession et de remplacement des professionnels de santé sont réalisées, en lien avec la politique d'accueil de nouveaux arrivants porté par ailleurs par le Parc dans le cadre du réseau Entreprendre en Livradois Forez et de la plate-forme d'appui aux professionnels de santé de l'ARS. Ces offres sont proposées lors de forum à l'installation et mise en ligne sur les sites dédiés. La réalisation collective permet d'harmoniser les recherches, sans créer de concurrence entre les territoires.

Exercice collectif : Deux projets de santé ont été labélisés par l'ARS, dont celui de la Vallée de la Dore qui est en fonctionnement. De nouvelles démarches collectives ont été réalisées, d'une part à Ambert, avec la labélisation d'une MSP en 2019, d'autre part deux équipes de soins primaires à Chabreloche et à Puy-Guillaume en 2019. D'autres accompagnements sont en cours pour structurer les professionnels de santé à minima au sein d'équipes de soins primaires (Châteldon, St Rémy-sur-Durolle).

Suite à la validation du SDAADP, des groupes de travail ont été mis en place, auxquels le Parc a participé sur les sujets de la démographie médicale, l'accès au numérique et aux Maisons de Services Au Public (devenue Maison France Service).

Depuis septembre 2019, le Parc est mobilisé dans l'élaboration d'un nouveau Contrat Local de Santé aux côtés des EPCI suivants : Ambert Livradois-Forez, Billom Communauté et Thiers Dore et Montagne, de l'ARS, du Conseil Départemental 63 et des centres hospitaliers de Thiers, Ambert et Billom. Cette implication se traduit notamment au travers de la mise à jour du diagnostic territorial de santé et de certaines orientations dont une concernant le lien santé et environnement.

Le Parc est également partenaire d'un projet de coopération porté par l'association Leader France intitulé ACCESS'R et qui vise à capitaliser les services innovants en milieu rural. Plusieurs projets du territoire ont été renseignés afin de faire l'objet d'une sélection, permettant d'envisager ensuite leur reproductibilité sur d'autres territoires.

Marketing territorial : Depuis fin 2018, le Parc a initié une étude pour l'élaboration d'une stratégie d'attractivité et de marketing territorial pour le Livradois-forez. Cette étude vise à développer la notoriété du Livradois-Forez et renforcer le sentiment d'appartenance des acteurs et des habitants du territoire, en donnant notamment des éléments de langages communs à chacun pour une promotion du territoire convergente. L'idée est de mutualiser les moyens de communication et de promotion déjà mis en œuvre sur le territoire pour en accroître son attractivité.

La co-construction de cette stratégie a été constituée de plusieurs phases :

- Une première phase de diagnostic et de travail sur l'ADN du territoire et ses publics cibles ;
- Une phase de coconstruction du positionnement du territoire ;
- Définition, mise en place de la gouvernance et du plan d'action avec les acteurs du territoire.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le syndicat mixte du Parc notamment par le biais de ces formations SCoT et Pays Vallée de la Dore participe à l'élaboration et la mise en œuvre des documents stratégiques sur l'offre de services à la population à une échelle supra communautaire. Sa participation à l'élaboration d'études stratégiques de revitalisation des centres bourgs permet de repenser les besoins en termes de services et les facteurs d'attractivité commerciales dans les bourgs.

La prise en compte des populations les plus fragiles et les plus isolées et la mixité sociale ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du Parc dans le cadre du soutien financier apporté au travers du programme Leader aux projets des EPCI, ainsi que dans le cadre du Contrat Local de Santé.

L'étude concernant le marketing territorial va permettre de faire émerger une stratégie d'attractivité pour le Livradois-Forez qui valorise les ressources du territoire et ses savoir-faire. Le positionnement choisi met aussi en avant la qualité de vie du territoire, élément clé à préserver pour rester attractif.

Les réflexions sur la mise en œuvre de la gouvernance préfigurent un fonctionnement en groupes de travail qui devront notamment traiter la question de l'accueil de nouveaux salariés, de l'employabilité du conjoint et permettre de répondre avec l'aide des EPCI à l'accueil des nouveaux habitants.

Finalement, ce travail va permettre de mutualiser les actions déjà conduites en termes d'accueil et de suivi des entrepreneurs, des nouveaux habitants, des touristes pour avoir une image cohérente et une réelle offre à proposer aux nouveaux arrivants de tous types. Améliorer l'attractivité du territoire permet d'attirer de nouveaux habitants et donc de maintenir les services à la population.

→ Voir également l'objectif 3.1.1

Améliorer l'attractivité du territoire permet d'attirer de nouveaux habitants ce qui permettra aussi de maintenir les services à la population.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Forte implication des EPCI sur la période grâce à leur acquisition de compétences en matière de service et la mise en œuvre de certains projets d'investissement (maison de santé, maison France Service, ...).

Les EPCI (Ambert Livradois-Forez, Billom Communauté et Thiers Dore et Montagne) se sont engagées également dans l'élaboration d'un nouveau CLS

Soutien financier des conseils départementaux et régional au travers de leurs contrats avec les EPCI.

Réalisation du SDDSAP copiloté par l'Etat et le département du Puy-de-de-Dôme.

Les EPCI sont impliqués dans le comité de pilotage de l'étude Marketing territorial et s'intéressent plus particulièrement aux questions relatives à l'accueil de nouvelles populations à l'échelle de leur bassin de vie. La communautés de communes Ambert Livradois-Forez a fait de l'attractivité et de l'accueil de nouvelles population le cœur de son projet de territoire.

Les EPCI sont impliqués dans le comité de pilotage de l'étude Marketing territorial et s'intéressent aux questions relatives à l'accueil de nouvelles populations à l'échelle de leur bassin de vie. Certaines communautés de communes ont écrit leur projet de territoire autour de cette question-là, par exemple Ambert Livradois-Forez.

→ Voir objectif 3.1.1

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
4.2.1	2017	0,00 €	0,00 €
	2018	67 819,17 €	0,00 €
	2019	52 610,64 €	40 000,00 €
	TOTAL	120 429,81 €	40 000,00 €

Objectif opérationnel 4.2.2 : Développer les solidarités intergénérationnelles

Actions réalisées pendant les trois années

Le syndicat du Parc est intervenu essentiellement dans le cadre de sa formation spécifique « Pays de la Vallée de la Dore » (depuis avril 2015), en lien étroit avec les EPCI concernés, et a quelques fois été associé par des Pays voisins du Parc.

Une action expérimentale de spectacle à domicile a été accompagnée pendant 3 ans, financée par la conférence des financeurs du Puy-de-Dôme. « Marionnettes à domicile » porte sur, d'une part, la création artistique de spectacles dédiés au domicile des personnes âgées, et d'autre part, la diffusion sur des territoires ruraux, auprès de personnes en perte d'autonomie. Cette expérimentation a fait l'objet d'un travail sociologique caractérisant la place du vieillissement dans la société aujourd'hui, sur le territoire, au niveau de la création culturelle, des formes d'habitat et de leur adaptation au vieillissement de la société (ex. de logements de Fayet le Château) et sur les métiers liés à la prise en charge des personnes âgées.

Le programme Leader 2014-2020 porté par le Parc a également intégré cette dimension, en apportant son soutien à des services innovants, y compris face au vieillissement de la population et à ses incidences sur les modes de vie.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Une orientation sur l'accompagnement du vieillissement était intégrée au CLS Thiers Ambert et est proposée dans le cadre du nouveau CLS en cours d'élaboration.

Les CLIC de Thiers et Ambert ont participé à l'expérimentation Marionnettes à domicile, au côté du centre culturel Le Bief d'Ambert.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Cette période s'est traduite par la fin de la mise en œuvre du schéma gérontologique prévu pour la période 2009-2013 et sa reconduction pour la période 2016-2021.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
4.2.2	2017	€	€
	2018	€	€
	2019	€	€
	TOTAL	0,00 €	0,00 €

Objectif opérationnel 4.2.3 : Développer la coopération interrégionale et internationale

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc a poursuivi son implication dans les démarches de coopération et les projets multi-partenariaux, aux échelles nationale, massif central et régionale.

En matière de coopération et de démarches collectives au sein des réseaux des Parcs, le Parc a participé à plusieurs programmes ou contribué à la formalisation de démarches communes ou collectives au sien de la Fédération des Parc naturels régionaux de France, de l'Inter Parcs Massif Central (IPAMAC) ou de l'Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA) :

- au sein de la Fédération des PNR : participations aux commissions et plusieurs séminaires thématiques, co-pilotage du projet de destination touristique nationale « Destination Parcs » engagée en 2018, contributions aux travaux et réflexions du CORP (Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective)... ;
- au sein de l'IPAMAC : co-pilotage des actions en matière de tourisme et d'itinérances (GTMC à VTT, étude prospective sur l'itinérance, projet de Laboratoire des itinérances en Massif central), participation aux projets et actions sur les Forêts anciennes (dont les Sylvotrophées), les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), et aux démarches collectives initiées plus récemment par l'IPAMAC sur la Trame noire et la biodiversité nocturne ou la revitalisation des centres-bourgs ;

dans le cadre de l'APARA : co-animation de plusieurs groupes thématiques dans les domaine de la forêt et du bois (avec production d'une note stratégique des PNR d'Auvergne-Rhône-Alpes sur la filière), ou du tourisme avec la formalisation d'un partenariat entre le réseau des Parcs et le Comité Régional du Tourisme / déploiement d'outils SIG et géomatiques partagés (Géotrek pour la randonnée, Géonature pour la biodiversité) / coordination et participation à la formulation de contribuons et d'avis à plusieurs des schémas ou plans régionaux (SRADET, Plan Régional Forêt Bois).

Le Parc s'est également fortement impliqué dans les échanges au sein des réseaux régionaux et nationaux liés au programme LEADER, et participe activement au réseau rural animé par Cap Rural à l'échelle régionale.

Le programme LEADER 2014-2020 et son volet coopération internationale et interterritoriale, a notamment permis de cofinancer :

- Un programme d'actions pour l'association pour la sauvegarde de la race bovine Ferrandaise de 2019 à 2021 entre l'association et les deux Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez ;
- Un programme de travaux pour le syndicat ferroviaire du Livradois-Forez porté par les trois GAL du Velay, de Lafayette et du Livradois-Forez.

Le Parc est également territoire partenaire du programme européen HIGHLANDS retenu par la commission européenne en fin d'année 2019. Ce programme de recherche regroupe une quarantaine d'organismes de recherche et de territoires des principaux massifs montagneux du monde. En France, le Parc est associé à l'INRAE, Vétagro'Sup, le CIRAD et l'IRD. Le programme se déroulera sur la période 2020 – 2023.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'implication de l'équipe technique et des élus dans les réseaux régionaux, interrégionaux, nationaux et internationaux demeure une priorité forte du Parc ; l'échange d'expériences, la réalisation d'actions commune contribuant à enrichir les stratégies et les actions conduites en Livradois-Forez.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

La région AURA en tant qu'autorité de gestion du programme LEADER apporte son soutien financier. Elle est également partenaire des associations APARA, IPAMAC et Cap Rural.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
4.2.3	2017	8 684,55 €	0,00 €
	2018	0,00 €	5 360,00 €
	2019	10 429,00 €	1 247,00 €
	TOTAL	19 113,55 €	6 607,00 €

Objectif opérationnel 4.3.3 : Initier des projets culturels innovants**Actions réalisées pendant les trois années**

Le Parc a accompagné le projet « Marionnettes à domicile » visant à proposer une forme artistique adaptée au domicile des personnes âgées. Cf obj 4.2.2.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les engagements du Parc ont été en partie atteints au travers de l'action du Pays Vallée de la Dore, sur l'accompagnement de projets culturels innovants et en particulier avec les actions du centre culturel le Bief dont Marionnettes à domicile.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Les Conseil régional et départementaux participent aux projets culturels innovants dans le cadre d'appel à projet et des aides à la création et à la diffusion.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées
4.3.1 Soutien au réseaux : Passeurs de mots	2014	23 000,00 €	0,00 €
	2015	22 000,00 €	0,00 €
	2016	22 000,00 €	0,00 €
	TOTAL	67 000,00 €	0,00 €